

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

SC21223 – 29/29/24

CONSEIL EXÉCUTIF COUNCIL

Trente-deuxième Session ordinaire

22 – 26 janvier 2018

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/1061(XXXII)

Original: anglais

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'UNION AFRICAINE
ET DE SES ORGANES**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE A :	3
POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE L'UNION	3
INTRODUCTION	3
FAITS SAILLANTS DE 2017	4
RÉUNIONS DES ORGANES DE DÉCISION EN 2017	10
PRÉPARATION DU PLAN À MOYEN TERME 2018-2023	11
PARTIE B :	12
RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION, DES ORGANES ET DES AGENCES SPÉCIALISÉES DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNÉE 2017	12
OBJECTIF 1 :	12
DÉMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME, GOUVERNANCE, PAIX ET STABILITÉ	12
RÉSULTATS :	12
Résultat 1 : Mise en place du Mécanisme de prévention, de gestion, de réponse et de consolidation de la paix en place	12
Résultat 2 : Facilitation de la participation des femmes, des jeunes, de la société civile à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et au redressement et développement post-conflit	19
Résultat 3 : Renforcement des mécanismes de reconstruction et de consolidation de la paix post-conflit	21
Résultat 4 : Promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie	22
Résultat 5 : Promotion des instruments juridiques et des valeurs communes basés sur les instruments africains et universels	24
Résultat 6 : Renforcement de la capacité de l'Afrique à coordonner et à répondre aux situations humanitaires, et à protéger les civils dans les zones de conflits et de catastrophes	39
OBJECTIF 2 :	41
PRODUCTION AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	41
Résultat 1 : Appui à la mise en œuvre par les États membres des programmes prioritaires du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), notamment les ressources animales en tant qu'instrument pour stimuler la production agricole et la productivité alimentaire et nutritionnelle, éradiquer la faim et réduire la pauvreté	41
Résultat 2 : Facilitation de la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique	46
OBJECTIF 3 :	56
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INCLUSIF, INFRASTRUCTURE, INDUSTRIALISATION ET COMMERCE	56
Résultat 1 : Mise en place de cadres d'action pour le développement inclusif formulés, promus et mis en œuvre dans les États membres	56
Résultat 2 : Facilitation du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)	57
Résultat 3 : Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes pour la majorité de la population africaine	58
Résultat 4 : Facilitation des politiques et normes visant à promouvoir l'intégration continentale	60

Résultat 5 : Élaboration et promotion des politiques de facilitation du commerce et des douanes et facilitation des négociations sur la ZLEC	65
Résultat 6 : Élaboration et promotion des politiques d'engagement du secteur privé et d'amélioration du climat des affaires	69
Résultat 7 : Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.....	69
Résultat 8 : Élaboration et promotion de politiques d'utilisation durable des ressources minérales et d'autres ressources	70
OBJECTIF 4 :	73
ÉDUCATION ET SANTÉ POUR TOUS	73
Résultat 1 : Promotion de la mise en œuvre de la Stratégie africaine de la santé	73
Résultat 2 : Conception et promotion des stratégies pour une éducation de qualité, le développement des compétences et des services, en particulier pour les femmes et les jeunes.....	77
Résultat 3 : Conception et promotion de politiques et de programmes stratégiques d'investissement dans la science, la recherche et l'innovation pour renforcer la compétitivité mondiale de l'Afrique	82
Résultat 4 : Promotion d'un cadre de sécurité sociale et de protection des groupes vulnérables	85
OBJECTIF 5 :	100
MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DE L'UNION.....	100
Résultat 1 : Viabilité financière de la Commission et ses organes	100
Résultat 2 : Financement de l'Union.....	103
OBJECTIF 6 :	108
CONSTRUIRE UNE UNION DES PEUPLES.....	108
Résultat 1 : Changement de l'image de la Commission de l'UA, une communication efficace et une visibilité accrue.....	108
Résultat 2 : Implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Agenda africain tout en reflétant la diversité culturelle et linguistique, la participation équitable des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.....	110
OBJECTIF 7 :	113
DÉVELOPPEMENT ET RÉFORMES INSTITUTIONNELLES	113
Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA	113
Résultat 2 : Amélioration des relations avec les CER, les organes de l'UA et d'autres partenaires stratégiques	117
PARTIE C :	126
L'AFRIQUE ET LE RESTE DU MONDE	126
ACCREDITATION AUPRÈS DE L'UNION AFRICAINE	126
MULTILATÉRALISME ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES.....	126
BUREAUX DE REPRÉSENTATION DE L'UA	132
MISSION D'OBSERVATION DE L'UA AUPRÈS DES NATIONS UNIES	132
DÉLÉGATION PERMANENTE DE L'UNION AFRICAINE À GENÈVE.....	134
MISSION PERMANENTE AU BRUXELLES	137
MISSION DE REPRÉSENTATION DE L'UA AUX ÉTATS-UNIS.....	138
DÉLÉGATION PERMANENTE DE L'UA AUPRÈS DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES	139
CONCLUSION : CENTRE D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2018.....	142
Recommandations et questions pour les décisions	142
Prévision des priorités pour 2018.....	143

PARTIE A :

POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE L'UNION

INTRODUCTION

1. Au nom de la Commission, des organes et des agences spécialisées de l'Union africaine, j'ai l'honneur de présenter le ***Rapport annuel sur les activités de l'Union et de ses organes*** pour la période allant de janvier à décembre 2017, conformément à la Décision du Conseil exécutif Ex.Cl./Dec.943 (XXX) de janvier 2017.
2. Étant donné qu'il s'agit de mon premier rapport en tant que Président de la Commission, je voudrais exprimer ma gratitude aux membres de la Commission précédente et, en particulier, à la Présidente, Mme Nkosazana Dlamini Zuma, pour les progrès exceptionnels accomplis au cours de son mandat, lesquels ont jeté les bases des activités de l'Union et de la Commission que j'ai le privilège de présider depuis mars 2017.
3. Je voudrais, d'entrée de jeu, dire que, depuis mon entrée en fonction, je me suis laissé guider par l'ambitieux programme de l'Union qu'est l'Agenda 2063, qui a en effet défini notre feuille de route pour la réalisation d'une Afrique unie, intégrée, prospère et vivant dans la paix. Je suis également conscient des défis qui attendent notre Commission qui doit s'efforcer de donner le meilleur d'elle-même pour atteindre les objectifs et aspirations fixés et définis dans le cadre de son mandat. La contribution attendue de notre mandat, qui court jusqu'en 2021, est de résolument accélérer le rythme de l'efficacité et de l'efficience imprimé par la présente Commission, en nous basant sur les priorités du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs du Plan à moyen terme pour la période 2018-2023, qui est soumis à l'approbation du présent Sommet.
4. Pour faire face aux défis immédiats, je me suis pleinement engagé, en étroite collaboration avec tous les États membres, les partenaires stratégiques et d'autres parties prenantes concernées, à mettre en œuvre notre projet phare qui de « Faire taire les armes d'ici 2020 ». De nombreux engagements ont été pris à cet égard, notamment l'accord conclu avec le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, à travers le Protocole d'accord signé à New York le 19 septembre 2017, ainsi qu'avec d'autres partenaires, afin de mutualiser les efforts visant à trouver des solutions durables aux crises dans ces régions.
5. La Commission est pleinement consciente du fait que sans la paix et la sécurité sur le continent, aucun développement durable ne peut être atteint, ce qui est également la priorité de l'Afrique. En effet, sans paix l'on ne saurait parler de développement et vice-versa.

6. Dans le même ordre d'idées, l'intégration régionale est essentielle pour mettre en commun les ressources nécessaires au développement durable. C'est pourquoi, d'énormes efforts ont été déployés au cours de la période visée pour inciter, en collaboration avec le Président Mahamoudou Issoufou, à la mise en place rapide de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), ainsi que du Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM). La Commission a assuré la promotion de la mise en œuvre des autres projets phares, notamment ceux liés aux infrastructures et à l'énergie, à l'agriculture et à l'environnement, à l'industrialisation et à la transformation socio-économique, à la santé et à l'éducation, pour n'en citer que quelques-uns.

7. La Commission s'est également engagée dans le processus de réforme en nous appuyant sur la décision pertinente de la Conférence. À cet égard, elle a mis sur pieds l'Unité chargée de la mise en œuvre des réformes au sein du Bureau du Président de la Commission afin de suivre toutes les questions soulevées dans la décision. La Commission soumettra un rapport complet sur les activités entreprises, sous la direction inestimable du Président Paul Kagamé, et travaillons en étroite collaboration avec tous les États membres et d'autres parties prenantes.

8. La Commission est déterminée à interagir avec les États membres et en particulier avec le Comité des Représentants permanents (COREP), avec qui elle a tenu une retraite fructueuse en décembre 2017 au Caire (Égypte), afin d'améliorer ses méthodes de travail à tous les niveaux, et également d'entreprendre un examen approfondi des partenariats stratégiques de l'Union africaine, qui devraient être en harmonie avec notre Agenda 2063.

FAITS SAILLANTS DE 2017

9. En 2017, la contribution des États membres par rapport aux partenaires dans le budget a montré que des progrès avaient été accomplis vers une plus grande autosuffisance financière et que l'Union était sur la bonne voie selon l'initiative «Financer l'Union». En effet, les contributions des États membres au budget programme sont passées de 6% en 2016 à 15% en 2017 et devraient atteindre 37% en 2018. Les États membres ont couvert 100% du budget opérationnel. Les États membres ont contribué à hauteur de 45% à l'objectif de la première année du Fonds pour la paix en 2017.

10. Les activités centrées sur l'intégration de l'Agenda 2063 dans les lois nationales s'est poursuivie de manière régulière. À ce jour, quarante États membres ont entamé le processus d'intégration du programme dans leurs lois nationales. La mise en œuvre des programmes et projets phares dans le domaine du développement socio-économique s'est également intensifiée bien que de façon inégale et avec de nombreux objectifs inachevés.

11. Le rapport révèle des avancées notables, notamment dans les domaines suivants :

- i) Le Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration a approuvé à la fois le projet de

Cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, et le projet de stratégie de mobilisation des ressources nationales. Les ministres ont recommandé les deux instruments aux Organes de décision pour adoption lors du Sommet de janvier 2018.

- ii) Au moment de la finalisation du présent rapport, vingt-et-un (21) États membres étaient à différentes étapes de la mise en œuvre de la Décision de Kigali de juin 2016 sur le financement de l'Union avec les ressources nationales. Quelques autres travaillaient avec la Commission pour évaluer l'implication de la mise en œuvre de la Décision de Kigali à la lumière de leurs autres obligations internationales.
- iii) Des progrès tangibles ont été réalisés au niveau du programme d'intégration. Les États membres ont achevé les négociations sur la Zone de libre-échange continentale en décembre 2017. Les projets d'instruments juridiques ont été approuvés par le CTS concerné et seront soumis aux Organes de décision pour adoption lors du Sommet de janvier 2018.
- iv) Le nombre d'États membres qui se sont engagés à mettre en œuvre la Décision de Yamoussoukro sur le Marché unique du transport aérien en Afrique s'est également accru à vingt-trois (23).
- v) En ce qui concerne la libre circulation des personnes et le passeport africain, le projet de *Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique* sera disponible pour examen par les Organes de décision lors du Sommet de janvier 2018. Entre-temps, huit États membres ont déjà introduit l'octroi de visa de 30 jours à l'arrivée pour tous les Africains. Les chefs d'État de la *Communauté économique des États d'Afrique centrale* (CEMAC) ont ratifié en octobre 2017 l'Accord de la CEMAC sur la libre circulation de leurs citoyens dans la zone CEMAC.
- vi) Des progrès substantiels ont également été réalisés dans la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Le Plan d'action prioritaire sur les TIC, relatif aux points d'échange Internet a été achevé dans trente-trois États membres. L'appui technique et financier de l'Agence du NEPAD aux États membres et aux CER a permis l'achèvement de plusieurs projets infrastructurels régionaux. Le soutien financier du Gouvernement fédéral allemand a permis de renforcer les capacités techniques pour la poursuite de la mise en œuvre des projets du PIDA.
- vii) La collaboration entre la Commission, l'Agence du NEPAD et les CER a continué à apporter un appui aux États membres dans les secteurs des transports, de l'énergie, du tourisme et des TIC, pour n'en citer que quelques-uns. Un soutien a également été apporté aux États membres pour

faciliter le développement de politiques commerciales et douanières en harmonie avec l'Accord de la ZLEC.

- viii) Plusieurs projets évolutifs ont été mis en œuvre dans les domaines des TIC, notamment l'opérationnalisation du nom de domaine DotAfrica et la présentation d'un nouvel ensemble de directives sur la sécurité des infrastructures Internet pour l'Afrique lors du Sommet africain sur l'Internet organisé conjointement par la Commission et l'Internet Society à Nairobi du 30 mai au 2 juin 2017.

12. Dans le domaine de la paix, de la stabilité et de la gouvernance, des progrès substantiels ont été accomplis dans l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et dans le renforcement de sa synergie avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Une coordination accrue entre les deux architectures, ainsi qu'une plus grande collaboration entre les États membres, la Commission et les CER, a permis à l'Union africaine d'améliorer sa capacité à résoudre globalement les problèmes de paix, de stabilité, d'élections et de gouvernance dans plusieurs États membres.

13. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le développement de mécanismes de prévention des conflits, notamment le *Cadre continental de prévention des conflits structurels*, le lancement de FemWise Africa et la validation du projet de stratégie de gouvernance frontalière de l'UA qui attend d'être approuvée par d'autres Organes de décision. Le Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL) est également devenu pleinement opérationnel et a commencé à mettre en œuvre son programme de travail. L'inauguration de la base logistique continentale de la Force africaine en attente à Douala, au Cameroun, est également une étape importante dans l'opérationnalisation de l'APSA.

14. Le continent africain a continué à s'attaquer à une série de menaces transnationales à la sécurité, notamment les ramifications de la situation sécuritaire mondiale. Le terrorisme a pris de l'ampleur et s'est étendu géographiquement et l'année 2017 a été marquée par certaines des attaques terroristes les plus meurtrières jamais intervenues sur le continent. En réaction, des mesures ont été prises, par le biais de la Commission et de mécanismes de sécurité spécifiques régionales, afin d'affaiblir les capacités des groupes terroristes et criminels en Somalie, dans le bassin du lac Tchad et dans la région du Sahel.

15. Avec l'adoption, au début de 2017, de la feuille de route principale de l'UA sur les mesures concrètes visant à « Faire taire les armes à feu en Afrique d'ici 2020 », les Organes de décision ont davantage mis l'accent sur le contrôle de la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes et des munitions, qui sont considérés comme les principaux outils et facilitateurs de la violence sur le continent. À cet égard, la Commission a nommé M. Ramtane Lamamra, de l'Algérie, Haut représentant de l'UA pour la Campagne visant à « Faire taire les armes », afin de promouvoir ledit agenda. Néanmoins, une volonté politique forte soutenue par des efforts robustes est nécessaire de la part des États membres pour répondre efficacement et durablement à ce problème.

16. Les efforts se sont poursuivis tout au long de l'année pour accélérer la mise en œuvre de la décision des organes de l'UA sur la promotion et la protection des instruments africains et internationaux relatifs aux droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des femmes et des enfants. Toutefois, une plus grande coopération est encore nécessaire de la part des États membres pour renforcer ces instruments, ainsi que des organes de l'UA qui sont chargés de les mettre en œuvre.

17. Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu dans un environnement généralement paisible, transparent, libre et équitable sur le continent. La Commission a déployé des missions d'observation à court et à long terme dans tous les États membres où se sont tenus des élections cette année. Elle a également fourni une assistance technique aux organes nationaux de gestion des élections (OGE) afin de les aider à renforcer leurs capacités et à élaborer des stratégies appropriées pour la gestion d'élections pacifiques et crédibles.

18. La qualité des élections et la crédibilité de leurs résultats se sont globalement améliorées en 2017. Toutefois, d'importants défis subsistent, notamment l'éternelle insuffisance de financement de sources nationales, et les contestations portant sur l'impartialité des OGE et des institutions judiciaires chargées de statuer sur les litiges électoraux.

Tableau I : Principales élections dans les États membres en 2017

N°	État membre	Dirigeant élu	Observateurs de l'UA
1.	Angola	Président Joao Lourenço	Court terme
2.	Congo	Président Denis Sassou-Nguesso	Court terme
3.	Guinée Équatoriale	Président Teodoro Nguema Mbasogo	Court terme
4.	Gambie	Président Adama Barrow	Court terme
5.	Kenya	Président Uhuru Kenyatta	Court terme
6.	Lesotho	Premier ministre Tom Thabane	Court terme
7.	Libéria	Président George Weah	Court terme
8.	Rwanda	Président Paul Kagamé	Court terme
9.	Somalie	Président Mohamed Abdullahi Mohamed	Court terme

19. Des jeunes de tout le continent ont participé au lancement du thème de 2017, « *Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* ». Ils ont contribué à l'élaboration de la **Feuille de route de l'UA sur les dividendes démographiques** qu'ils ont remise à la Conférence. Pour leur part, les États membres, la Commission et d'autres organes de l'UA ont lancé plusieurs activités au cours de l'année, lesquelles ont fourni une plate-forme aux jeunes Africains pour partager leur expérience et discuter des moyens d'accroître leur participation au travail de l'Union et de participer à l'exploitation du dividende démographique. Au niveau des États membres, seuls le Burundi, le Congo, le Ghana, la Guinée, le Nigéria et la Sierra Leone ont lancé le thème de l'année au niveau national.

20. L'année 2017 a également été marquée par des progrès substantiels dans le nombre de ratifications de traités. Dix-huit nouvelles signatures ont été annexées aux Traités de l'OUA/UA, et quarante nouveaux instruments de ratification ont été déposés auprès de la Commission. La Commission a également procédé à l'enregistrement de dix Traités de l'OUA/UA auprès du Secrétariat de l'ONU conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Des progrès ont en outre été accomplis dans la mise en œuvre des décisions des Organes de décision de l'UA sur la Cour pénale internationale (CPI) et le procès Hissène Habré ainsi que sur la création de la Cour hybride pour le Soudan du Sud.

21. La mise en œuvre, par les États membres, du Cadre des résultats de Malabo sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) s'est renforcée en 2017. En collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les CER, les agences pertinentes de l'UA et d'autres partenaires techniques, la Commission a facilité l'élaboration du premier Rapport d'évaluation biennale continentale approuvé par le CTS concerné. Le rapport sera présenté au Sommet de janvier 2018.

22. En plus de mobiliser les jeunes sur le thème de l'année, la Commission et d'autres organes de l'UA ont entrepris plusieurs activités sectorielles en ce qui concerne les droits à l'éducation et la santé pour tous, avec un accent particulier sur les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec des handicaps.

23. Le renforcement de la collaboration avec le secteur privé reste une priorité stratégique pour l'Union africaine. La Commission a travaillé avec divers partenaires du secteur privé pour mettre en place le Conseil des entreprises africaines et convoquer le premier dialogue sur la politique commerciale. Des contacts sont également en cours avec les chambres de commerce et d'industrie panafricaines. L'objectif en 2018 est de mettre sur pieds l'Observatoire panafricain du commerce, qui servira de référentiel d'informations sur le commerce et l'industrie en Afrique.

24. La migration illégale des jeunes Africains reste une plaie ouverte pour le continent et rappelle clairement qu'il est urgent de redoubler d'efforts pour relever les défis liés à l'emploi et aux opportunités. À la suite de la Déclaration de la Conférence sur les migrations – Assembly/AU/Decl.6 (XXV) – la Commission a révisé le Cadre de politique migratoire de l'UA et préparé un projet de plan d'action qui a ensuite été approuvé par le CTS concerné. En outre, le projet de Protocole sur la libre circulation des personnes a été approuvé par les CTS pertinents. Il sera soumis aux Organes de décision lors du Sommet de janvier 2018.

25. La Commission a procédé à un examen de sa politique actuelle sur le genre, laquelle a été adoptée en 2009, et mis au point une nouvelle Stratégie de l'UA sur l'égalité entre hommes et femmes, et l'autonomisation des femmes qui sera soumise au CTS sur l'égalité entre hommes et femmes, et l'autonomisation des femmes en 2018.

26. Conformément à leurs obligations en vertu de la *Déclaration solennelle sur l'égalité entre hommes et femmes, et l'autonomisation des femmes*, les États membres ont soumis vingt-huit rapports au cours de la période visée. En ce qui concerne le Protocole de Maputo, trente-neuf États membres l'ont ratifié à ce jour.

27. La campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants s'intensifie. En 2017, vingt et un États membres l'ont lancée. Certains ont également promulgué des lois et des mécanismes nationaux pour protéger les petites filles et interdire le mariage des enfants.

28. En ce qui concerne la protection des autres groupes vulnérables, le projet de *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique* a été approuvé par le CTS sur la justice et les questions juridiques. Il sera soumis aux Organes de décision pour examen lors du Sommet de janvier 2018. Cependant, plusieurs signatures et ratifications sont nécessaires pour que le Protocole sur les droits des personnes âgées puisse entrer en vigueur.

29. Les efforts ont été poursuivis pour renforcer l'image de marque de l'Union africaine et pour accroître sa visibilité sur le continent et ailleurs. L'année 2017 a vu une augmentation de l'engagement de la société civile auprès de l'Union africaine, ainsi qu'une amélioration de l'engagement de l'UA auprès de la diaspora africaine. Des projets ont été lancés afin de soutenir les programmes de la diaspora dans les États membres et les réseaux de la diaspora dans les Caraïbes, dans le Golfe et en Australie. La Commission a créé le Comité directeur du Forum sur le dialogue interreligieux comme moyen d'entreprendre une collaboration plus fructueuse avec les communautés religieuses en Afrique dans le cadre du travail de l'Union. En outre, la mise en œuvre du projet Encyclopaedia Africana est en cours.

30. L'accréditation auprès de l'Union africaine s'est poursuivie avec au total cent dix États non africains et organisations internationales. Des mesures concrètes ont été prises pour réformer la gouvernance des partenariats de l'UA et la capacité institutionnelle de la Commission à mettre en œuvre la nouvelle stratégie sur les partenariats. Dans l'intervalle, les missions de représentation de l'UA ont poursuivi leurs efforts dans ce sens.

31. En plus des initiatives décrites dans le présent rapport sur les relations entre la Commission, les CER et d'autres organes de l'UA, le Président de la Commission a rencontré en juillet, août et novembre, les secrétaires généraux des CER et des Mécanismes régionaux pour discuter de questions d'intérêt commun. Des mesures sont prises pour assurer une meilleure synchronisation entre l'UA et les CER conformément à l'Agenda 2063.

RÉUNIONS DES ORGANES DE DÉCISION EN 2017

32. En sa qualité de Secrétariat de l'Union africaine, la Commission a, en 2017, facilité l'organisation des réunions suivantes des Organes de décision :

Tableau II : Sessions ordinaires et extraordinaires de la Conférence et du Conseil exécutif

N°	Sommets et réunions	Date et lieu
1.	Vingt-huitième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement	Janvier 2017 Siège de l'UA
2.	Trentième session ordinaire du Conseil exécutif	Janvier 2017 Siège de l'UA
3.	Vingt-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement	Juillet 2017 Siège de l'UA
4.	Trent-et-unième session ordinaire du Conseil exécutif	Juin-juillet 2017 Siège de l'UA
5.	Session extraordinaire du Conseil exécutif	Octobre 2017 Siège de l'UA

33. La Commission a également facilité les réunions suivantes des Comités techniques spécialisés :

Tableau III : Liste des réunions des Comités techniques spécialisés (CTS)

N°	Comités techniques spécialisés (CTS)	Date et lieu
1.	CTS sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme - DIE	13-17 mars 2017 Lomé, au Togo, (Togo)
2.	CTS sur la santé, la population et le contrôle des drogues, DSA	20-24 mars 2017 Siège de l'UA
3.	CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA - DEA	23-28 mars 2017 Dakar (Sénégal) et 23-27 octobre 2017 Siège de l'UA
4.	CTS sur le travail, l'emploi et le développement social, DSA	24-28 avril 2017 Alger (Algérie) et 13-15 septembre 2017 Nairobi (Kenya)
5.	CTS sur la jeunesse, la culture et les sports - DSA et HRST	Session extraordinaire 13-15 septembre 2017, Nairobi (Kenya)
6.	CTS des ministres de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Eau et de l'Environnement - DREA	2-6 octobre 2017 Siège de l'UA

N°	Comités techniques spécialisés (CTS)	Date et lieu
7.	CTS sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées - DSA et DPA	16-21 octobre 2017 Kigali (Rwanda)
8.	CTS sur l'éducation, la science et la technologie - HRST	21-23 octobre 2017 Le Caire (Égypte)
9.	CTS sur la justice et les affaires juridiques – Bureau du Conseiller juridique	6-15 novembre 2017 Siège de l'UA
10.	CTS sur la communication et les TIC - DIE	20-24 novembre 2017 Siège de l'UA
11.	CTS sur le genre et l'autonomisation des femmes - WGDD	4-8 décembre 2017 Siège de l'UA

34. En outre, en 2017, la Commission a facilité la tenue de trente-six réunions du Comité des Représentants permanents (COREP) et organisé deux retraites conjointes avec le COREP en décembre 2017, l'une sur les méthodes de travail et l'autre sur l'évaluation des partenariats stratégiques.

PRÉPARATION DU PLAN À MOYEN TERME 2018-2023

35. La Commission a finalisé son Plan à moyen terme 2018-2023. Des efforts sont en cours pour aligner les cadres stratégiques de la Commission et de tous les organes et agences spécialisés de l'UA, ainsi que pour assurer l'application des règles administratives et financières de l'UA par tous les organes de l'UA.

36. La Commission a également démarré le processus de centralisation de la gestion de tous les fonds actuellement logés dans différents départements et développe les modalités pour assurer un hébergement unique pour tous les fonds.

PARTIE B :**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION, DES ORGANES ET DES AGENCES
SPÉCIALISÉES DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNÉE 2017****OBJECTIF 1 :****DÉMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME, GOUVERNANCE, PAIX ET STABILITÉ**

1. La paix et la sécurité, la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, en tant que fondements du développement et pour la stabilité des sociétés, ont été promus.

RÉSULTATS :

- mise en place du Mécanisme de prévention, de gestion, de réponse et de consolidation de la paix en place ;
- facilitation de la participation des femmes, des jeunes, de la société civile à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et au redressement et développement post-conflit ;
- renforcement des mécanismes de reconstruction et de consolidation de la paix post-conflit ;
- promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie ;
- promotion des instruments juridiques et des valeurs communes basés sur les instruments africains et universels ; et
- renforcement de la capacité de l'Afrique à coordonner et à répondre aux situations humanitaires, et à protéger les civils dans les zones de conflits et de catastrophes.

Résultat 1 : Mise en place du Mécanisme de prévention, de gestion, de réponse et de consolidation de la paix en place

2. Durant la période considérée, la Commission a réalisé des progrès substantiels dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA) et dans le renforcement de sa synergie avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Une coordination et une collaboration accrues entre les deux architectures ont permis à l'Union africaine de renforcer sa capacité de prévention et d'atténuation des conflits et de mieux traiter les questions de gouvernance démocratique sur le continent.

3. Conçue comme un mécanisme de dialogue entre les États membres, la société civile et d'autres parties prenantes, l'Architecture de gouvernance africaine a continué, à travers sa plate-forme, à faciliter l'engagement des citoyens avec l'Union africaine. Les expériences comparatives et les forums de partage des meilleures pratiques ont été, entre autres, les outils utilisés pour améliorer la gouvernance démocratique sur le continent. Ces forums comprennent le Dialogue annuel de haut niveau sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance en Afrique, et ses Pré-forums, ainsi que l'institutionnalisation des plates-formes de médias sociaux pour un engagement citoyen virtuel. La Commission, par l'intermédiaire du Département des Affaires politiques qui sert de secrétariat à l'AGA, a traité d'environ 78 300 abonnés sur Twitter et de débats et discussions continus sur la gouvernance démocratique en Afrique, en particulier grâce à l'hashtag #DGTrends.
4. La Commission a également entrepris plusieurs activités visant à renforcer les structures de l'AGA et améliorer leurs méthodes de travail. Lors des réunions statutaires de l'AGA organisées en mai-juin 2017, les participants ont examiné le plan de travail de l'AGA pour la période 2014-2016 et évalué ses réalisations, les défis et les perspectives de consolidation future. Ils ont également approuvé les propositions du Secrétariat de l'AGA en vue d'élaborer la Feuille de route de l'AGA pour la période 2018-2020. De même, le nouveau Bureau de la Plate-forme de l'AGA, élu en 2017, devrait approuver ces propositions et adopter la directive d'évaluation interne des rapports sur l'état de la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.
5. Les efforts visant à rendre opérationnel le Mécanisme national d'élaboration de rapports au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance se sont poursuivis avec l'élaboration de directives d'examen interne pour les rapports initiaux des États parties. Le processus d'évaluation des rapports débutera dès que les lignes directrices sur l'examen interne seront approuvées. Par ailleurs, la République du Togo a été le premier État membre à présenter son rapport sur la mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. La Commission félicite le Gouvernement du Togo pour cet événement important et encourage les autres États membres à en faire de même, pour prouver leur engagement en faveur du renforcement de l'Architecture africaine de la gouvernance(ACDEG).
6. Pour renforcer la coopération avec les Communautés économiques régionales (CER) sur la ratification, l'intégration, la mise en œuvre et l'information sur la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, les membres de la Plate-forme de l'AGA ont examiné les conclusions de cette étude comparative de la Charte et des instruments similaires au niveau de CER. Ils ont également travaillé sur un projet de cadre de coopération entre la Commission et les CER sur la mise en œuvre de la Charte aux niveaux régional et continental.
7. En vue de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de sa synergie avec l'Architecture de gouvernance africaine (AGA) pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, la Commission a intensifié

ses efforts pour réduire au silence les armes à feu, d'ici à 2020, dans la lettre et l'esprit de la Déclaration solennelle de UA adoptée par la Conférence le 25 mai 2013. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour faire face aux menaces émergentes pour la paix et la sécurité, notamment le terrorisme, l'extrémisme violent, l'insécurité dans le domaine maritime africain et la criminalité transnationale organisée. Dans ce contexte, la Commission a intensifié son engagement avec toutes les parties prenantes, y compris les CER et les mécanismes régionaux, ainsi qu'avec les organisations de la société civile (OSC).

8. En outre, la Commission, les Mécanismes régionaux et l'Union européenne ont convoqué une réunion à Cotonou, au Bénin, à la mi-novembre 2017 au cours de laquelle ils ont examiné toutes les questions ayant entravé la mise en œuvre du programme d'appui de l'UE à l'APSA. Le programme devrait se terminer en 2018, avec le risque de créer un vide financier. Ce risque souligne, une fois de plus, l'urgence pour l'UA et les Mécanismes régionaux d'intensifier leurs efforts pour mobiliser un financement fiable, prévisible et durable pour les initiatives de paix et de sécurité de l'Afrique.

9. Pour sa part, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a approfondi ses engagements avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les départements de la Commission qui contribuent à son travail, les autres organes de l'UA et les CER, dans l'accomplissement de son mandat de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent. Chaque fois que cela a été nécessaire, le Conseil de paix et de sécurité a demandé à être informé par ces organes sur les questions relevant de leurs compétences pour étayer ses débats. Les réunions d'information ont varié de situations spécifiques à certains pays à la détresse de personnes déplacées et de réfugiés, aux élections, aux femmes et aux jeunes, et aux efforts de reconstruction et de stabilisation post-conflits. Les cas suivants illustrent certains travaux entrepris par la Commission pour faciliter l'interaction entre l'APSA et l'AGA.

10. **Le Mali et la région sahélienne :** au cours de la période considérée, la Commission a, en permanence, promu la nécessité d'efforts conjoints entre les pays de la région, l'Union africaine et la communauté internationale, pour encourager toutes les parties maliennes à mettre en œuvre, sans plus attendre, l'accord conclu dans le cadre du processus d'Alger. Ces efforts ont permis de soutenir le processus électoral et d'assurer l'organisation d'élections pacifiques aux niveaux local, régional et présidentiel. De même, tous les obstacles notamment logistiques et financiers, qui entravent le déploiement de la Force du G5 au Sahel devraient être résolus afin de renforcer la détermination de la région à lutter contre le terrorisme, le crime organisé transfrontalier, la traite des êtres humains et l'extrémisme. À cet égard, des consultations intensives ont été menées par le Président de la Commission, avec le G5 au Sahel et tous les partenaires concernés, en particulier avec l'ONU, en vue d'accélérer l'opérationnalisation du G5.

11. Le Burundi : Le dialogue interburundais, tenu en décembre 2017 sous les auspices de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et son médiateur, l'ancien président Benjamin Mkapa, n'a pas encore donné les résultats escomptés. La Commission reste convaincue que seul un dialogue inclusif fondé sur l'Accord d'Arusha d'août 2000 pourrait contribuer à trouver une solution convenable à la crise profonde qui prévaut dans le pays et orienter les réformes constitutionnelles nécessaires. À cet égard, l'Union africaine ne ménagera aucun effort pour aider tous les acteurs burundais, notamment par le déploiement continu d'observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires. Des ressources sont nécessaires pour soutenir leur déploiement sur l'ensemble du territoire national et leur subsistance avec la coopération du Gouvernement burundais.

12. En République centrafricaine (RCA), l'absence de solution durable à la question des groupes politico-militaires demeure une réelle préoccupation et un obstacle à la consolidation de l'État et de ses principales institutions. L'adoption à Libreville, en juillet 2017, de la Feuille de route de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA, qui a été menée par l'Union africaine avec le soutien de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) et des républiques du Gabon, du Congo, de l'Angola et du Tchad ont fourni un cadre unifié pour la résolution concertée de la question des groupes armés et le rétablissement de l'autorité de l'État à l'intérieur du pays. L'initiative a également donné à l'UA un rôle essentiel dans la recherche d'un règlement durable de la crise en RCA, tout en complétant les efforts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Il est donc impératif que l'Union africaine et les parties prenantes à l'Initiative africaine s'unissent pour mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre effective, en particulier la participation active de tous les groupes armés et de la coordination avec les opérations de la MINUSCA.

13. Suite à la visite de travail du Président de la Commission en République démocratique du Congo (RDC) en septembre-octobre 2017, à celle du Conseil de paix et de sécurité en octobre 2017, et après la publication, en novembre 2017, du calendrier électoral par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), il est de la plus haute urgence, pour l'Union africaine, les organisations sous-régionales concernées et les partenaires, de travailler ensemble pour assurer la préparation et la tenue d'élections libres, pacifiques et crédibles. En outre, l'Union africaine et ses partenaires devraient travailler ensemble pour faire pression sur tous les acteurs politiques et sociaux congolais pour qu'ils s'engagent pleinement à assurer la paix et la tranquillité avant, pendant et après les élections en vue de faciliter la mobilisation de l'aide internationale pour la relance économique et la restauration de l'autorité de l'État dans tout le pays. La résurgence des attaques de forces négatives et les conséquences humanitaires désastreuses qui en résultent soulignent la nécessité, pour les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région des Grands Lacs, d'accélérer leurs efforts pour neutraliser ces forces. Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Brazzaville en octobre 2017 a donné un nouvel élan à la mise en commun des ressources nécessaires à la réalisation de cet objectif.

14. La crise politique et institutionnelle en **Guinée-Bissau** depuis 2015 reste une source d'inquiétude pour le pays, la région et le continent. Les efforts de médiation de la Communauté économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine et d'autres n'ont pas donné de résultats positifs. Un dialogue authentique et inclusif, basé sur le respect mutuel, est impératif dans ce pays pour permettre à toutes les parties prenantes de trouver une solution consensuelle à la crise et de mettre en place les conditions nécessaires à la consolidation de la paix et de la stabilité. La Commission continuera à soutenir les efforts de médiation de la Mission de la CEDEAO au Guinée-Bissau (ECOMIB) et à appeler à la mise en œuvre de l'Accord de Conakry et de sa Feuille de route, afin d'assurer le bon déroulement des élections législatives de 2018. De même, l'Union africaine n'épargnera aucun effort pour mobiliser les ressources financières nécessaires au soutien de la prolongation de la présence des forces de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB), ce qui est essentiel pour créer un environnement favorable au renforcement des capacités des forces de sécurité nationales.

15. En **Libye**, la situation politique est restée dans l'impasse, avec une insécurité accrue et une crise humanitaire grave, malgré des efforts internationaux forts et concertés pour encourager les parties prenantes libyennes à engager des pourparlers politiques en vue de modifier et mettre en œuvre l'Accord politique libyen (APL). L'Union africaine a soutenu les pour un règlement pacifique de la crise à travers un processus politique inclusif. Par l'intermédiaire de son Haut Représentant pour la Libye, l'ancien Président Jakaya Kikwete, et de son Comité de haut niveau sur la Libye présidé par le Président Denis Sassou Nguesso du Congo, l'Union africaine a intensifié ses engagements pour combler les divisions politiques entre les parties libyennes. La Feuille de route du Comité de haut niveau prévoit la modification de l'accord politique libyen et son adoption par une Conférence de réconciliation nationale. La Commission a travaillé tout au long de l'année en collaboration avec des partenaires, en particulier le « Quatuor pour la Libye » composé de l'Union africaine, des Nations Unies, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes.

16. En 2017, la **Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)** a fait des progrès significatifs en affaiblissant les capacités du groupe terroriste Al-Shabaab, comme en témoigne la reprise d'environ 80% du territoire national somalien au groupe terroriste. Cette action a créé l'environnement propice à la progression harmonieuse du processus politique, notamment les élections qui ont eu lieu en février 2017. Malgré de nombreux défis sur le terrain, des progrès ont également été réalisés dans le renforcement des capacités des institutions étatiques aux niveaux fédéral et régional. Le rôle de l'AMISOM reste essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité en Somalie en attendant que les Forces de sécurité nationales somaliennes (FNS) acquièrent leurs pleines capacités pour assumer cette responsabilité cruciale. Conformément à sa stratégie de retrait, l'AMISOM a commencé à transférer certaines responsabilités principales à l'Armée nationale somalienne et à réduire progressivement ses troupes sur le terrain. Un millier de soldats de l'AMISOM ont ainsi été rapatriés dans leur pays d'origine entre octobre et décembre 2017.

17. La transition des responsabilités de sécurité de l'AMISOM vers le Gouvernement fédéral somalien devrait toutefois être opérée sans précipitation, selon un processus échelonné et selon des points de référence mutuellement convenus. Le Conseil de paix et de sécurité, lors de sa sept-cent-quarante-et-unième réunion, tenue le 26 décembre 2017, a noté avec inquiétude que l'armée nationale somalienne, dans son état actuel, n'était pas encore en mesure de prendre en charge ou de maintenir durablement les positions de fonctionnement qui pourraient lui être transmises par l'AMISOM. À cet égard, le CPS a réaffirmé que la transition vers une sécurité assurée par la Somalie et le retrait de l'AMISOM devaient être conditionnés et graduels, pour s'assurer que les résultats durement acquis jusqu'à présent contre al-Shabaab ne sont pas inversés. Le CPS a également réaffirmé avec force la nécessité de doter l'AMISOM d'un financement prévisible et durable, en vue de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat, conformément aux conclusions de l'Examen conjoint UA-ONU.

18. Dans le but d'exprimer la solidarité africaine au peuple somalien qui vit dans des conditions difficiles depuis des décennies de guerre dévastatrice, le Président de la Commission s'est rendu à Mogadiscio peu après son entrée en fonction en mars 2017 et a apporté une contribution symbolique au pays pour ses efforts de redressement.

19. Avec l'aide du Groupe de haut niveau de l'UA chargé de la mise en œuvre entre le **Soudan** et le **Soudan du Sud**, dirigé par l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki, avec comme membre l'ancien président du Nigeria Abdusalami Abubakar, la Commission a continué à soutenir la recherche d'un règlement pacifique des conflits au Darfour, au Kordofan méridional et au Nil Bleu, notamment en œuvrant avec les parties à l'*Accord sur la Feuille de route* visant à instaurer un cessez-le-feu entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés, et à entamer un dialogue national inclusif sur la manière de restaurer la démocratie et la bonne gouvernance au Soudan. Le Groupe de haut niveau a également aidé le Soudan et le Soudan du Sud à appliquer pleinement l'Accord de coopération de 2012. Durant la période considérée, les affrontements directs entre les forces armées soudanaises et les mouvements armés du Darfour ont également diminué, entraînant une réduction des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies (MINUAD). Enfin, la Commission est heureuse d'annoncer qu'en octobre 2017, le Gouvernement des États-Unis a décidé de lever toutes les sanctions économiques imposées au Soudan il y a vingt ans.

20. Tout en saluant les progrès réalisés au Soudan, la Commission reste profondément préoccupée par l'absence de solution au conflit au **Soudan du Sud** et par son impact tragique sur la population civile en termes de morts et de déplacements de millions de personnes à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La situation socio-économique et humanitaire reste désastreuse. Par l'intermédiaire du Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Konaré, et en en appui à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission a poursuivi ses efforts pour persuader les parties de mettre pleinement en œuvre l'*Accord d'août 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud*.

21. À cet égard, le Président de la Commission s'est rendu au Soudan du Sud en mars 2017 pour exprimer sa solidarité au peuple sud-soudanais vivant dans une situation désastreuse et pour constater, par lui-même, les effets dévastateurs du conflit. À cette occasion, il a apporté une contribution symbolique pour soulager les souffrances du peuple.

22. La première phase du Forum de revitalisation du processus de paix au Soudan du Sud, dirigé par l'IGAD, a pris fin le 21 décembre, couronnée par la signature d'un accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Cette réalisation reste néanmoins un premier petit pas fragile. La Commission poursuivra son travail avec l'IGAD et toutes les autres parties prenantes pour faire en sorte que l'Accord soit mis en œuvre par tous et qu'il serve de base pour construire la paix et trouver une solution durable au conflit au Soudan du Sud.

23. Une série d'initiatives en faveur du règlement pacifique du différend au **Sahara occidental**, entre le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, n'ont pas réellement progressé à la fin de la période considérée. La Commission réitère l'espoir qu'avec le retour bienvenu du Royaume du Maroc au sein de l'Union africaine, une solution à ce différend qui dure depuis longtemps soit désormais à portée de main.

24. La Commission a également maintenu sa coopération avec les États membres, les CER et d'autres parties prenantes, telles que les organisations de la société civile, pour **faire taire les armes en Afrique d'ici 2020**. Il reste environ trois ans, mais la Commission demeure convaincue que cet objectif peut être atteint avec la bonne volonté et le soutien de toutes les parties prenantes concernées. La nomination de l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, ancien ministre des Affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, et ancien Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, en tant que Haut Représentant du Président de la Commission pour la Campagne « Faire taire les armes en Afrique », vise à accélérer le mouvement en faveur d'une Afrique libérée des conflits et galvaniser les États membres et les autres parties prenantes en vue d'atteindre cet objectif dans les délais impartis. À cet effet, la Commission voudrait rappeler aux États membres de commémorer le mois de septembre chaque année, jusqu'en 2020, comme « Mois de l'amnistie pour l'Afrique ». Cette initiative a été lancée par une décision de la Conférence concernant la remise et la collecte d'armes détenues illégalement, conformément aux meilleures pratiques africaines et internationales.

25. La Commission a également continué à travailler avec les CER sur l'opérationnalisation de la **Force africaine en attente (FAA)** et de sa **Capacité de déploiement rapide (CDR)**, conformément aux instructions de la Conférence de l'Union. Il convient de noter que le processus de vérification du statut des Forces régionales de réserve a été achevé avec succès en novembre 2017. Le résultat est adopté par le Comité technique spécialisé de l'UA sur la défense et la sécurité lors de sa réunion du 9 janvier 2018, à Addis-Abeba. En même temps, la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (ACIRC) est restée prête à être déployée en fonction de la décision de la Conférence sur la voie à suivre.

26. La Commission a également mis en place divers **Mécanismes de prévention des conflits et d'alerte rapide** afin de prévoir et d'agir rapidement sur les menaces et les crises de sécurité imminentes. Mais pour leur efficacité, ces mécanismes doivent être accompagnés de réponses rapides et d'une volonté politique adéquate, ainsi que de ressources financières et matérielles permettant d'éviter une escalade coûteuse en termes humains et financiers.

27. La première réunion conjointe des processus de Djibouti et de Nouakchott des chefs des services de renseignement et de sécurité des États membres et des organisations participant à ces processus a eu lieu à Addis-Abeba en novembre 2017. Les participants ont passé en revue la situation sécuritaire dans les régions sahélo-saharienne et d'Afrique de l'Est, et appelé à davantage de synergie, à une collaboration accrue et au partage de l'information entre les deux processus.

28. L'Union africaine, en étroite collaboration avec l'IGAD, a convoqué une réunion consultative stratégique sur la Corne de l'Afrique. Lors de cette rencontre qui s'est tenue à Khartoum en octobre 2017, les participants ont lancé un processus consultatif stratégique devant aboutir au développement d'une stratégie régionale pour la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique.

29. En ce qui concerne la coopération transfrontalière, la Commission a encouragé les États membres à signer, ratifier et intégrer la convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière (également connue sous le nom de Convention de Niamey). Des experts des États membres ont validé le projet de Stratégie de l'Union africaine pour la gouvernance des frontières, lors d'une réunion tenue en novembre 2017 à Addis-Abeba. Le projet sera soumis sous peu à l'examen des Organes de décision.

30. La Commission a également travaillé avec les États membres, les CER et les partenaires internationaux au renforcement de la **capacité de médiation de l'UA**, conformément à la Décision de la Conférence [Assembly/AU/Dec.558(XXIV)]. Des efforts sont en cours pour mettre en place une unité d'appui à la médiation au sein de la Commission, ce qui apportera un soutien technique et opérationnel à tous les efforts de médiation menés et/ou soutenus par l'UA.

Résultat 2 : Facilitation de la participation des femmes, des jeunes, de la société civile à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et au redressement et développement post-conflit

31. Les efforts se sont poursuivis en 2017 pour renforcer la mise en œuvre des instruments et politiques africains et internationaux relatifs à la participation des femmes, des jeunes et de la société civile à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au redressement post-conflit.

32. Dans le cadre des activités sous le thème de l'année 2017, la Commission, en collaboration avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), a organisé trois réunions régionales de consultation des jeunes. Les consultations ont rassemblé plus de 250 jeunes femmes et hommes des cinq régions pour débattre de la manière de promouvoir la participation significative des jeunes aux processus électoraux en Afrique. Les réunions ont eu lieu en Tunisie pour l'Afrique du Nord, en Tanzanie pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et au Nigeria pour l'Afrique de l'Ouest et centrale.

33. En collaboration avec le Gouvernement d'Afrique du Sud et les membres de la Plate-forme de l'AGA basés en Afrique du Sud - Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Parlement panafricain (PAP) et NEPAD - la Commission a tenu, en décembre 2017, son Dialogue de haut niveau 2017 à Pretoria, sous le thème « Renforcer la participation et la représentation des jeunes dans les processus de gouvernance en Afrique ». Les participants ont débattu des obstacles qui entravent la participation et la représentation significatives dans les processus de gouvernance, et ont proposé des solutions pratiques pour les surmonter.

34. Les départements de la Commission des affaires politiques et femmes, genre et développement se sont associés à l'organisation, à Lusaka, du Pré-forum de l'AGA 2017 sur le genre, pour échanger leurs vues sur les moyens de renforcer la participation des jeunes femmes aux processus politiques en Afrique. Le Pré-forum leur permettra également de réfléchir aux progrès réalisés jusqu'à présent et de discuter des moyens de surmonter les défis pour une participation plus significative à l'avenir.

35. Plusieurs courtes vidéos ont été présentées tout au long de l'année écoulée sur certains domaines thématiques pertinents pour les jeunes, notamment les jeunes femmes, et leur contribution à l'approfondissement de la culture démocratique et de la bonne gouvernance sur le continent. Les vidéos sont disponibles sur le site Web de l'AGA <http://aga-platform.org/engage>.

36. En conclusion, l'année 2017 a connu des progrès significatifs dans les efforts de la Commission pour créer une synergie entre l'Architecture africaine de la gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Au niveau opérationnel, il y a eu une interaction accrue entre les départements compétents de la Commission, les CER, et d'autres organes et institutions spécialisées de l'UA. Au niveau politique, l'amélioration de la qualité et des résultats du programme de travail du Conseil de paix et de sécurité en 2017 a montré comment cet organe a pu bénéficier de cette synergie croissante.

37. Cependant, les deux architectures ont énormément souffert du manque de ressources financières de l'Afrique. La création du Fonds pour la paix avait pour objectif de résoudre la question récurrente des ressources imprévisibles et du manque de personnel. À cet égard, la Commission exprime sa gratitude aux États membres qui ont versé leurs contributions au Fonds de la paix et au budget de fonctionnement de la Commission, et encourage les autres États membres à faire de même.

38. Dans l'ensemble, les États membres sont encouragés à accélérer la mise en œuvre de la Décision de la Conférence de Kigali concernant le prélèvement de 0,2%. La Commission est reconnaissante aux partenaires de l'UA pour leur soutien continu aux programmes de l'UA. Cependant, cette dernière ne doit pas continuer à reporter sur ses partenaires sa principale responsabilité. Le défunt Julius Nyerere, avait prévenu que « l'Indépendance ne peut être réelle si une nation dépend de dons ». En 2018, les États membres sont supposés financer le budget-programme de l'UA dans une proportion de 61%. En 2020, ce taux devrait passer à 75% pour les États membres et le reste pour les partenaires. Cette décision a été prise par la Conférence à Johannesburg, en Afrique du Sud, en juin 2015 et elle doit être mise en œuvre. Par conséquent, la Commission exhorte tous les États membres à s'acquitter pleinement et ponctuellement de leurs obligations financières, car cela contribuera grandement à renforcer sa capacité à exécuter ses programmes et à aider les États membres qui traversent ou sortent de conflits ainsi que ceux qui sont en transition politique difficile.

Résultat 3 : Renforcement des mécanismes de reconstruction et de consolidation de la paix post-conflit

39. Globalement, le rôle de l'UA dans la reconstruction et la consolidation de la paix post-conflit est de plus en plus reconnu, attirant davantage l'attention des Organes de décision, notamment du Conseil de paix et de sécurité (CPS), des États membres et des partenaires bilatéraux et internationaux, malgré la pauvreté des ressources.

40. En 2017, les efforts de la Commission en matière de reconstruction et de développement post-conflit ont porté, entre autres domaines, sur le renforcement de la planification conjointe, l'évaluation des besoins, la mise en œuvre, la coordination et les partenariats avec les CER. À cette fin, la Commission a élaboré un cadre axé sur les résultats et des directives sur la reconstruction et le développement post-conflit afin de rendre les interventions de l'UA plus complètes, mieux intégrées et mieux coordonnées. La Commission a également apporté son soutien à la Commission du bassin du lac Tchad dans l'élaboration d'une stratégie de stabilisation des zones touchées par le Groupe terroriste Boko Haram.

41. L'Union africaine prévoit d'intensifier les efforts de stabilisation sur le continent en visant la gestion des transitions, partant d'une stabilisation initiale, ce qui laisse souvent un impact militaire profond pour le développement socio-économique et politique à court et à moyen termes et la consolidation de la paix à long terme, avec un accent sur la reconstruction, la revitalisation des institutions de service public. À cet égard, la Commission, en partenariat avec la Commission du bassin du lac Tchad, a convoqué une conférence régionale en novembre 2017, à Ndjamena, au Tchad, première étape du processus d'élaboration d'une stratégie de stabilisation régionale pour les zones touchées par Boko Haram. La Conférence sera suivie d'une deuxième conférence régionale au premier trimestre de 2018, pour finaliser une stratégie régionale globale dont le but est de rationaliser les diverses initiatives visant à stabiliser les zones touchées par les activités de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad. Dans le même ordre d'idées, nos efforts de stabilisation en Somalie et au Soudan, dans le cadre de la Mission

de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), seront également renforcés.

42. Au Soudan, la Commission a élaboré une stratégie conjointe de collecte de fonds pour la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré (2017-2019), qui définit les priorités communes pour une paix durable au Darfour. La Stratégie vise à augmenter les ressources pour la consolidation de la paix au cours des deux prochaines années, pour une transition progressive au Darfour, et comprendra également une sensibilisation des donateurs non conventionnels, l'engagement des institutions financières internationales et régionales, et un plus large éventail de ressources financières. Le financement de la consolidation des efforts de construction de la paix au Darfour devrait être considéré, par les États membres, comme une question politique hautement prioritaire pour protéger l'investissement dans la paix et éviter de retomber dans les conflits.

43. La Commission a continué à apporter un soutien opérationnel et technique en matière de réforme du secteur de la sécurité aux États sortant d'un conflit, conformément au Cadre stratégique de l'UA. À cet égard, la Commission félicite Madagascar pour les progrès réalisés à ce jour, notamment pour le lancement officiel, en septembre 2017, de la mise en œuvre du Document de politique nationale sur la RSS et la création du Bureau national de coordination qui gèrera la mise en œuvre des plans opérationnels. En Guinée-Bissau, la Commission a continué à aider les autorités à préparer les retraités potentiels des institutions de défense et de sécurité au désengagement du service actif, dans le cadre des plans généraux visant à réduire et restructurer progressivement les forces de défense et les services de sécurité. À cet égard, la formation pour l'acquisition de compétences et le soutien matériel ont été étendus au personnel retraité et démobilisé à la fin 2017. La Commission continuera, lorsque les conditions politiques et de sécurité seront réunies, à apporter un tel soutien en étroite collaboration avec les CER et les partenaires internationaux, dans le cadre du Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR).

44. Lors de la mise en œuvre de la politique de Reconstruction et développement post-conflit (RDPC), certains mécanismes clés de l'architecture RDPC de l'UA ont joué un rôle crucial dans l'application efficace du Cadre stratégique de cette politique. Il convient de relever que certains mécanismes n'ont pas encore été mis en place. La Commission soutient donc la création d'un Comité fonctionnel multidimensionnel de l'UA sur la RDPC, qui garantira que l'engagement et la coordination sur la mise en œuvre de cette politique seront élevés à un niveau stratégique entre les dirigeants de la Commission de l'UA et ceux des Mécanismes régionaux et leurs organes. La Commission est convaincue que cela répondrait à la complexité des initiatives de la RDPC et renforcerait les efforts actuels aux niveaux technique et opérationnel.

Résultat 4 : Promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie

45. La Commission a effectué un certain nombre de missions d'évaluation technique en Angola, au Libéria, au Kenya et à Djibouti avant les élections dans ces pays. L'objectif était d'évaluer l'état de préparation des élections, d'examiner le vaste contexte politique

préélectoral et d'établir si l'environnement est favorable à la tenue d'élections transparentes, libres et équitables, conformément aux principes de l'Union africaine qui régissent tout scrutin démocratique. Les missions d'évaluation préélectorale ont également fait des recommandations qui ont servi de base à la décision du Président de la Commission concernant le déploiement de missions d'observation électorale de l'UA.

46. Conformément à la pratique existante, la Commission a observé toutes les élections nationales (présidentielles et parlementaires) en 2017, en déployant des observateurs électoraux sur des périodes à court ou long terme. La décision de déployer ces observateurs repose, généralement, sur un certain nombre de critères, notamment le type d'élections (présidentielles ou parlementaires), la nature des élections (litigieuses ou hautement concurrentielles), la situation politique générale dans le pays (phase post-conflit ou transition), la disponibilité des fonds et la demande spécifique des États membres. Pour 2017, la Commission a déployé des observateurs à court terme pour toutes les élections et d'autres, à long terme, uniquement au Lesotho, au Kenya et au Libéria.

47. Au cours de la période considérée, la Commission a également fourni une assistance technique aux commissions électorales de la République de Gambie et du Royaume du Lesotho pour des exercices d'évaluation postélectorale. L'objectif était d'aider les Organes de gestion des élections dans ces pays à entreprendre un examen complet du déroulement des élections précédentes, identifier les défis et les domaines à soumettre à des réformes et élaborer des stratégies appropriées pour une gestion efficiente et efficace des futures élections. La Commission a déployé un expert électoral à court terme auprès de la Commission électorale indépendante nationale de la République démocratique du Congo (RDC), avec pour mission de fournir une assistance technique au Bureau du Président dans la planification et la préparation des élections qui ont été finalement reportées à 2018.

48. La Commission a également organisé des formations dans le domaine du développement des ressources en démocratie, gouvernance et élections (BRIDGE) pour le personnel des Organes de gestion des élections (OGE) en Somalie et en République centrafricaine. L'objectif était de renforcer les capacités internes du personnel pour organiser des élections démocratiques crédibles et conformes aux normes internationales.

49. En novembre 2017, la Commission a organisé le quatrième Forum annuel des Organes de gestion des élections à Kigali sous le thème « *Exploiter le dividende démocratique par une participation accrue des jeunes aux processus électoraux en Afrique* ». Le thème a été choisi en reconnaissance du rôle important que les jeunes peuvent jouer dans l'approfondissement de la gouvernance démocratique et dans la structuration du développement socio-économique sur le continent. En tenant compte du fait que les Organes de gestion des élections sont fondamentaux pour faciliter la participation des jeunes aux processus électoraux et de gouvernance, la Commission a jugé nécessaire de fournir une plate-forme de réflexion sur les obstacles, les opportunités et les stratégies, pour une véritable participation des jeunes aux processus électoraux.

La Commission a observé ces dernières années que, malgré la tenue de scrutins réguliers sur le continent, la participation des jeunes aux processus électoraux était en baisse. Cette tendance négative et d'autres, qui affectent la participation des jeunes aux processus électoraux et politiques, pourraient constituer une menace pour la consolidation et la durabilité de la démocratie, de la paix et de la stabilité sur le continent, si elles ne sont pas prises en considération.

50. D'autre part, la Commission a continué à veiller à ce que les femmes participent à toutes les activités liées aux élections sur un pied d'égalité, notamment l'observation, la formation et les programmes d'assistance technique.

51. Des réunions d'information trimestrielles ont été organisées pour le Conseil de paix et de sécurité sur l'état des élections en Afrique, sur les progrès réalisés en matière d'organisation d'élections pacifiques, libres et équitables. Elles alertent également l'organe politique sur les défis émergents, susceptibles d'avoir un impact sur la gouvernance démocratique, sur la paix et la stabilité.

52. Dans l'ensemble, 2017 a été une année d'élections généralement pacifiques et consensuelles, à l'exception de quelques États membres où la crédibilité des résultats a été contestée devant les tribunaux. Alors que la régularité et la qualité générale des scrutins se sont améliorées, les défis persistent. Ils comprennent : i) les difficultés pour les Organes de gestion des élections à assurer des fonds suffisants et à sauvegarder leur indépendance ; ii) les défis pour les mécanismes judiciaires nationaux et autres organes d'arbitrage des élections pour établir ou affirmer leur indépendance dans le traitement des litiges électoraux ; iii) l'existence de mesures et pratiques électorales qui, parfois, privent les femmes, les jeunes et les pauvres de leurs droits de vote ; et iv) les politiques qui n'assurent pas, de façon adéquate, un accès juste et équitable en contestant les ressources publiques aux partis et aux candidats.

Résultat 5 : Promotion des instruments juridiques et des valeurs communes basés sur les instruments africains et universels

53. État des ratifications et des adhésions aux Traités de l'OUA/UA : En 2017, dix-huit (18) nouvelles signatures ont été ajoutées et quarante (40) nouveaux instruments de ratification ont été déposés par rapport à quatre-vingts (80) signatures et quarante-et-une (41) ratifications au cours de la période à l'examen. La Commission est également en train d'enregistrer dix (10) Traités OUA/UA avec le Siège des Nations Unies, conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

54. La Commission parachevait également le Recueil des Traités de l'UA, qui doit être publié en 2018 et un autre recueil qui résumera les principaux éléments de chaque traité, y compris les objectifs, les obligations des États membres, notamment les obligations de rapports s'il y a lieu, les implications financières, les ministères d'exécution responsables et d'autres informations pertinentes. Les efforts sont également en cours pour créer une base de données sur les traités sur le site de l'UA, pour la rendre interactive et y inclure des informations plus nombreuses et actualisées sur les Traités de l'OUA/UA.

55. Afin de promouvoir la ratification des Traités de l'OUA/UA conformément à la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.837(XXV), la Commission, en collaboration avec le Comité ministériel sur les enjeux de la ratification et de l'adhésion, et sur la mise en œuvre des Traités de l'OUA/UA, a poursuivi son engagement avec les États membres pour la mise en place de leurs comités sectoriels nationaux respectifs. Une fois en place, le Comité sectoriel national assurera la liaison avec les parties prenantes nationales pour faciliter la mise en œuvre des politiques nationales et des décisions de l'UA relatives à la ratification des traités, et préconisera l'adoption des mesures législatives et administratives nécessaires à leur exécution.

56. La Commission félicite les États membres pour le nombre croissant de signatures et de ratifications des Traités de l'OUA/UA. Cela renforce la mise en œuvre des normes et standards de l'UA, et l'harmonisation des lois nationales, et, par ricochet, facilite le processus d'intégration. Cette action soutient également l'engagement de l'UA à renforcer la responsabilité pénale et le respect de l'état de droit.

57. Mise en œuvre des décisions de l'UA sur la Cour pénale internationale : Compte tenu du manque de progrès avec la Cour pénale internationale (CPI) pour répondre aux préoccupations de l'organisation, la Commission a élaboré un Plan d'action pour la ratification du Protocole portant Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme (CAfDHP). Une fois en vigueur, il créera un mécanisme permanent continental de justice pénale internationale pour renforcer l'état de droit en tant que fondement de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité. Le Plan d'action souligne les actions à entreprendre pour assurer l'obtention de quinze (15) instruments de ratification garantissant l'entrée en vigueur du Protocole d'ici 2018. Il a été approuvé par le Comité ministériel à composition non limitée sur la CPI en septembre 2017, et sa mise en œuvre devrait commencer en janvier 2018.

58. Dans son précédent rapport annuel, la Commission avait indiqué que le Burundi, l'Afrique du Sud et la Gambie avaient notifié au Secrétaire général de l'ONU, dépositaire du Statut de Rome de la CPI, leur intention de se retirer de la CPI. Depuis lors, l'Afrique du Sud et la Gambie ont retiré leurs notifications respectives tandis que le Burundi s'est effectivement retiré et n'est plus un État partie à la CPI.

59. La Commission a poursuivi le dialogue avec les parties prenantes concernées au sein du régime du Statut de Rome, afin de garantir que les décisions des Organes de décision de l'UA soient transmises et mises en œuvre. Un rapport complet est soumis à la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif pour examen.

60. Le procès de Hissène Habré : Conformément à ses décisions, Assembly/AU/Dec.103(VI) de janvier 2006 et Assembly AU/Dec.127(VII) de juillet 2007, la Conférence a mandaté la République du Sénégal pour poursuivre Hissène Habré et faire en sorte qu'il soit jugé, au nom de l'Afrique, par un tribunal sénégalais compétent avec des garanties pour un procès équitable. La Conférence a également demandé au

Président de l'Union, en consultation avec le Président de la Commission, de fournir au Sénégal l'assistance nécessaire à une conduite efficace du procès.

61. Les Chambres africaines extraordinaires du 30 mai 2016, siégeant en première instance (Chambre des assises), ont reconnu Hissène Habré coupable de crimes contre l'humanité, de viol, d'esclavage forcé, d'homicide volontaire, de pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de disparition forcée, de torture et d'actes inhumains. Il a également été reconnu coupable des crimes de guerre suivants : meurtre, torture, traitement inhumain et détention illégale. Sur la base des crimes pour lesquels Hissène Habré a été reconnu coupable, il a été condamné à la réclusion à perpétuité.

62. En appel, la Chambre d'appel a confirmé la décision rendue par la Chambre des assises, notamment la condamnation de l'accusé à la réclusion à perpétuité, mais l'a acquitté de l'accusation de viol. La décision de la Chambre d'appel sur la question des réparations a partiellement infirmé le jugement de la Chambre des assises et procédé aux corrections nécessaires en reconnaissant comme victimes civiles sept mille trois cent quatre-vingt-seize (7 396) personnes, auxquelles une compensation de 82 290 000 000 (quatre-vingt-deux milliards deux cent quatre-vingt-dix millions) de francs CFA a été fixée. Tout en décidant qu'Hissène Habré doit payer ce montant, la Chambre a reconnu que les biens de l'accusé ne pouvaient pas couvrir l'ensemble de l'indemnisation des victimes.

63. La Chambre d'appel a, entre autres : i) ordonné que le Fonds d'affectation spéciale établi par l'Union africaine mette en œuvre les réparations individuelles ; ii) ordonné que le produit des biens confisqués et de tout autre bien du défendeur qui pourrait être découvert soit déposé dans le Fonds ; iii) invité le Fonds à prendre contact avec le Gouvernement tchadien, les États et organisations intéressés et les associations de parties civiles en vue de la concrétisation et de l'application éventuelles des réparations collectives et morales.

64. La Commission, en mettant en œuvre la Décision EX.CL/Dec.972(XXXI) de juillet 2017, a soumis le projet de Statuts du Fonds au profit des victimes des crimes de Hissène Habré à la Commission technique spécialisée sur la justice et les affaires juridiques pour examen. Il sera soumis à la présente session de la Conférence pour adoption. En outre, la Commission est en consultation avec le Gouvernement de la République du Tchad sur la mise en place du Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale, compte tenu de la décision des Chambres africaines extraordinaires selon laquelle les tribunaux sénégalais seront compétents pour toutes les questions découlant de la mise en œuvre cette décision.

65. Création de la Cour hybride pour le Soudan du Sud : Conformément au communiqué de la cinq-cent-quarante-septième Réunion du Conseil de paix et de sécurité et à l'*Accord sur la résolution du conflit au Soudan du Sud* (ARCISS), la Commission, en collaboration avec le Gouvernement de transition d'unité nationale de la République du Soudan du Sud, a conclu les négociations sur un protocole d'entente, qui comprend un statut établissant la Cour hybride pour le Soudan du Sud. Le Protocole

d'accord et le Statut joint en annexe sont en attente d'approbation par le Conseil national des ministres et d'intégration dans le droit national par l'Assemblée législative de transition du Soudan du Sud.

66. Entre-temps, la Commission a lancé les activités préliminaires de la Cour hybride qui incluent notamment l'identification du Siège de la Cour hybride, le développement de sa structure et de son budget, la mobilisation des ressources et la préparation d'une conférence de donateurs.

67. Projet d'annexes à la Charte africaine sur la sécurité et de la sûreté maritimes, et le développement en Afrique : Par sa Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(VI), la Conférence a adopté la Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes, et le développement lors de sa Session extraordinaire du 15 octobre 2016 à Lomé, au Togo, et demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour convoquer les Comités techniques spécialisés (CTS) concernés afin d'élaborer des annexes à la Charte sur les domaines maritimes spécialisés et prendre en compte les aspects du développement qui n'étaient pas dûment couverts par la Charte.

68. La Commission a ainsi élaboré huit (8) projets d'annexes dans les domaines suivants: i) définitions; ii) dispositions générales; iii) ressources marines vivantes; iv) extraction de ressources non biologiques; v) climat et durabilité de l'environnement; (vi) éradication de la pauvreté, emploi et développement social; vii) économie bleue; et iii) cabotage. Les projets d'annexes seront soumis aux CTS compétents avant d'être examinés, en 2018, par les Organes de décision, par l'intermédiaire du CTS sur la justice et les affaires juridiques.

69. Mise en œuvre de la résolution des Nations Unies sur l'Archipel des Chagos : En vertu de l'ordonnance No.169 de la Cour internationale de Justice en date de juillet 2017 et conformément aux diverses décisions de la Conférence sur l'Archipel des Chagos, à l'appui de la décolonisation totale de la République de Maurice, la Commission a adressé une demande aux États membres désireux de fournir des informations pertinentes sur la question devant la Cour internationale de Justice de soumettre leurs déclarations écrites au plus tard le 30 janvier 2018.

COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)

70. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a accompli, à ce jour, plus de 58,6% des activités prévues pour 2017. D'autres activités qui ne figuraient pas sur son plan de travail pour 2017 ont également été entreprises, notamment celles liées aux mécanismes spéciaux et aux réunions organisées par les partenaires et divers départements et directions de la Commission qui relevaient de son mandat.

71. Les réalisations majeures sont les suivantes :

- célébration du trentième anniversaire de la mise en œuvre de la CADHP et sa contribution à la promotion et à la protection des droits de l'homme sur le continent ;
- adoption de neuf (9) autres instruments juridiques importants non contraignants, parmi lesquels : i) l'Observation générale No.4 sur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples : le droit à la réparation pour les victimes de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (article 5) (Observation générale No.4) ; ii) les directives pour le maintien de l'ordre par les forces de l'ordre en Afrique lors des réunions ; iii) directives sur la liberté d'association et la liberté de rassemblement pacifique en Afrique ; iv) les études sur les industries extractives, le droit foncier et le droit des populations et des communautés autochtones ; v) les directives sur la lutte contre la violence sexuelle et ses conséquences en Afrique ; vi) les commentaires généraux sur le mariage des enfants, entre la CADHP et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant ; vii) les directives sur l'accès à l'information et aux élections ; viii) les principes sur la décriminalisation des infractions mineures ; et ix) la convocation du premier séminaire régional sur la mise en œuvre des décisions de la Commission et des observations finales sur les rapports des États.
- examen, pour la première et la deuxième fois, de quatre (4) rapports du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) sur les États, conformément au document de base du MAEP, qui permet de déposer publiquement les rapports des États membres participants auprès d'organes régionaux clés, tels que la CADHP ;
- examen de vingt-huit (28) communications (plaintes pour violation des droits de l'homme) et octroi de mesures conservatoires pour dix des communications ;
- examen de quatre (4) rapports d'états conformément à l'Article 62 de la Charte africaine ;
- envoi de nombreuses lettres d'appel d'urgence et publication de communiqués de presse ;
- octroi du statut d'affilié à une (1) institution nationale des droits de l'homme et du statut d'observateur à onze (11) organisations non gouvernementales ;
- adoption de douze (12) résolutions par pays et par thème en mai 2017 ;

- publication en swahili des lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique (Lignes directrices de Luanda) en avril 2017 ;
- poursuite, par la CADHP, de la sensibilisation sur les droits de l'homme en mobilisant davantage de participants à sa Session publique. En 2017, un total de mille cent cinquante-huit (1 158) délégués, dont 221 délégués de 25 États membres de l'Union, ont participé aux Sessions publiques de la CADHP.

72. Les résolutions par pays et par thème, les lettres d'appel d'urgence, les communiqués de presse publiés par la CADHP ont servi d'interventions dans les situations émergentes des droits de l'homme à travers le continent. Les observations finales sur les rapports d'États ont aidé les gouvernements concernés, à différents niveaux, à revoir leurs stratégies de mise en œuvre de la Charte et à veiller à ce que des mesures législatives favorables soient prises.

73. Les différentes décisions et recommandations sur les communications, soumises à la Commission, ont abouti à une augmentation de la protection des droits de l'homme dans les États membres concernés de l'Union lorsqu'il y a eu mise en œuvre.

74. Les principaux défis qui ont affecté les travaux de la CADHP au cours de la période couverte par le présent rapport ont été les suivants : i) difficultés à obtenir l'autorisation préalable requise des États membres pour entreprendre des missions de promotion et de protection ; ii) faiblesse du niveau de mise en œuvre des décisions et recommandations de la CADHP ; iii) manque aigu de personnel dû au retard dans le recrutement à des postes vacants dans sa structure approuvée et inadéquation de la structure actuelle de la CADHP pour assumer efficacement le mandat qui lui a été confié et assurer l'élargissement de la portée de son travail au fil des ans.

75. L'impact de la CADHP, en tant qu'organe efficace des droits de l'homme de l'Union africaine, dépend principalement de l'appui et de la coopération qu'il reçoit des États membres. Cela inclut une autorisation des États membres pour ses missions et des mesures concrètes pour mettre en œuvre ses décisions et ses recommandations.

76. Les activités prioritaires pour 2018 sont définies dans le Plan stratégique 2015-2019. Ils sont essentiellement axés sur la promotion et la protection des droits de l'homme conformément à la Charte africaine. Ils poursuivent et élargissent, dans les grandes lignes, les priorités similaires indiquées ci-dessous.

COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CAfDHP)

77. La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) est opérationnelle depuis 2006. Elle est composée de onze juges nommés par la Conférence. Le Protocole portant création de la Cour a été ratifié, dès le 31 décembre 2017, par trente (30) États membres de l'Union africaine, à savoir : l'Algérie, le Bénin, le

Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, les Comores, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Kenya, la Libye, le Lesotho, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, la République arabe sahraouie démocratique, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Togo et la Tunisie. Cependant, sur les trente (30) États parties au Protocole, seuls huit (8) ont fait la déclaration prévue à l'article 34 (paragraphe 6) du Protocole, acceptant la compétence de la Cour pour recevoir des cas d'individus et d'organisations non gouvernementales. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Malawi, le Mali, la Tanzanie et la Tunisie.

78. Au cours de la période considérée, la Cour a été saisie de trente-six (36) nouvelles affaires. Le nombre de requêtes enregistrées par la Cour depuis sa création est actuellement de cent cinquante-six (156) cas, tandis que le nombre de demandes d'avis consultatif est de douze (12). Le nombre de cas traités par la Cour depuis décembre 2017 s'élève à quarante et un (41), dont quatre (4) ont été transférés à la Commission africaine conformément à l'article 6 (paragraphe 3) du Protocole, tandis que cent quinze (115) cas sont toujours en instance devant la Cour.

79. La Cour a également rendu neuf (9) jugements sur le fond, émis quatre (4) ordonnances et cinq (5) avis consultatifs. Elle a examiné et différé cent quinze (115) demandes d'examen plus approfondi et mis en place un système de gestion électronique des affaires pour assurer un examen rapide et transparent des cas. Actuellement, la Cour examine de près les moyens d'accélérer la finalisation des cas sans compromettre la qualité de ses décisions en matière de travail judiciaire.

80. La Cour a organisé le troisième Dialogue judiciaire africain à Arusha en novembre 2017, sur le thème « **Améliorer l'efficacité judiciaire en Afrique** », auquel ont participé plus de 150 personnes, dont des représentants du pouvoir judiciaire de 30 États membres de l'Union africaine, des juges actuels et anciens de la Cour africaine, des juges des institutions judiciaires régionales, des universitaires, des personnalités médiatiques, des professionnels des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Les participants ont adopté des mesures concrètes concernant, entre autres, la promotion de l'éducation judiciaire en Afrique, la mise en place d'un réseau judiciaire africain et l'utilisation des TIC pour un système judiciaire efficace.

81. La Cour a également effectué des visites de sensibilisation auprès des États membres au cours desquelles sa délégation a eu des entretiens fructueux avec des hauts fonctionnaires, dont le Président de la République de Tunisie, le Président de la République de Guinée-Bissau, le Premier Ministre de la République du Cap-Vert et les ministres des Affaires étrangères de tous les pays visités. Les autorités égyptiennes, bissau-guinéennes et cap-verdiennes se sont engagées à prendre les mesures nécessaires pour ratifier le protocole, tandis que le Président de la République tunisienne a signé la déclaration au titre de l'article 34, paragraphe 6. Au cours de ces visites, la Cour, en collaboration avec les gouvernements hôtes respectifs, a organisé des séminaires de sensibilisation d'une demi-journée à l'intention des acteurs des droits de l'homme dans ces pays.

82. Comme indiqué précédemment, l'absence de ratification universelle du Protocole et le très faible nombre de déclarations sont les principaux défis qui ont affecté le fonctionnement de la Cour en 2017. Essentiellement, cela signifie que, sur un total de 55 États membres, la Cour peut recevoir des cas de particuliers contre 8 pays seulement. Ce qui sape sérieusement le mandat de la Cour pour ce qui est d'assurer la protection des droits de l'homme sur le continent et compromet la première raison d'être de sa création.

83. Un autre défi concerne la mise en œuvre des arrêts de la Cour : si certains États membres s'y sont conformés, d'autres ont échoué ou ont refusé de le faire. Si la Cour doit être le bras judiciaire de l'Union et contribuer à la réalisation de ses objectifs, tous les États membres de l'Union doivent coopérer à la mise en œuvre effective des arrêts et ordonnances de la Cour conformément à l'article 30 du Protocole.

84. Les priorités de la Cour pour 2018 sont les suivantes : i) rationaliser les processus judiciaires afin de favoriser l'efficacité et améliorer la compréhension entre les parties sur les procédures de la Cour ; ii) fournir un accès et des secours ou des recours adéquats aux victimes de violations des droits de l'homme ; iii) renforcer la coordination et la relation entre la Cour, la Commission et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CAEDBE) dans la protection des droits de l'homme ; iv) encourager de nouvelles ratifications du Protocole et des dépôts de la déclaration ; et v) diversifier et augmenter le volume de financement de la Cour.

COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

85. Au cours de la période considérée, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) a axé ses travaux sur : i) l'amélioration de la ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant au niveau national, l'établissement de rapports à ce sujet et l'appropriation de la Charte au plan national ; et ii) l'accélération des progrès vers la promotion, la protection et le respect des droits et du bien-être des enfants africains.

86. Un séminaire de trois jours de plaidoyer sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été organisé à Maurice en septembre 2017 afin de partager diverses expériences sur la ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, l'établissement de rapports à ce sujet et sa mise en œuvre, et de créer une plate-forme pour partager les défis et les bonnes pratiques. Le CAEDBE a également entrepris une mission de plaidoyer à Sao Tomé-et-Principe où il a eu des discussions fructueuses avec les autorités gouvernementales et divers partenaires travaillant sur les questions relatives aux enfants et a tracé la voie à suivre pour la ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

87. Au cours de la période considérée, les États membres ont présenté un nombre croissant de rapports. 38 des 48 États membres qui ont ratifié la Charte ont soumis leur rapport initial et huit (8) ont présenté leurs premier et deuxième rapports périodiques. En 2017, le CAEDBE a examiné six rapports des États parties et sept rapports complémentaires. Des observations finales et des recommandations ont été soumises aux États membres concernés.

88. Le CAEDBE a nommé un nouveau Rapporteur spécial de l'UA sur la proscription du mariage des enfants en janvier 2017. Le mandat du Rapporteur spécial consiste notamment à répondre aux informations sur les accusations de violations des droits de l'homme résultant de pratiques en matière de mariage d'enfants dans certains pays.

89. Le CAEDBE a également entrepris une mission d'enquête sur les questions relatives aux droits des enfants en situation d'esclavage dans un État membre. La mission a été entreprise dans le cadre de la procédure de communication initiée au nom des enfants maintenus en esclavage.

90. En 2017, le CAEDBE a lancé les conclusions de son étude sur l'impact des conflits et des crises sur les enfants en Afrique. L'étude découle d'une décision du Conseil exécutif qui a demandé au Conseil de paix et de sécurité de tenir compte des droits de l'enfant dans son ordre du jour et de coopérer activement avec le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (Décision EX.CL/Dec.712(XXI)). Le CAEDBE a également réalisé une étude continentale complète sur l'impact des conflits et des crises sur les enfants au cours des dix dernières années, ainsi que sur les mesures prises par les acteurs étatiques et non étatiques en vue de protéger les droits des enfants pendant et après de tels conflits. L'étude a porté sur l'impact psychologique, l'éducation, la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire, la séparation des parents et fournisseurs de soins, et la violence sexuelle et sexospécifique. Les droits de l'enfant sous-tendent l'analyse de l'étude, en particulier l'intérêt supérieur de l'enfant, les droits à la vie, à la survie et au développement, et le respect des opinions de l'enfant telles qu'elles sont exprimées par les voix des enfants.

91. Le CAEDBE a mobilisé les États membres pour la commémoration de la Journée de l'enfant africain 2017, dont le thème était intitulé « L'Agenda 2030 pour le développement durable des enfants en Afrique : accélérer la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances ». Une note conceptuelle a été communiquée aux États membres pour leur donner des orientations, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, sur la manière de commémorer la Journée.

92. Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des droits de l'enfant en Afrique, le CAEDBE a renforcé sa collaboration avec d'autres organes de l'Union africaine, en particulier la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'avec les agences des Nations Unies. Le 3 novembre 2017, le CAEDBE a organisé un événement parallèle en marge de la soixante-et-unième Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Banjul, afin de vulgariser l'Agenda 2040. L'événement a réuni la CADHP, les organisations de la société civile

(OSC), les institutions nationales des droits de l'homme et divers autres participants. L'objectif de la réunion était de faire prendre conscience du contenu de l'Agenda 2040 afin d'ouvrir la voie à un engagement accru des acteurs étatiques et non étatiques pour sa mise en œuvre.

93. Le CAEDBE et la CADHP ont également collaboré dans le cadre de l'élaboration d'une Observation générale conjointe sur le mariage des enfants. Le document a été dûment examiné et adopté par les deux organes. Le but de l'Observation générale conjointe est de préciser la nature des obligations des États parties découlant de l'article 6(b) du Protocole de Maputo et de l'article 21(2) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui interdisent tous deux le mariage des enfants. Le document décrit les mesures législatives, institutionnelles et autres qui devraient être prises par les États parties afin de donner effet à l'interdiction du mariage des enfants et de protéger les droits des enfants concernés.

94. Une réunion consultative conjointe entre la Commission de l'UA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) s'est tenue à Banjul en octobre 2017 pour esquisser un cadre de coopération entre le HCDH et l'UA sur les droits de l'homme dans les situations de conflit.

95. Les principaux défis qui affectent les opérations du CAEDBE comprennent l'incapacité d'entreprendre les activités prévues en raison du manque de financement adéquat. Les activités concernées comprennent : l'élaboration d'un manuel de mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la mise en œuvre du plan de communication du CAEDBE et l'amendement de l'article 5 du protocole afin de permettre au CAEDBE d'avoir accès à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ; l'insuffisance de la volonté politique et de la coopération des États membres constituent également un défi. Par exemple, un seul pays a ratifié la Charte au cours de la période considérée, malgré la campagne de ratification universelle du CAEDBE.

Malgré ces défis, le CAEDBE poursuivra la mise en œuvre efficace de la Charte en entreprenant les activités suivantes, à savoir : a) poursuivre le plaidoyer de la ratification universelle de la Charte et l'établissement de rapports sur à cet effet ; b) renforcer la collaboration avec d'autres organes de l'UA et les partenaires des Nations Unies (pour entreprendre des activités conjointes) ; c) suivre la mise en œuvre des Observations finales et des recommandations adoptées par les États parties ; d) entreprendre des visites de sensibilisation auprès des États parties et d'autres organes sur les communications (plaintes) et les enquêtes ; e) commémorer la Journée de l'enfant africain (2018) ; f) élaborer une Observation générale sur une disposition de la Charte ; g) entreprendre l'étude sur la situation des enfants en mouvement ; et h) renforcer les capacités du Secrétariat.

CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (AUABC)

96. Les États membres de l'Union africaine ont adopté la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (ou la Convention) lors de la deuxième Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Maputo en juillet 2003. La Convention est entrée en vigueur le 5 août 2006, trente (30) jours après le dépôt du quinzième (15e) instrument de ratification. À ce jour, trente-huit (38) pays ont ratifié la Convention et y sont parties.

97. Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (AUABC) a été créé le 26 mai 2009 en vertu de l'article 22(1) de la Convention. C'est l'institution continentale unique en son genre mandatée par l'Union africaine pour lutter contre la corruption et les thèmes connexes en Afrique. Sa principale mission consiste à promouvoir et à encourager l'adoption, par les États parties, de mesures et d'actions visant à prévenir, détecter, punir et éradiquer la corruption et les infractions connexes en Afrique, ainsi qu'à assurer le suivi de l'application de ces mesures et à présenter régulièrement au Conseil exécutif un rapport sur les progrès accomplis par chaque État partie pour se conformer aux dispositions de la Convention.

98. L'AUABC compte onze membres à temps partiel qui élisent l'un d'entre eux à la présidence. Le Bureau est composé de trois membres du Conseil, à savoir le Président, le Vice-président et le Rapporteur.

99. L'une des principales activités du Conseil en 2017 a été la préparation du Projet 2018, qui a été déclaré thème de l'année 2018, à savoir l'Année africaine de lutte contre la corruption. Sur la base des soumissions de l'AUABC, le Conseil exécutif a approuvé la proposition, notamment la désignation du leader de l'année, S.E. M. Muhammadu Buhari, Président de la République fédérale du Nigeria. Le Conseil exécutif a demandé à l'AUABC non seulement de tenir de nouvelles consultations avec les États membres sur ses propositions pour le Plan stratégique 2017-2021 et sur la Note de présentation du Projet 2018, mais également de lui présenter une mise à jour de ses propositions.

100. Par la suite, l'AUABC a organisé un atelier consultatif continental pour enrichir la note conceptuelle et le projet de plan stratégique. L'atelier s'est également penché sur la mesure de la corruption en Afrique. Trente-deux (32) États membres ont pris part à l'atelier, aux côtés des organisations de la société civile et des partenaires au développement.

101. Au cours de l'année 2017, le Conseil a tenu trois sessions ordinaires au cours desquelles un nouveau Bureau a été élu en juillet 2017 (Session inaugurale). Les membres du Conseil consultatif, élus par le Conseil exécutif en janvier et juillet 2017 respectivement, ont par la suite prêté serment lors de la Session inaugurale du Conseil tenue en juillet 2017. Le Conseil consultatif a également créé des Groupes de travail sur les projets de 2018, la mobilisation des ressources et l'examen des mécanismes.

102. Parmi les difficultés rencontrées par le Conseil consultatif figurent l'insuffisance du financement de ses programmes, la difficulté d'obtenir la pleine collaboration des États membres et la structure allégée de son Secrétariat. Toutefois, en dépit de ces contraintes, l'AUABC s'est engagé à accomplir sa mission. En 2018, l'accent sera mis sur la sensibilisation, l'accroissement de l'appropriation des différentes initiatives de lutte contre la corruption et la célébration de l'Année africaine de lutte contre la corruption. Ces activités renforceront les efforts déployés par les États membres dans la lutte contre la corruption, comme ils l'ont déjà fait dans le cadre du thème « Gagner la lutte contre la corruption : Un chemin durable vers la transformation de l'Afrique ».

MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)

103. Le mandat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) consiste à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique en encourageant les États membres à adopter des politiques et des pratiques qui peuvent conduire à la stabilité politique, à une croissance économique forte et inclusive, au développement durable et à une intégration sous-régionale et continentale accélérée. Le MAEP facilite la bonne gouvernance en favorisant l'adhésion aux normes de conduite contenues dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

104. Comme il a été observé dans l'étude d'impact de l'UA récemment achevée et commanditée par la CEA, « le MAEP dispose du potentiel de transformation de la gouvernance et du développement de l'Afrique dans un certain nombre de domaines. Un premier domaine les libère de toute influence extérieure indue sur leur gouvernance. Un deuxième domaine les libère d'une domination excessive de l'élite et amène la population à participer activement au processus politique. Le troisième domaine consiste à fonder l'élaboration des politiques sur les réalités empiriques des pays africains. »

105. En novembre 2017, trente-six (36) États membres participaient au MAEP. Quatre pays ont fait l'objet d'une évaluation consécutive par les pairs en janvier 2017, le Kenya ayant fait l'objet d'une première évaluation de deuxième génération. Ainsi, à la fin de l'année 2017, vingt (20) des 36 membres ont été évalués. La Gambie et les Comores devraient adhérer en janvier 2018, l'Ouganda devenant le deuxième pays à être soumis pour la deuxième fois à une évaluation par les pairs lors de la même réunion, avec les premières évaluations du Soudan et du Liberia.

106. Lors de la vingt-troisième Session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Malabo en juin 2014, la Conférence a adopté une décision d'intégrer le MAEP en tant qu'entité autonome au sein du système de l'UA. Cette décision a catalysé la capacité du MAEP à prendre sa place en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine. Par conséquent, le MAEP est désormais solidement ancré dans un instrument juridique sous la forme du Statut du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui a été provisoirement adopté par le Forum africain d'évaluation par les pairs le 26 août 2016.

107. Par la suite, à sa vingt-huitième Session ordinaire de janvier 2017, la Conférence a décidé d'étendre le mandat du Mécanisme pour y inclure le suivi de la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des principaux domaines de gouvernance du continent, en particulier l'Agenda 2063 et les ODD 2030. Cette décision a encore renforcé la position du Mécanisme pour piloter le programme de gouvernance en Afrique et a rétabli la confiance dans la valeur, la crédibilité et l'importance du MAEP en tant que mécanisme continental de suivi de la gouvernance. Ce rôle implique les mesures suivantes :

- incorporer les divers rapports sur la gouvernance de la plate-forme de l'Architecture africaine de gouvernance et d'autres organes de l'UA dans le Rapport annuel sur la gouvernance de l'UA en soulignant les quatre domaines thématiques couverts par le MAEP ;
- tenir des séances d'information sur la gouvernance propres à chaque pays qui sont en cours d'élaboration et qui seront domiciliées au MAEP ; et
- donner accès à des produits de connaissance crédibles et légitimes dans les quatre domaines thématiques couverts par le MAEP. Un pôle de connaissances est en cours de création et comprendra une grande variété de documents politiques électroniques, de recherches et d'autres documents institutionnels de l'UA.

108. Malgré les progrès récents réalisés en matière de gouvernance et de développement socioéconomique depuis la création du MAEP en mars 2003, le continent africain est confronté à des défis persistants et récurrents, qui risquent de menacer le développement socioéconomique durable et la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Soulignées par plusieurs évaluations du MAEP, ces questions transversales comprennent : i) la violence induite par les processus électoraux contestés ; ii) la gestion de la diversité, iii) l'inégalité entre les hommes et les femmes et la violence à l'égard des femmes ; iv) l'état du service public et le fléau de la corruption qui entrave la prestation des services publics ; v) les questions d'accès à la propriété foncière ; et vi) le chômage des jeunes. S'ils ne sont pas relevés, ces défis peuvent être un déclencheur d'instabilité politique et de conflits violents sur le continent.

109. Le MAEP aide par conséquent les États membres à partager leurs expériences et à apprendre les uns des autres sur la manière de relever ces défis. En collaboration avec ses partenaires stratégiques, notamment la Banque africaine de développement, la CEA, le PNUD, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités et la Fondation Mo Ibrahim, le MAEP aide également les États membres à mettre en œuvre des programmes conçus pour relever ces défis et d'autres défis persistants en matière de gouvernance de manière holistique.

110. En plus de son objectif de haut niveau d'achever quatre à cinq évaluations de la gouvernance et d'opérationnaliser ses structures de gouvernance et de recherche, le MAEP accélérera son élan vers l'adhésion au Mécanisme par tous les États membres de

l'UA. En outre, le MAEP continuera à renforcer sa coopération avec les secrétariats de l'AGA et de l'APSA dans les domaines ci-après :

- s'attaquer aux causes profondes des conflits en utilisant les rapports d'évaluation par pays du MAEP comme outils de référence, et aider les pays qui ont subi l'évaluation du MAEP à mettre en œuvre leur Plan d'action national pour les programmes afin de s'attaquer aux causes profondes des crises imminentes ;
- procéder à l'alerte précoce et l'action rapide en utilisant le mandat du MAEP pour aborder les premiers signes d'une crise politique ou économique imminente ;
- rechercher les meilleures pratiques électorales afin d'examiner les élections et la violence en Afrique, l'accent étant mis sur les élections en tant que source d'instabilité et de conflit en Afrique. Le projet est une activité conjointe gérée par le Secrétariat conjoint AGA-APSA-MAEP. Il alimentera l'Agenda 2063 et, en particulier, la campagne visant à faire taire les armes à feu d'ici à 2020.

PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)

111. Au cours de la période considérée, le Parlement panafricain (PAP) a lancé un programme de plaidoyer en vue de sensibiliser les États membres sur la nécessité de ratifier tous les instruments juridiques de l'Union africaine, notamment le Protocole révisé du Parlement panafricain. Par conséquent, de nombreux États membres ont signé le Protocole révisé et sont en cours de ratification. Il s'agit notamment de l'Algérie, du Bénin, du Cameroun, du Tchad, du Congo, du Ghana, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), de la Sierra Leone, de Sao Tomé-et-Principe et du Togo. Cela porte le nombre total de signatures à quinze (15). Toutefois, seuls cinq (5) pays ont ratifié et déposé les instruments auprès de la Commission de l'Union africaine. Il s'agit de la Gambie, du Mali, de la RASD, de la Sierra Leone et de Sao Tomé-et-Principe. Au rythme actuel de ratification, le Protocole révisé aura besoin d'au moins 18 ans pour atteindre le nombre requis de ratifications, soit vingt-huit (28), même si les présidents des parlements nationaux se sont engagés à assurer la ratification du Protocole révisé d'ici à août 2018. Les présidents se sont également engagés à faciliter la ratification des instruments juridiques signés par leurs gouvernements respectifs.

112. S'agissant du budget, le Parlement panafricain a souligné que le budget du PAP - un organe de l'Union africaine - est inférieur à celui des Départements de la Commission de l'Union africaine. La plus grande partie du budget était réservée aux salaires et non aux programmes. Le Parlement panafricain souhaite organiser des programmes qui accélèrent l'intégration continentale. Les ressources limitées constituent une véritable contrainte.

113. Du 22 au 25 août 2017, le Parlement panafricain, sous le patronage de S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, a organisé une réunion consultative de haut niveau à Yaoundé en partenariat avec l'IDEA, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) et la Commission européenne (CE). La Réunion de haut niveau a relevé que la clé de l'approfondissement de l'intégration réside dans la ratification intégrale de tous les instruments continentaux et juridiques pertinents, la création du Parlement panafricain en tant qu'organe législatif de l'UA et la ratification des instruments de l'UA relatifs aux droits de l'homme. D'autres recommandations importantes figurant dans le communiqué final portaient sur la nécessité pour les États membres de mettre en commun leurs souverainetés individuelles sur des priorités convenues afin de parvenir à un bien commun plus fort - une Afrique intégrée avec un programme de développement socioéconomique commun et des capacités d'infrastructure communes pour exploiter ses vastes ressources et surmonter le paradoxe actuel de la richesse des ressources dans un environnement caractérisé par des niveaux élevés de pauvreté.

114. S'agissant de la question de « L'avenir du partenariat politique Afrique-UE dans la perspective des négociations post-Cotonou », la Conférence a déclaré qu'il est nécessaire de reconnaître l'unité de l'Afrique et des institutions panafricaines pleinement compétentes en tant que partenaires et acteurs clés des futurs accords politiques et de coopération. Dans cette perspective, il est en outre nécessaire de négocier un accord de partenariat global couvrant l'ensemble de l'Afrique et d'élaborer un cadre unique de coopération contraignant pour le dialogue politique, qui repose également sur un instrument financier unique couvrant toutes les initiatives locales et continentales en faveur de l'Afrique.

115. Lors du Sommet UA-UE qui s'est récemment achevé à Abidjan, le Parlement panafricain a pris acte du succès limité de la Feuille de route conjointe Afrique-Europe en raison de ressources limitées. Il a recommandé que des ressources soient allouées aux programmes continentaux conformément à l'Agenda 2063. Le Parlement panafricain a également appelé à une révision de l'Accord de Cotonou qui permette un partenariat efficace plutôt qu'une dépendance. La réunion parlementaire conjointe a en outre demandé au Sommet UA-UE de parvenir à un accord ambitieux qui ouvre la porte à un avenir meilleur pour les jeunes au 21^e Siècle. Cet accord doit tenir les promesses faites dans le cadre des ODD et de l'Accord de Paris, qui conduisent à une amélioration réelle des conditions de vie des populations et à une utilisation durable des ressources. Il doit également ouvrir la voie à l'électrification du continent africain, qui est à la base de tout développement futur.

116. La Réunion parlementaire conjointe a noté que pour venir à bout des causes profondes de la migration, il fallait des investissements conjoints massifs afin de créer davantage d'emplois et de opportunités pour les jeunes. Les deux Parlements ont demandé aux États membres de l'UE et de l'UA de s'assurer que tout mouvement migratoire est sûr, légal et volontaire. Les pays qui accueillent des migrants devraient s'efforcer de les intégrer, sur la base d'un partage équitable des charges.

117. Le Parlement panafricain est resté confronté à de nombreux défis au cours de la période considérée, le premier étant la lente ratification du Protocole révisé du PAP - seuls cinq États membres l'ont fait à ce jour. Cette situation réduit l'efficacité du rôle de surveillance du Parlement, ses recommandations demeurant non contraignantes et sans force exécutoire. Deuxièmement, le Protocole portant création du PAP exige que les fonctionnaires de la Commission présentent des rapports et assistent à ses sessions. Toutefois, le Parlement reste impuissant, car les fonctionnaires de la Commission n'ont pas répondu à ses invitations. Un budget doit par conséquent être affecté pour faciliter les interactions régulières entre les fonctionnaires de la Commission et les commissions du Parlement.

118. Les membres du Parlement panafricain restent en dehors des catégories de personnes travaillant dans l'Union africaine et ne sont par conséquent pas couverts par le Règlement financier. Cette situation crée des problèmes lorsqu'ils assument des fonctions officielles.

119. Le Parlement panafricain a continué d'enregistrer un fort taux de renouvellement de ses membres, perdant actuellement au moins 25% des députés après les élections nationales. Il est nécessaire d'avoir un pool de parlementaires africains ayant une compréhension des questions panafricaines pour assurer l'intégration du continent. En outre, les États membres ont eu du mal à envoyer des délégations complètes aux sessions du Parlement panafricain et aux réunions des Commissions parlementaires. Par conséquent, il était souvent difficile d'atteindre le quorum. Cette situation a retardé l'adoption des résolutions et recommandations.

120. Le Parlement panafricain est chargé, par la Conférence, d'assurer la ratification et l'appropriation de tous les instruments juridiques de l'UA, mais il manque de ressources financières pour s'acquitter de cette responsabilité. Par conséquent, le PAP dépend des fonds des partenaires pour entreprendre des travaux statutaires, et des activités telles que la ratification des instruments de l'UA, l'engagement avec les États membres, les conférences des présidents et l'engagement parlementaire régional.

Résultat 6 : Renforcement de la capacité de l'Afrique à coordonner et à répondre aux situations humanitaires, et à protéger les civils dans les zones de conflits et de catastrophes

121. Le Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique est l'organe chargé de toutes les questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées internes et d'autres questions humanitaires. Il a entrepris des missions d'évaluation et de solidarité sur le terrain en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Guinée, au Nigéria, en Sierra Leone et au Soudan du Sud. Les missions d'évaluation sur le terrain du sous-comité avaient pour objet d'observer directement l'ampleur et l'étendue de la situation humanitaire dans les pays visités afin d'améliorer la qualité de ses rapports et recommandations aux Organes de décision les plus hauts placés de l'Union africaine. La

Commission, par l'intermédiaire du Département des Affaires politiques, aide les États membres à renforcer la résilience nationale en matière d'intervention humanitaire.

OBJECTIF 2 :**PRODUCTION AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

Développer la production agricole, développer les filières agroalimentaires, élargir l'accès aux marchés et atteindre l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle collective de l'Afrique par la promotion de l'agriculture paysanne, d'un environnement sain, des ressources naturelles et de la gestion du changement climatique.

RÉSULTATS :

- appui à la mise en œuvre, par les États membres, des programmes prioritaires du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), notamment les ressources animales en tant qu'instrument pour stimuler la production agricole et la productivité alimentaire et nutritionnelle, éradiquer la faim et réduire la pauvreté ;
- facilitation de la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.

Résultat 1 : Appui à la mise en œuvre par les États membres des programmes prioritaires du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), notamment les ressources animales en tant qu'instrument pour stimuler la production agricole et la productivité alimentaire et nutritionnelle, éradiquer la faim et réduire la pauvreté

Mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

122. En 2017, la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), s'est accélérée grâce aux sept (7) engagements de Malabo ci-après : i) réengagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA ; ii) renforcement du financement des investissements dans l'agriculture ; iii) élimination de la faim en Afrique d'ici à 2025 ; iv) réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2025 grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives ; v) stimulation des échanges intra-africains des produits et services agricoles ; vi) renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production face à la variabilité climatique et aux autres risques connexes ; et vii) renforcement de la responsabilité mutuelle face aux actions et résultats.

123. La Commission, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, les CER et les partenaires techniques, a facilité l'élaboration des rapports nationaux individuels et du premier rapport d'examen biennal continental qui a été approuvé par le CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement,

et sera présenté à la Conférence en janvier 2018. Le rapport est l'une des étapes de la préparation du Cadre de résultats du PDDAA, de l'élaboration de matériels techniques pour donner des orientations aux États membres dans la collecte et l'analyse des données et de la mise à leur disposition des compétences et aptitudes requises pour le suivi et l'établissement des rapports.

124. Trente-quatre (34) experts ont été certifiés pour apporter un appui technique aux processus d'examen biennal. Vingt (20) États membres étaient déjà en bonne voie pour atteindre les buts et objectifs de la Déclaration de Malabo d'ici à 2025. Seuls dix États membres sur les 47 qui ont présenté leur rapport ont consacré au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture. Sur les trente-quatre (34) États membres qui ont présenté un rapport sur les taux de croissance des rendements des produits de base nationaux, treize (13) ont atteint l'augmentation minimale de 10 pour cent requise pour être sur la bonne voie en 2017. Sur les vingt-deux (22) États membres qui ont fait état de progrès dans la réduction de la proportion de la population sous-alimentée, seuls neuf (9) pays sont sur la bonne voie.

125. S'agissant de l'engagement renouvelé d'atteindre une croissance annuelle de 6 % du PIB agricole, dix-huit (18) États membres ont signalé une augmentation du PIB agricole d'au moins 6% en 2016. Sur les vingt-neuf (29) États membres qui ont présenté un rapport, seuls trois (3) ont atteint le minimum de 20% d'augmentation du taux de croissance, ce qui constitue un jalon important pour l'engagement dans les échanges intrarégionaux des produits et services agricoles en Afrique. Trente (30) États membres sont sur la bonne voie pour atteindre au minimum 10 pour l'indice de facilitation des échanges (IFE) afin de créer un environnement favorable aux échanges intrarégionaux des produits de base et des services agricoles en 2017. Le CTS a approuvé des recommandations spécifiques fondées sur les conclusions des rapports. L'une des recommandations est que les États membres aient demandé à l'Union africaine et à l'Agence du NEPAD de mobiliser des ressources techniques et financières pour renforcer les systèmes de données nationales, la planification fondée sur des données factuelles et les mécanismes de responsabilisation mutuelle par l'entremise des programmes de renforcement des capacités et le partage des connaissances entre les pays.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle, et sûreté alimentaire

126. Au cours des deux dernières années, la sécurité alimentaire en Afrique a été mise à rude épreuve par des chocs extérieurs, en particulier ceux liés au changement et à la variabilité du climat. La plupart des pays africains ont connu des sécheresses, des attaques des ravageurs et des maladies. La dévastatrice légionnaire d'automne, par exemple, a été signalée dans une trentaine de pays. En outre, la plupart des régions du continent sont encore touchées par des conflits qui déclenchent l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

127. La Commission a poursuivi plusieurs initiatives et projets dont l'objectif était de promouvoir le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition à travers le Cadre de résultats du PDDAA arrêté à Malabo. Ce cadre a été conçu pour faciliter et

accélérer la mise en œuvre et suivre les progrès vers la réalisation de la vision du PDDAA, à savoir éradiquer la faim d'ici à 2025. Des progrès remarquables ont été réalisés dans un certain nombre de domaines.

128. La Commission a délibéré sur le Plan de travail triennal du leader de l'Union africaine désigné pour assurer la promotion de la nutrition avec Sa Majesté le roi Letsie III du Royaume du Lesotho lors de sa visite à la Commission en août 2017. Le Plan de travail vise à faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie régionale révisée pour la nutrition en Afrique et fournit une Feuille de route qui décrit le rôle de la Commission et d'autres parties prenantes dans l'éradication de la faim et de la malnutrition en Afrique. Le leader désigné pour assurer la promotion de la nutrition devrait, entre autres, promouvoir l'Initiative africaine renouvelée de l'UA pour l'élimination du retard de croissance en Afrique (ARISE) et plaider en faveur d'un investissement accru dans la nutrition, qui inclura l'engagement du secteur privé dans des initiatives en matière de nutrition qui s'appuieront sur des études sur le coût de la faim en Afrique. Le leader désigné pour assurer la promotion de la nutrition apportera également son soutien à l'initiative du Président de la Commission visant à répondre aux besoins nutritionnels et humanitaires dans les zones de conflit, ainsi qu'à l'initiative de la Commission en faveur d'une alimentation et d'une nutrition scolaires durables, qui vise à intensifier les programmes continentaux d'alimentation scolaire.

129. La sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la sûreté alimentaire sont inextricablement liées. Les aliments dangereux créent un cercle vicieux de maladies et de malnutrition, en particulier chez les nourrissons, les jeunes enfants, les personnes âgées et les malades. Les maladies d'origine alimentaire entravent le développement socio-économique en mettant à rude épreuve les systèmes de santé et nuisent à l'économie nationale, au tourisme et au commerce des denrées alimentaires.

130. En Afrique, les maladies d'origine alimentaire représentent une grave menace pour la santé de millions de personnes. Selon les estimations, plus de 91 millions de personnes tombent malades et 137.000 meurent chaque année de maladies d'origine alimentaire, ce qui représente un tiers des décès dus aux agents pathogènes d'origine alimentaire dans le monde. Les maladies diarrhéiques sont à elles seules responsables de près de 70% des maladies d'origine alimentaire en Afrique. Les enfants de moins de cinq ans sont les plus touchés, représentant près de 33 % de tous les décès dus à la contamination alimentaire.

131. Plusieurs épidémies de maladies d'origine alimentaire telles que le choléra, la shigellose, le konzo (paralysie aiguë causée par la consommation de manioc à haute teneur en cyanure) et l'aflatoxicose aiguë continuent d'apparaître dans plusieurs régions du continent africain. Par exemple, les aflatoxines contribuent à environ 30% des cas de cancer du foie en Afrique, faisant du cancer du foie la première cause de mortalité par cancer. La présence de contaminants chimiques dans les aliments et l'eau potable est une autre évolution inquiétante.

132. C'est en Afrique que le fardeau des maladies dues à la contamination des aliments est le plus lourd. Selon les estimations, une seule menace pour la sécurité alimentaire, comme les aflatoxines, peut causer des dommages à 25 % des cultures vivrières dans le monde, ce qui entraîne d'importantes pertes économiques dans de nombreux pays en développement. En Afrique, les pertes de recettes commerciales d'exportation dues aux aflatoxines sont estimées à plus de 670 millions de dollars américains. Avec la mondialisation du commerce des denrées alimentaires, les maladies qui frappent une partie du monde peuvent se propager rapidement à d'autres parties du globe. La propagation mondiale des maladies d'origine alimentaire entraîne également l'interdiction du commerce des denrées alimentaires, avec perte d'accès aux marchés et de recettes d'exportation. Le continent africain reste très vulnérable à toutes ces menaces.

133. L'objectif de l'UA, tel que contenu dans les Déclarations de Malabo, de tripler les échanges intrarégionaux des produits agricoles d'ici à 2025, sera difficile à réaliser tant qu'il n'existera pas de mécanisme continental ou régional structuré pour assurer la coordination ou le leadership en matière de contrôle des systèmes alimentaires en Afrique. Les chaînes d'approvisionnement alimentaire traversent désormais de multiples frontières nationales. Toutefois, les États membres ont des régimes de contrôle des denrées alimentaires différents qui ne permettent pas d'atteindre le même niveau approprié de protection ou de faciliter les échanges intrarégionaux. En outre, les États membres et les CER ont commencé à mettre en œuvre des programmes régionaux et nationaux en vue de renforcer les capacités sanitaires et phytosanitaires, notamment en matière de sécurité alimentaire, mais ces programmes progressent à des rythmes différents.

134. Conscients de ces défis, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'UA et de l'UE ont décidé, lors de leur Sommet de Lisbonne en 2007, de créer un organe continental de sécurité alimentaire au sein de la Commission de l'UA afin de relever les défis en matière de sécurité alimentaire sur le continent. Le défi est que les États membres continuent d'éprouver de sérieuses difficultés à mettre en œuvre les réformes nécessaires en vue de satisfaire aux exigences modernes en matière de sécurité alimentaire. D'autre part, les CER n'ont pas encore renforcé leurs capacités techniques pour mener des réformes à l'échelle du continent sur cette question. Il est par conséquent impératif d'assurer une approche uniforme, coordonnée et l'harmonisation des normes de sécurité alimentaire à travers le continent. Il est également nécessaire d'établir ou de renforcer les agences gouvernementales de réglementation en matière de sécurité alimentaire et de renforcer la coopération entre les États membres afin d'assurer la production, la consommation et le commerce de denrées alimentaires saines en Afrique et dans le monde.

135. Le Bureau interafricain des ressources animales (IBAR) de l'UA basé à Nairobi, au Kenya, et le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) basé à Yaoundé, au Cameroun, sont chargés de coordonner les mesures sanitaires et phytosanitaires. En 2012, la Commission a lancé le Partenariat pour le contrôle des aflatoxines en Afrique (PACA), une initiative visant à coordonner et à soutenir l'atténuation des aflatoxines dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et du commerce en Afrique. En outre, la Commission

prévoit d'organiser conjointement avec la FAO et l'OMS, au plus tard en 2019, une Conférence internationale sur la sécurité alimentaire, conformément à l'importance de haut niveau accordée à la sécurité alimentaire par les Organes de décision de l'UA.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES

136. La Commission a élaboré des modes opératoires normalisés pour la bonne gestion des banques de gènes, qui comprennent : i) des procédures techniques, juridiques et administratives ; et ii) un projet d'accords de transfert de matériel pour permettre le mouvement et l'échange de matériel génétique entre les États membres. Environ 85 races de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, de volailles, de chameaux, d'herbivores et de poissons sont caractérisées. Le partage des informations et le débat sur divers aspects de la gestion et du développement des ressources zoogénétiques sont en cours dans le cadre des cinq réseaux régionaux de diversité animale domestique (DAD-NET). Compte tenu de la nécessité d'harmoniser la surveillance et la lutte contre les maladies, les pays de la Corne de l'Afrique ont continué d'appliquer les normes, méthodes et procédures [SMP] pour la surveillance et la lutte contre les maladies liées au commerce. L'Ouganda et la région du Centre-sud de la Somalie du Sud ont reçu des équipements et du matériel de laboratoire.

137. La diffusion et l'utilisation d'un manuel de laboratoire sur le fonctionnement normalisé ainsi que l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des modes opératoires normalisés de quarantaine ont été entreprises. Vingt-cinq (25) membres des Systèmes nationaux d'identification et de traçabilité animale (SNIT). Les équipes des États membres de l'IGAD ont reçu une formation sur l'application et la mise en œuvre de l'Initiative. En outre, 35 acteurs de première ligne ont été formés à l'utilisation du téléphone mobile dans la déclaration des maladies en Ouganda en tant que pays pilote. Au Kenya, au Soudan du Sud et en Ouganda, des comités nationaux d'éradication et de lutte contre la Peste des petits ruminants [PPR] ont été mis en place par les Directions des services vétérinaires avec le soutien de l'IBAR dans le cadre du projet de surveillance des maladies liées au commerce (STSD).

138. La Commission a diffusé des informations scientifiques pour une meilleure lutte contre la trypanosomiase tsé-tsé, humaine et animale par la publication des volumes 127 et 128 des actes des conférences du Conseil scientifique international pour la recherche et la lutte contre les trypanosomiasés (CSIRLT) tenues à Khartoum en 2013 et à Ndjamena en 2015. Ce projet a notamment produit les résultats ci-après : i) l'élaboration d'une politique nationale en matière d'élevage et d'une stratégie de bien-être animal pour l'Afrique ; ii) la mise en place d'une plate-forme africaine pour le bien-être animal ; iii) la conduite de recherches visant à fournir des preuves à l'appui des décisions politiques ; iv) la mise à jour de la législation vétérinaire nationale dans les pays bénéficiaires ; et v) l'opérationnalisation des réseaux continentaux et des centres régionaux de santé animale.

139. La Commission a procédé à un examen des politiques nationales et régionales de commerce du poisson et des cadres connexes en vue de leur harmonisation dans quatre régions, à savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Elle a également contribué à la création d'un Réseau des femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson dans le but d'encourager les femmes impliquées dans ce secteur et d'améliorer leur part dans le commerce intrarégional du poisson.

140. L'Agence du NEPAD a lancé le chapitre africain de la World Aquaculture Society à l'occasion d'une plate-forme continentale de haut niveau sur les politiques commerciales du poisson. Dix-neuf pays ont participé au lancement, notamment l'Afrique du Sud, le Bénin, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, le Malawi, le Nigeria, l'Ouganda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Tunisie. Une plate-forme politique axée sur l'amélioration du commerce continental et régional du poisson et des produits de la pêche.

141. S'agissant de la pêche et du commerce du poisson, l'Agence du NEPAD a initié l'adoption d'une certification, de normes et de règlements régionaux pour les zones critiques pour la promotion du commerce intrarégional du poisson. Il s'agissait notamment de la pré-évaluation des crevettes pour les normes de certification en utilisant l'Africa Eco Label Mechanism (AEM) au Nigeria, au Gabon et au Cameroun. L'Agence a également contribué à stimuler la production de poulpes dans l'Océan indien grâce à des innovations appliquées, ainsi qu'à moderniser les capacités et les environnements de travail dans la manutention des produits du poisson après la récolte. En Guinée, par exemple, vingt (20) agents ont reçu une formation sur la manutention du poisson et le contrôle sanitaire. En Côte d'Ivoire, l'impact du fumage du poisson sur la santé a été évalué et au Sénégal, des équipements de manutention et de transformation du poisson ont été achetés.

Résultat 2 : Facilitation de la mise en œuvre des programmes prioritaires sur l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique

Adaptation au changement climatique

142. En ce qui concerne le changement climatique, l'Afrique est la région la plus touchée, avec des sécheresses récurrentes, des inondations et des chaleurs extrêmes. La dépendance à l'égard des secteurs sensibles au climat comme l'agriculture soulève la nécessité d'actions urgentes pour lutter contre le changement climatique et promouvoir la résilience sur le continent. Pour relever ces défis, la Commission a encouragé les États membres à adopter des politiques concernant le changement climatique, les risques de catastrophe, la dégradation des terres, l'épuisement des ressources naturelles et la biodiversité.

143. Les pays africains parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont commencé à mettre en œuvre l'Accord de Paris de 2015. En octobre 2017, plus de 40 États membres l'avaient déjà ratifié et s'étaient engagés dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national.

144. L'Agence du NEPAD a contribué à la position unifiée de l'Afrique dans les négociations mondiales sur le changement climatique, notamment en fournissant un appui technique et financier aux plates-formes stratégiques et aux groupes cibles. Parmi ces derniers figuraient le Groupe africain des négociateurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) et des experts africains à la vingt-troisième Conférence des Parties (CdP) lors de la CCNUCC à Bonn (Allemagne).

145. Le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) s'est réuni à la Mission permanente d'observation de l'UA à New York le 18 septembre 2017, en marge de la soixante-douzième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité a évalué les progrès accomplis dans l'engagement de l'Afrique dans les négociations mondiales sur le changement climatique lors de la vingt-deuxième Conférence des Parties à la CCNUCC (CdP22). Il a également défini des stratégies pour une participation effective de l'Afrique à la vingt-troisième Conférence (CdP23), qui s'est tenu à Bonn (Allemagne) du 6 au 17 novembre 2017. Le CAHOSCC a adopté les Messages qui englobaient les aspirations de l'Afrique, comme base des négociations de la CdP23. Il a également demandé l'élaboration d'un cadre de haut niveau pour le suivi et l'évaluation de l'appui climatique, l'accélération du développement de la gouvernance et des arrangements institutionnels, ainsi que les modalités de fonctionnement du Fonds d'adaptation au service de l'Accord de Paris.

146. Le 6 octobre 2017, le CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement a adopté les plans d'action pour le Programme Femmes et Genre du CAHOSCC sur le changement climatique et pour le Programme de jeunes du CAHOSCC sur le changement climatique - qui ont été élaborés pour mettre en œuvre la Décision de Malabo de 2014 sur le Programme de travail de haut niveau sur l'action contre le changement climatique en Afrique. Les plans d'action seront bientôt soumis à l'examen du CAHOSCC. En outre, la Commission a continué de faciliter les travaux du Groupe des négociateurs africains sur le changement climatique, de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) et de la Conférence des jeunes sur le changement climatique.

147. De même, la Commission a finalisé un projet de programme visant à obtenir le soutien de l'Union européenne au titre du programme Global Climate Change Alliance plus (GCCA+) dans le cadre des onzièmes Fonds de développement intra-ACP-européens. Cet appui a pour but d'aider la Commission à coordonner, faciliter et promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique de 2015 en travaillant avec les États membres sur leurs contributions déterminées au niveau national. Il vise également à suivre la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique par l'intermédiaire d'un cadre commun de rapport, de suivi et d'évaluation.

148. En 2017, la Commission s'est concentrée sur la nécessité, pour l'Afrique, de renforcer sa capacité d'accéder à des données et informations fiables et en temps quasi réel pour la dimension environnementale du développement durable. À cet effet, la Commission a soutenu les efforts des CER pour intégrer l'observation de la terre dans leur planification du développement régional. La Commission a également facilité l'acquisition et la mise en place par les États membres d'infrastructures stratégiques pour l'accès, le traitement et la diffusion de données satellitaires sur l'environnement et le climat.

149. Jusqu'à présent, 49 États membres ont bénéficié de ce soutien et plus de 1500 experts nationaux ont reçu la formation. Les États membres utilisent désormais les technologies satellitaires d'observation de la terre pour les activités suivantes : prise de décisions politiques et planification du développement dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, surveillance du climat, conservation, gestion des ressources côtières et marines, réduction des risques de catastrophe, suivi des inondations et de la sécheresse, gestion des ressources en eau et atténuation de la dégradation des terres. La Commission étendra ce soutien au cours de l'année à venir. Dans le même temps, les États membres devraient mettre en œuvre des mesures qui maintiendront cette infrastructure technologique et conserveront les compétences nationales nécessaires à son exploitation.

Réduction des catastrophes

150. La Commission a fait de grands progrès pour aider les États membres à renforcer la résilience nationale face aux risques naturels. En janvier 2017, la Conférence a approuvé le Programme d'action africain pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Le programme d'action vise à faciliter la mise en œuvre du Cadre Sendai, de la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe et de l'Agenda 2063.

151. Pour renforcer sa capacité à mettre en œuvre des programmes de réduction des risques de catastrophe sur le continent, la Commission a élaboré une position africaine sur la réduction des risques de catastrophe, qui a été présentée à la Plate-forme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Cancún (Mexique) en mai 2017. La Commission a également élaboré une Feuille de route pour la création du Centre d'excellence africain pour la recherche, la prévention et la gestion des risques de catastrophe.

152. En étroite collaboration avec la République du Cameroun, la Commission a mis en place un système continental de suivi et d'information pour la gestion des risques de catastrophe. Le projet de Feuille de route sera validé par le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe en mars 2018. La Commission coordonne la mise en œuvre d'un programme de résilience de l'UE et des ACP de plusieurs millions d'euros sur le continent en tant que contribution au renforcement des capacités de la Commission, des CER et des États membres en matière de réduction des risques de

catastrophe. Quatre (4) CER ont déjà mis en place leurs structures de réduction des risques de catastrophe. Vingt (20) États membres ont mis en place des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes et douze (12) ont élaboré des profils de risque.

153. Bien que la Commission ait accompli d'énormes progrès dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la résilience du continent face aux risques à multiples facettes, dans un contexte marqué par l'évolution constante du climat, conjuguée à une urbanisation rapide et non planifiée et à des mécanismes inadéquats d'alerte rapide et de réaction aux catastrophes. Au cours de l'année à venir, la Commission travaillera avec des partenaires pour accélérer l'intégration et la mise en œuvre du Programme d'action africain pour la réduction des risques de catastrophe dans les États membres et les communautés locales, et pour soutenir le développement des capacités africaines d'évaluation des risques et de présentation de rapports. La Commission s'efforcera également d'aider les États membres à renforcer leurs mécanismes de préparation aux catastrophes et de redressement, en particulier ceux qui se remettent des catastrophes humanitaires complexes et des cycles de vulnérabilité vicieux.

154. Afin d'assurer la résilience des systèmes de production et des moyens d'existence agricoles et l'amélioration de la gestion des risques agricoles, la Commission et l'Agence du NEPAD ont fourni un appui technique sous la forme d'orientations sur l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de la résilience aux plans nationaux d'investissement agricole. Des experts en genre de cinq pays - Cameroun, Éthiopie, Malawi, Niger et Rwanda - ont également reçu une formation sur la gestion de l'agriculture sexospécifique liée au changement climatique.

155. Les États membres ont bénéficié d'un appui technique pour mobiliser des ressources en vue de relever les défis de l'adaptation au changement climatique. En outre, la Commission a facilité l'organisation de diverses conférences pour étudier les moyens de renforcer la résilience des systèmes de production agricole et d'intensifier les bonnes pratiques dans le domaine de l'agriculture intelligente du point de vue climatique. Des initiatives étaient également en cours pour renforcer les capacités des États membres à définir des indicateurs et des mesures appropriés pour renforcer la résilience qui pourraient être utilisés pour l'examen biennal et la présentation de rapports.

MUTUELLE PANAFRICAINE DE GESTION DES RISQUES (ARC)

156. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) est un mécanisme panafricain de partage de risques conçu pour aider les États membres de l'Union africaine à améliorer leurs capacités de planification, de préparation et de réponse aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations et les cyclones. Le travail de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques est assuré par deux entités : **l'Agence de l'ARC**, une agence spécialisée de l'Union africaine et sa filiale financière, **l'ARC Insurance Company Limited (ARC Ltd)**, une compagnie d'assurance mutuelle. L'Agence de l'ARC fournit des services de renforcement des capacités aux États membres et assure la supervision

politique et l'orientation stratégique de l'ARC, tandis que l'ARC Ltd assure les fonctions d'assurance et de transfert des risques de l'ARC.

157. L'Agence de l'ARC a été créée par l'Accord pour la création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) en novembre 2012, conformément à une résolution adoptée par la cinquième Conférence conjointe des ministres africains de l'Économie et des Finances de l'Union africaine et la Décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Assembly/AU/Dec.417(XIX)) prise par la suite le 16 juillet 2012. Par ces décisions et d'autres décisions, les dirigeants de l'Union africaine ont exprimé leur désir de trouver une solution africaine aux impacts des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles en établissant un mécanisme continental de financement des risques de catastrophe. En 2013, l'Agence de l'ARC a pris les devants pour la création de l'ARC Ltd en tant que compagnie mutuelle d'assurance, conformément à une décision de la Conférence des Parties (CdP) de l'Agence de l'ARC.

158. En plus de remplir son mandat, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques soutient l'Agenda 2063 pour minimiser la vulnérabilité des populations aux catastrophes naturelles dans le cadre d'une transformation structurelle de l'Afrique. Par ailleurs, l'ARC apporte une contribution majeure aux efforts du continent pour renforcer la paix et la sécurité, en augmentant la résilience des personnes vulnérables, en aidant à préserver les moyens de subsistance des populations rurales, maintenant ainsi les populations dans leurs communautés pendant les crises climatiques, car elles sont soutenues pendant les périodes difficiles.

159. Les activités de l'ARC pour la période couverte par le présent rapport sont concentrées sur ses trois objectifs stratégiques clés, à savoir la recherche et le développement, l'évolutivité et la durabilité, et l'amélioration de la gestion des risques de catastrophes sur le continent.

160. Recherche et développement : Ce programme se concentre sur le développement et l'amélioration continue des produits d'assurance de l'ARC et d'autres outils de gestion des risques afin qu'ils restent pertinents pour les États membres de l'ARC. Au cours de la période considérée, l'ARC a sans cesse amélioré son produit logiciel de base qu'est l'Africa RiskView. Elle a également progressé dans le développement d'un modèle paramétrique d'inondation fluviale et d'un produit pour répondre au risque de flambées épidémiques.

161. Évolutivité et durabilité : Au cours de la période considérée, l'Agence de l'ARC a convoqué la cinquième session de la Conférence des Parties à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en mars 2017. Le Conseil d'administration de l'ARC (le Conseil) s'est réuni trois fois au cours de la période considérée. En plus de superviser les activités de l'Agence de l'ARC, le Conseil a travaillé avec le Conseil de l'ARC Ltd (collectivement appelés les Conseils) pour améliorer la gouvernance et les opérations de l'ARC. En outre, l'ARC a collaboré plus étroitement avec les Communautés économiques régionales et contribué

aux discussions internationales sur la politique climatique à travers l'initiative InsuResilience.

162. Améliorer la gestion des risques de catastrophes sur le continent : L'ARC a préconisé une augmentation des ressources mises à la disposition de ses États membres, notamment à travers des discussions avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires en vue d'établir un mécanisme de financement des primes. L'ARC a également continué de progresser sur le projet pilote Replica Initiative, dans le cadre duquel les organisations internationales et les organisations non gouvernementales peuvent contracter une assurance qui correspond à l'assurance prise par les membres de l'ARC, apportant ainsi des ressources supplémentaires à la réponse aux catastrophes dans les États membres de l'ARC.

163. À ce jour, huit pays ont participé aux quatre exercices de partage de risques de sécheresse de l'ARC, et l'ARC Ltd a souscrit plus de 400 millions de dollars américains de risque de sécheresse. Les gouvernements africains ont payé 52 millions de dollars américains de primes d'assurance, dont 95% proviennent des budgets nationaux sans aucun soutien international, ce qui montre que les pays africains s'intéressent vivement à ces instruments et à la gestion proactive des risques.

164. L'ARC Ltd a distribué des indemnités d'assurance d'un montant de 34 millions de dollars américains à quatre pays : Malawi, Mauritanie, Niger et Sénégal, soutenant plus de 2 millions de personnes et 1 million de têtes de bétail grâce au transfert de fonds, à la distribution alimentaire et à des programmes subventionnés. Cependant, avec l'ARC il ne s'agit pas seulement d'assurance. Il s'agit également de la préparation avancée et de l'amélioration de la gestion des risques sur le continent africain.

165. En tant qu'agence spécialisée de l'Union africaine, l'ARC devrait être pleinement impliquée dans les initiatives et les axes de travail relatifs à son mandat lorsqu'ils sont proposés par d'autres organes de l'UA, notamment : une meilleure information intégrée, la désignation des champions de l'ARC au sein de l'UA et l'intégration de l'ARC dans le processus de réforme de l'UA.

166. Après les décisions des États membres de l'ARC encourageant la ratification du Traité, huit (8) pays ont achevé ou fait des progrès substantiels dans le processus de ratification national, mais seuls quatre États membres de l'ARC ont achevé le processus au niveau de la Commission. Le Traité est actuellement en vigueur à titre provisoire et n'entrera en vigueur de manière définitive que lorsque dix (10) instruments de ratification auront été déposés auprès de la Commission de l'UA.

167. Plusieurs États membres peu résilients ont été confrontés à de sérieuses contraintes de ressources pour payer des primes à l'ARC Ltd et peuvent avoir besoin d'un soutien financier pour les primes. Ce mécanisme soutiendra une croissance durable des risques partagés dans les premières années et, lorsqu'il sera lié aux engagements visant à intégrer la gestion des risques dans les régimes souverains, il aidera les risques partagés à devenir viables à moyen terme. La Banque africaine de développement (BAD)

a apporté son soutien à cette entreprise, et l'ARC est également en pourparlers avec de multiples canaux alternatifs comme la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), la Banque islamique de développement (BID) et l'Union européenne (UE).

168. L'ARC propose les domaines prioritaires et recommandations suivants à l'examen des Organes de décision :

- insister sur le travail de l'Agence de l'ARC entre les États membres, notamment en créant un comité ministériel chargé de défendre son mandat, en augmenter sa contribution financière et son appropriation africaine de ses programmes et intégrer l'ARC dans le processus de réforme de l'UA ;
- encourager davantage de signatures et de ratifications du Traité de l'ARC par les États membres afin qu'ils puissent bénéficier de l'adhésion à l'ARC, y compris l'accès aux services pour mieux se préparer aux catastrophes naturelles et y faire face, et pour faire face aux changements climatiques ;
- encourager également les États membres de l'UA, les organes de l'UA et d'autres organismes continentaux à apporter le soutien nécessaire à l'ARC et à travailler avec elle pour améliorer les réponses aux catastrophes naturelles sur le continent, et en particulier les risques de catastrophe naturelle, le changement climatique et le financement innovant ;
- demander aux institutions financières et aux partenaires de soutenir cette contribution essentielle à la gestion des risques de catastrophe et à l'adaptation au changement climatique du continent, notamment par le biais d'un soutien premium, et de soutenir la gestion des risques en Afrique ;
- inviter les partenaires donateurs à soutenir la coordination entre les initiatives de l'ARC et le travail de la communauté humanitaire sur le continent.

Politique foncière

169. La Commission a organisé une conférence inaugurale sur la politique foncière en Afrique du 14 au 17 novembre 2017, qui a réuni des experts fonciers africains de premier plan pour partager les résultats de la recherche et les bonnes pratiques sur les principaux moteurs de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques foncières. Les questions foncières et la gouvernance sont désormais intégrées dans les protocoles et programmes régionaux. Par conséquent, il existe des programmes dédiés ou conjoints sur la gouvernance foncière par les CER et d'autres organes de l'UA comme le Parlement panafricain. L'Organisation panafricaine des agriculteurs, organisation clé qui influe sur les politiques d'aménagement du territoire, a élaboré son plan de travail sur la gouvernance foncière, et une plate-forme continentale d'organisations de la société civile sur la gouvernance foncière est désormais opérationnelle.

170. L'Afrique comprend mieux les facteurs qui influencent la restauration des terres. Les investisseurs et d'autres parties prenantes clés ont quantifié les objectifs nationaux de restauration des terres sur la base d'analyses de cartes disponibles localement. Vingt-quatre (24) États membres et communautés ont participé à cet exercice. Ces pays participent également au projet de 100 millions d'hectares de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR). Suite à cette initiative, des millions d'hectares de terres sur le continent ont été consacrés à la restauration par l'application de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration.

171. Au cours de la période considérée, les engagements ci-après ont été réalisés : Bénin - 0,5 million d'ha, Burundi - 2 millions d'ha, Cameroun - 12 millions d'ha, RCA - 3,5 millions d'ha, Tchad - 1,4 million d'ha, Côte d'Ivoire - 5 millions d'ha, République démocratique du Congo - 8 millions d'ha, Éthiopie - 15 millions d'ha, Ghana - 2 millions d'ha, Guinée - 2 millions d'ha, Kenya - 5,1 millions d'ha, Libéria - 1 million d'ha, Madagascar - 4 millions d'ha, Malawi - 4,5 millions d'ha, Mozambique - 1 million d'ha, Niger - 3,2 millions d'ha, République du Congo - 2 millions d'ha, Rwanda - 2 millions d'ha, Afrique du Sud - 3,6 millions d'ha et Ouganda - 2,5 millions d'ha.

172. Pour sa part, la Commission a mis en place un Forum pour les essais de semences en Afrique (FAST), qui vise à renforcer les capacités des scientifiques du Laboratoire africain de la santé des semences et à faciliter l'élaboration du plan d'opérationnalisation du Forum pour 2015-2017.

Amélioration de l'agro-industrie

173. La Commission a élaboré un projet de cadre politique sur les infrastructures rurales et l'accès aux marchés, ainsi qu'une stratégie agro-industrielle continentale. Ces documents orienteront le secteur agroalimentaire et ajouteront de la valeur aux produits primaires, généreront des emplois et des revenus, contribuant ainsi à la croissance économique et à la réduction de la dépendance alimentaire en Afrique.

174. La Stratégie des indications géographiques continentales et son cadre politique ont également été adoptés par la deuxième Session ordinaire du CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement en octobre 2017. Son Plan d'action, qui servira d'outil de développement rural durable et de transformation dans le cadre du PDDAA et de l'Agenda 2063, a également été adopté. L'Union européenne avait exprimé le souhait de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action, tandis que le CTS l'avait approuvé comme l'un des résultats attendus du Sommet UA-UE de novembre 2017.

INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL

175. Encouragée par les effets positifs de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel au cours des dix dernières années, la Commission a étendu cette initiative à la région de l'Afrique australe pour soutenir la région touchée par l'une des plus graves sécheresses, la dégradation des terres et le

phénomène de la désertification sur le continent. Le lancement de l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel en Afrique australe a fourni une plate-forme pour l'échange des meilleures pratiques et l'apprentissage par les pairs entre les États membres et les CER concernés.

176. En collaboration avec la FAO et la Banque africaine de développement, la Commission a lancé des consultations visant à promouvoir le développement des énergies renouvelables dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, en tirant parti du potentiel solaire, éolien et géothermique des États membres. Dans le même ordre d'idées, la Commission est en contact avec un groupe canado-américain, le Trans-African Pipeline, pour l'appui à la mise en œuvre d'un projet de dessalement et d'utilisation de l'eau de mer pour l'irrigation.

177. Au cours de l'année à l'étude, la Commission a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale (BM), l'Union européenne (UE), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) pour soutenir un certain nombre de sous-projets dans le cadre de l'initiative visant à améliorer les moyens d'existence. La prise de conscience croissante du lien entre la sécheresse, la dégradation des terres, la pauvreté, les conflits, les déplacements internes et les migrations a contribué à faire mieux connaître l'Initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel aux niveaux régional et mondial.

178. En outre, la Commission a apporté un appui conséquent aux États membres dans leur participation à la CdP13, ce qui a abouti à l'adoption d'un objectif stratégique distinct sur la sécheresse qui permettra à la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) d'aider les pays africains à faire face à la sécheresse.

Bureau technique spécialisé de l'Union africaine pour la promotion de la recherche et du développement agricoles dans les zones semi-arides d'Afrique (SAFGRAD)

179. Le Bureau technique spécialisé de l'Union africaine pour la promotion de la recherche et du développement agricoles dans les zones semi-arides d'Afrique (SAFGRAD) participe activement au renforcement des partenariats et réseaux régionaux, en apportant un appui aux États membres dans leurs efforts visant à promouvoir la recherche agricole pour le développement et à renforcer la résilience des moyens de subsistance ruraux dans les zones semi-arides d'Afrique.

180. Le SAFGRAD a travaillé avec ses partenaires pour renforcer les capacités des États membres, des CER et d'autres acteurs concernés en matière de résistance au changement climatique et à la désertification. Il s'est associé au ministère égyptien des Ressources en eau et de l'Irrigation et au Fonds arabe d'assistance technique aux pays africains pour former de jeunes chercheurs de quinze (15) États membres dans le domaine de l'irrigation moderne. Le SAFGRAD a également mené un dialogue politique sur la lutte contre la désertification en Afrique - en collaboration avec le Gouvernement

du Burkina Faso et CNULD, et a publié des recherches sur les défis et les opportunités dans les chaînes de valeur agricole en Afrique. Le SAFGRAD a également coordonné l'adoption de la position africaine commune pour la Conférence des Parties (CdP13) à la CNULD, tenue en Chine en septembre 2017.

181. En outre, par l'intermédiaire du SAFGRAD, les CER ont eu l'occasion d'identifier les principaux défis et opportunités du développement des chaînes de valeur stratégiques dans leurs régions respectives, et de s'entendre sur les principaux critères pour la priorisation des produits agricoles de base. Les activités du Bureau comprenaient également la mise en relation de l'Organisation panafricaine des agriculteurs avec les services de recherche et de vulgarisation aux niveaux national, régional et continental.

OBJECTIF 3 :**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INCLUSIF, INFRASTRUCTURE,
INDUSTRIALISATION ET COMMERCE**

Développement des infrastructures, environnement pour le développement économique inclusif, industrialisation, commerce intra-africain mené par le secteur privé, utilisation durable des ressources naturelles créées.

RÉSULTATS :

- mise en place de cadres d'action pour le développement inclusif formulés, promus et mis en œuvre dans les États membres ;
- facilitation du programme de développement des infrastructures en Afrique ;
- amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes pour la majorité de la population africaine ;
- élaboration et promotion des politiques de facilitation du commerce et des douanes et facilitation des négociations sur la ZLEC ;
- élaboration et promotion des politiques d'engagement du secteur privé et d'amélioration du climat des affaires ;
- promotion et soutien à l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes handicapées ;
- élaboration et promotion des politiques d'utilisation durable des ressources minérales et autres ressources.

Résultat 1 : Mise en place de cadres d'action pour le développement inclusif formulés, promus et mis en œuvre dans les États membres

182. La Commission s'est fixé comme objectif de construire pour l'Afrique d'ici 2030 une infrastructure intégrée de transport, d'énergie et de communication sûre, fiable, efficace et abordable, capable de promouvoir l'intégration régionale et continentale, et le développement durable du continent. Il s'agit d'une aspiration à long terme axée sur les principaux défis auxquels le continent est confronté, à savoir son intégration, son développement économique et social et sa pleine participation à l'économie mondiale.

183. Pour répondre à cette aspiration, les Organes de décision ont adopté plusieurs instruments clés - décisions, déclarations et cadres - sur les programmes et projets relatifs aux infrastructures et à l'énergie, que la Commission avait mis en œuvre depuis lors. Il s'agit, entre autres, des éléments suivants : i) le Plan stratégique 2014-2017 et le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; les déclarations de la

Conférence de l'UA sur les transports et l'énergie et le développement des TIC en Afrique ; iii) la Déclaration du quatrième Sommet Afrique-UE ; iv) les déclarations, décisions et plans d'action sur le secteur et les sous-secteurs des transports, de l'énergie et des TIC ; et v) le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Résultat 2 : Facilitation du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

184. Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est la principale activité intersectorielle de la Commission en partenariat avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD). Il est conçu pour aider à combler le déficit d'infrastructure dans les transports, l'énergie, les TIC et les eaux transfrontalières. Le PIDA fournit un Cadre stratégique continental commun et un schéma directeur pour l'interconnexion et l'intégration de l'Afrique à travers des programmes et projets d'infrastructure prioritaires et a pour objectif de stimuler le commerce et la croissance, créer des emplois et relancer la transformation économique et sociale de l'Afrique. Le Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA est composé de 51 projets et programmes réalisables sur le transport, l'énergie, les TIC et les eaux transfrontalières. Sa mise en œuvre favorisera l'intégration régionale entre 2012 et 2020.

185. Les activités menées dans le contexte du PIDA en 2017 comprenaient : i) l'achèvement du troisième Plan d'action prioritaire des TIC du PIDA (ICT PAP3) relatif aux points d'échange Internet (IXP) dans trente-trois (33) États membres ; ii) l'adoption, par le Fonds du NEPAD pour la préparation des projets d'infrastructure (NEPAD-IPPF), de nouveaux projets d'infrastructure prioritaires et séquencés au niveau international pouvant être éventuellement soutenus par le NEPAD-IPPF pour la période 2016-2020, et des modalités de travail améliorées entre Le NEPAD-IPPF et les parties prenantes pour assurer des partenariats coordonnés et axés sur les résultats afin de renforcer la préparation et la mise en œuvre des projets et des mesures visant à renforcer la mobilisation des ressources ; iii) le renforcement des capacités financé par la BAD et le Gouvernement allemand pour la mise en œuvre des projets du PIDA, y compris la mise à disposition, pour une période de trois ans, d'experts auprès des CERS pour soutenir la préparation des projets PIDA et d'experts auprès de l'Agence du NEPAD et de la Commission de l'UA chargés de la gestion du PIDA.

186. Cependant il existait quelques défis, notamment la faible mobilisation des ressources pour la préparation des projets, en particulier les ressources nationales, et les retards dans les accords entre les pays et le non-alignement du cadre juridique et réglementaire pour les pays concernés. Les efforts à venir porteront sur la finalisation de l'examen à mi-parcours du PIDA dont les conclusions devraient être soumises aux Organes de décision de l'UA lors du Sommet de juillet 2018.

Résultat 3 : Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes pour la majorité de la population africaine

187. Dans le secteur de l'énergie, la Commission s'est concentrée sur les principaux domaines d'activité suivants : i) l'opérationnalisation et la mise en œuvre de l'Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique (AREI) adoptée à la CdP21 à Paris en décembre 2015 ; ii) la facilitation de l'Initiative pour l'énergie durable pour tous (SE4ALL) ; iii) le plaidoyer pour la mise en œuvre du Cadre stratégique et des Lignes directrices pour l'Afrique en matière de bioénergie ; iv) l'élaboration d'un cadre réglementaire continental harmonisé pour le secteur de l'énergie ; v) la mise en œuvre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie ; vi) la mise en œuvre du Programme géothermique régional et la création du Fonds d'atténuation des risques géothermiques ; vii) la mise en œuvre des initiatives d'hydroélectricité à l'horizon 2020, y compris le plaidoyer pour le développement du projet hydroélectrique d'Inga dans le cadre de l'Agenda 2063.

188. Les réalisations en 2017 étaient les suivantes : i) l'opérationnalisation, avec le soutien des partenaires de l'UA, de l'Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique (AREI) en développant ses documents de structure de gouvernance et en dotant ses experts techniques et son Conseil d'administration du personnel nécessaire ; ii) le suivi et la facilitation de la mise en œuvre de la SE4ALL en élaborant ses programmes d'action et son prospectus d'investissement pour plusieurs États membres ; iii) la finalisation et la validation du document de stratégie et du Plan d'action pour l'harmonisation des cadres réglementaires, qui ont été adoptés par les ministres lors de la première réunion du CTS sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme (STC-TTIIET) à Lomé, au Togo, en mars 2017 ; iv) le lancement de la deuxième phase de l'étude sur le tarif harmonisé dans la ligne de transmission, la politique dans le mini-réseau et la création de l'Unité de coordination ; v) l'appui aux États membres dans la préparation de projets sur la bioénergie et la mobilisation de ressources pour le développement de projets.

189. La Commission s'est également associée au ministère allemand de la coopération économique et au Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds d'atténuation des risques géothermiques (GRMF), la Commission a soutenu 26 projets dans cinq pays d'Afrique de l'Est, pour un montant total de 80 millions de dollars américains. La Commission a également apporté un soutien technique et financier à l'Agence pour le développement et la promotion du projet grand Inga créée au sein du Cabinet du président de la RDC). Elle a également contribué en convoquant le premier CTS sur l'énergie, les transports et le tourisme qui s'est tenu à Lomé, au Togo, en mars 2017.

190. Dans le sous-secteur de l'énergie, les modalités de mise en œuvre ont commencé en 2017 pour la conception d'un système solaire sur le toit pour alimenter les bâtiments gouvernementaux à Madagascar. Un programme d'accès à l'énergie renouvelable a été lancé et la mise en œuvre a commencé pour les trente-trois (33) projets d'énergie renouvelable hautement prioritaires identifiés. La Gambie, le Kenya et la Tanzanie ont

reçu un soutien technique et financier de l'Agence du NEPAD pour entreprendre une étude de faisabilité sur le financement des énergies renouvelables. Madagascar a également reçu une assistance pour une étude similaire sur le système solaire sur le toit.

191. En général, cependant, les ressources financières limitées et le manque de données sur le secteur de l'énergie dans de nombreux pays africains restent un défi majeur pour suivre les progrès dans ce secteur. Avec la recrudescence de l'attention internationale sur les questions énergétiques africaines, allant des initiatives comme la SE4All, le septième Objectif de développement durable (ODD7) et l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables (AREI), il est urgent que les États membres améliorent leur capacité à collecter et diffuser des données précises sur leurs besoins énergétiques, leur potentiel et leur consommation. En outre, les États membres sont encouragés à adopter des politiques nationales en matière d'énergie renouvelable, y compris la bioénergie.

COMMISSION AFRICAINE DE L'ÉNERGIE (AFREC)

192. Les activités de la Commission africaine de l'énergie (AFREC) en 2017 ont principalement porté sur le développement du système d'information énergétique et de la base de données pour faciliter l'échange d'informations entre les États membres et entre les CER. La Commission africaine de l'énergie a ainsi pu diffuser des statistiques sur l'énergie et contribuer à la préparation des statistiques énergétiques mondiales pour l'année 2017 de l'Agence internationale de l'énergie, ainsi que des Perspectives énergétiques africaines en 2040. L'AFREC a contribué à la préparation de l'édition 2017 de l'Annuaire des statistiques en Afrique dans le cadre d'un projet conjoint de la Commission, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

193. La formation et le renforcement des capacités des points focaux nationaux figuraient également parmi les activités de la Commission africaine de l'énergie en 2017. Ces activités ont permis d'améliorer les compétences de centaines d'experts statistiques et, par conséquent, la production de données énergétiques fiables par les États membres. 81 statisticiens des États membres, les CER, les pools énergétiques régionaux et les centres régionaux pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont participé à ces sessions. En outre, 28 points focaux nationaux récemment nommés par les ministres africains de l'Énergie pour la collecte de données sur les statistiques de l'énergie et le bilan énergétique ont également bénéficié de l'expertise de l'AFREC. En collaboration avec l'Initiative conjointe sur les données pétrolières (JODI) (NDT il y a une erreur d'appellation ici, à rectifier en anglais : (Joint Oil Data Initiative - JODI), l'AFREC a formé 25 experts africains en énergie à la collecte de données mensuelles sur le pétrole et le gaz pour les pays africains producteurs de pétrole et de gaz. L'AFREC a également offert un stage d'un mois à deux étudiants en Master de l'Université panafricaine des sciences de l'eau et de l'énergie basée à Telmcen, en Algérie.

194. En ce qui concerne les défis, l'AFREC a éprouvé, entre autres, des difficultés pour retenir les services des points focaux nationaux et a reçu des fonds limités pour financer la formation.

COMMISSION AFRICAINE DE NORMALISATION ÉLECTROTECHNIQUE (AFSEC)

195. La Commission africaine de normalisation électrotechnique (AFSEC) a été créée avec le soutien de la Commission pour fournir un cadre de collaboration aux parties prenantes des États membres, à travers leurs comités électrotechniques nationaux, et pour harmoniser les normes électrotechniques et les exigences d'évaluation de la conformité en Afrique.

196. Il y a eu une augmentation du nombre de membres de onze (11) membres à la fin de 2016 à quinze (15) en 2017. En outre, 80% des États membres ont approuvé les normes de l'AFSEC après la mise en service de la base de ses données au milieu de l'année. Le nombre de normes approuvées pour une adoption commune dépasse maintenant 140, alors que leur pertinence et leurs besoins réels doivent encore être testés au fil du temps.

Résultat 4 : Facilitation des politiques et normes visant à promouvoir l'intégration continentale

197. Projet de Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM) : Lors de sa vingt-quatrième session ordinaire en janvier 2015, la Conférence a adopté la déclaration sur la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro pour l'établissement d'un Marché unique du transport aérien africain (SAATM) d'ici 2017, ainsi que l'engagement solennel de 11 États pour la mise en œuvre concrète et inconditionnelle de la Décision de Yamoussoukro et du Marché unique du transport aérien africain. Au moment de la finalisation du présent rapport, douze (12) autres États membres avaient rejoint les onze (11) premiers, soit au total vingt-trois (23) États.

198. Un Groupe de travail ministériel a été mis en place avec trois fonctions principales : i) diriger le processus de mise en œuvre dans leurs États ; ii) fournir des conseils ; et iii) mener la campagne de plaidoyer pour exhorter le reste des États membres à rejoindre le Marché unique et veiller à ce que les bonnes conditions soient établies dans leur État. Le groupe de travail ministériel a élaboré une Feuille de route pour l'établissement du Marché unique du transport aérien, y compris la mobilisation des ressources pour les activités de démarrage de l'Agence d'exécution, et son lancement en 2017.

199. La Commission est heureuse d'annoncer le lancement prochain du Marché unique du transport aérien africain lors du Sommet de janvier 2018. Les textes réglementaires et institutionnels de la Décision de Yamoussoukro, qui constituent également le cadre réglementaire et de gestion du Marché unique du transport aérien, ont été approuvés par le CTS sur la justice et les affaires juridiques (CTS-JLA) et seront soumis à la session de la Conférence de l'UA de janvier 2018 pour adoption lors du Sommet. La Commission saisit cette occasion pour féliciter les vingt-trois États membres qui mettent actuellement en œuvre ou ont mis en œuvre la Décision de Yamoussoukro et d'exhorter les autres à faire de même sans tarder. Trop de temps s'est écoulé pour que cette grande initiative entre en vigueur. Pourtant, elle constitue un vecteur essentiel de l'intégration économique

de l'Afrique et un puissant levier pour la croissance économique et le développement de l'Afrique. Dans un monde globalisé qui se transforme rapidement, l'Afrique ne survivra que si elle est unie.

200. Le lancement du Marché unique du transport aérien en Afrique devrait non seulement augmenter le nombre de membres, mais aussi accélérer la mobilisation des ressources adéquates pour la mise en œuvre intégrale de l'initiative, en particulier l'élaboration d'un plan directeur pour l'infrastructure aéronautique continentale.

201. Réseau intégré africain de trains à grande vitesse : Le projet de Réseau intégré africain de trains à grande vitesse est conçu pour assurer l'interconnexion des capitales africaines, des centres économiques et industriels et des principaux sites touristiques avec une technologie de train à grande vitesse appropriée, avec une alimentation électrique et des infrastructures et services TIC haut débit complémentaires. Il s'agit ici d'un autre projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA, dont la mise en œuvre est prévue au cours de ses dix premières années.

202. Les activités actuelles et prévues dans ce domaine comprenaient : i) la réalisation d'une étude de pré faisabilité complète du projet ; le recrutement de consultants pour une étude exploratoire détaillée précédente a été presque finalisé au moment où ce rapport a été achevé ; ii) la finalisation de la note conceptuelle et de l'évaluation des besoins de formation ; et iii) la rédaction du Plan d'action préliminaire pour la portée de l'industrie, y compris son contenu local.

203. Cependant, le principal défi consistait à déterminer la faisabilité du projet. Pour y remédier, la Commission a lancé une étude détaillée de la portée, qui est en cours, à la suite de laquelle il sera nécessaire de mobiliser des ressources humaines et financières substantielles pour une étude de faisabilité complète du projet à travers le continent.

204. Conformément au programme d'intégration de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD a lancé une campagne pour accroître l'allocation des ressources africaines aux infrastructures africaines. L'objectif est d'augmenter les allocations de la base actuelle d'environ 1,5% des actifs sous gestion à 5%. Une Feuille de route a été établie, montrant les étapes réalisables pour augmenter l'investissement des fonds de pension africains et des fonds souverains africains dans l'infrastructure africaine à l'objectif de 5%. La Feuille de route comprend également une voie définie pour la mise en place et la coordination d'une plate-forme de co-investissement pour l'investissement des fonds de pension africains et des fonds souverains africains dans les infrastructures africaines. La campagne a été menée sur diverses plates-formes, y compris la réunion du Réseau continental des affaires lors de la soixante-douzième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

205. Appui au Programme de développement du secteur des transports en Afrique : Cette activité s'est achevée en juillet 2017. Pour rappel, ce programme a été lancé en avril 2015 avec le soutien financier de l'Union européenne. Il comprenait deux séries d'activités : la première série pour le soutien au Département de l'infrastructure et

de l'énergie de la Commission et les deux composantes des activités du PIDA sur les corridors intelligents du Parlement panafricain, et la deuxième série pour l'édition et la publication de directives complètes sur le secteur des transports. Cette tâche a été achevée avec succès en novembre 2016.

206. Dans le cadre de la première composante de la première série, la Commission a achevé la rédaction des cadres suivants : i) un document d'orientation du secteur des transports continental ; ii) le renforcement des capacités (portail de connaissances sur le transport et termes de référence) ; la gouvernance du secteur des transports ; iii) le financement de l'infrastructure de transport et les options de partenariat public-privé, iv) l'entretien des routes ; et v) les défis du transport durable et du changement climatique.

207. Dans la deuxième composante de la première série, un soutien a été apporté au PIDA et au Parlement panafricain pour le démarrage des activités des corridors intelligents. Il a été complété avec les résultats notables suivants : i) évaluation des corridors (définition et caractéristiques du corridor intelligent) ; ii) la coordination et la gestion des corridors ; et iii) la conception et le calcul des coûts des couloirs intelligents pilotes pour la mise en œuvre (couloirs Nord-Sud et Dar es-Salam).

208. En outre, dans le cadre de la première composante, le programme a également aidé le Département des infrastructures et de l'énergie à accomplir certaines de ses principales activités, notamment la diffusion de normes routières harmonisées pour les routes transafricaines et la Charte africaine de la sécurité routière, la facilitation du soutien logistique pour la réunion du CTS et celle du Groupe de référence conjoint UA-UE sur l'infrastructure stratégique qui s'est réuni en mars 2017.

209. Le manque de ressources adéquates, y compris la dotation en personnel, et les retards dans l'approbation des événements du programme, en particulier certains ateliers de validation, ont entraîné le report et même l'annulation de nombreuses activités importantes. Cependant, en 2018, la Commission fera tout son possible pour convoquer un atelier de validation continental pour le Cadre de la politique des transports et le soumettre à l'examen des Organes de décision. La Commission assurera également un suivi, auprès des CER, de la mise en œuvre du projet de Corridors intelligents.

210. Technologies de l'information et de la communication (TIC) : Les principales activités dans le secteur des TIC en 2017 étaient les suivantes :

- i) **Harmonisation des politiques et des règlements :** Des termes de référence ont été rédigés et des négociations ont été conclues avec la Commission européenne sur le financement d'un projet lié au renforcement des capacités sur la gouvernance de l'Internet et sur une plate-forme numérique pour les régulateurs pour un montant de 5 millions d'euros. Ce projet, intitulé « Politique et réglementation pour le développement des TIC en Afrique » (PRIDA) devrait débuter en janvier 2018.

- ii) **Le Système africain d'échange Internet (AXIS) :** Il convient de mentionner la poursuite de la mise en œuvre du projet de Système africain d'échange Internet (AXIS) financé par le Fonds UE-Afrique pour les infrastructures et le Gouvernement luxembourgeois, dont l'objectif est de maintenir le trafic Internet africain sur le continent en facilitant la création de points d'échange Internet nationaux et de points d'échange Internet régionaux en Afrique.

Les activités suivantes ont été achevées en 2017 : i) le développement de la réglementation de l'interconnexion transfrontalière de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et du Cadre de politique d'interconnexion de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; ii) la mise en place de huit (8) points d'échange Internet avec des subventions financières pour les transformer en points d'échange Internet régionaux ; iii) deux (2) points d'échange Internet nationaux ont été mis en place, s'ajoutant aux 14 précédents, et augmentant le nombre total de points d'échange Internet sur le continent de 18 à 34 États membres.

- iii) **Le Réseau panafricain des services en ligne (PAeN) :** En 2017, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action pour la pérennité du Réseau panafricain des services en ligne (PAeN). En mars 2017, la mise en œuvre se situait aux stades suivants : i) quarante-huit (48) États membres avaient signé un accord pour participer au projet ; ii) une station terrestre satellite principale à Dakar et jusqu'à 150 équipements VSAT ont été installés comme suit : trois VSAT dans chacun des 48 pays participants, un dans l'enceinte de la Commission de l'UA, cinq dans les cinq super hôpitaux sélectionnés et cinq dans les cinq principales universités, tous sélectionnés après une offre ouverte ; iii) 22 000 étudiants inscrits dans 39 pays utilisateurs dans divers programmes de premier cycle et des cycles supérieurs dans différentes universités indiennes ont obtenu leur diplôme grâce au réseau ; et iv) 771 consultations de télé-médecine et 6 771 séances de formation médicale continue ont été organisées.

En avril 2017, le Gouvernement de l'Inde a informé la Commission qu'il avait décidé de fermer les stations satellites VSAT et stations existantes à compter du 1er juillet 2017. La Commission a transféré l'infrastructure de la Station centrale de Dakar au siège de l'UA après la signature du processus de transfert par les parties en août 2017. Par la suite, la Commission a signé un autre accord avec la République du Sénégal pour conserver la station centrale du PAeN. Des consultations sont en cours entre la Commission et les États membres pour trouver une stratégie d'utilisation de la Station centrale remise à la Commission.

- iv) **La cyber-sécurité :** La Commission a organisé deux ateliers pour le personnel interne sur la cyber-gouvernance et la cybersécurité grâce au financement et à l'expertise de l'Estonie et de Sofrecom. Elle a élaboré un

guide explicatif (boîte à outils) de la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo) et a produit une brochure à l'intention des États membres. La Commission a également achevé une étude approfondie sur l'état de la cybersécurité et de la cybercriminalité en Afrique et en coopération avec la Société de l'information (ISOC), une organisation globale dirigée par un conseil d'administration diversifié basé à Reston, Virginie, États-Unis et, en collaboration avec le Bureau régional africain. La Commission a élaboré des lignes directrices sur la sécurité de l'infrastructure Internet en Afrique. Dans le cadre de la promotion de ses initiatives en matière de cybersécurité, la Commission a collaboré avec le Département d'État américain, le Gouvernement français, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains et le Forum mondial d'expertise en cybersécurité (GFCE).

- v) L'Agence du NEPAD a élaboré un cadre d'évaluation de la cybersécurité qui a été soumis aux ministres responsables de la Communication et des Technologies de l'Information. Actuellement, neuf (9) pays - le Bénin, le Tchad, le Congo, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, la Sierra Leone, Sao Tomé et Príncipe et la Zambie - ont signé la Convention de Malabo et deux (2) - le Sénégal et la Guinée - l'ont ratifiée. La Convention de Malabo entrera en vigueur après un minimum de quinze (15) ratifications.
- vi) **DotAfrica** : Après huit (8) ans de bataille technique et juridique, le projet DotAfrica a finalement été délégué à la ZA Central Registry (ZACR/RA), l'administrateur des noms de domaine Internet sud-africain et opérateur parrainé par la Commission suite à un appel d'offres ouvert lancé le 10 mars 2017. Une exposition pour la promotion de DotAfrica a également été lancée lors du Sommet de juillet 2017.
- vii) La Commission a élaboré des lignes directrices pour l'utilisation harmonisée du spectre des dividendes numériques en Afrique. En outre, en collaboration avec l'Union africaine des télécommunications (UAT), la Commission a élaboré une position africaine commune pour la réaffectation du spectre pour la prochaine Conférence mondiale sur la radiocommunication (WRC-19) prévue en Égypte du 28 octobre au 22 novembre 2019.
- viii) **La Gouvernance de l'Internet** : La Commission a travaillé avec les principaux acteurs africains pour préparer un projet de déclaration sur la Gouvernance de l'Internet. Il sera soumis à la deuxième session du CST sur la communication et les technologies de l'information et de la communication pour approbation et transmission à la Conférence pour examen.
- ix) Un cadre pour piloter le programme de transformation numérique en Afrique a également été défini, avec un accent initial sur le commerce. La priorité,

en 2018, sera axée sur le renforcement des capacités sur le continent pour accéder aux données ouvertes et aux centres de données en tant que fondement de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois.

- x) **Le secteur postal** : La Commission a axé ses travaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de la quatorzième Assemblée sur les TIC qui, en relation avec les politiques et stratégies de développement des télécommunications et des TIC, a accordé une attention particulière au secteur postal.
- xi) Les réalisations dans ce domaine comprenaient la préparation de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action adopté en 2008 pour le développement durable du secteur postal en Afrique et la soumission de rapports spéciaux sur diverses questions : i) sur les systèmes de codes postaux du CTS sur les services publics, le gouvernement local, le développement urbain et la décentralisation ; et sur l'utilisation des réseaux postaux pour favoriser le développement socioéconomique dans les zones rurales grâce à l'électrification et la connectivité des Postes, sur le CTS des finances, de la planification économique et de l'intégration ainsi que le CTS des transports, des infrastructures transcontinentales et interrégionales, de l'énergie et du tourisme.

Résultat 5 : Élaboration et promotion des politiques de facilitation du commerce et des douanes et facilitation des négociations sur la ZLEC

211. Coopération douanière et facilitation des échanges : Dans le domaine de la coopération douanière et de la facilitation du commerce, la Commission a poursuivi la facilitation des réunions du Sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'UA. Ces réunions ont formulé un certain nombre de recommandations qui ont ensuite été adoptées à la fois par le CTS sur le commerce, l'industrie et les ressources minérales, et le CTS sur les affaires financières et monétaires, la planification économique et l'intégration.

212. La Commission a tenu des réunions consultatives avec les départements des douanes des CER afin de renforcer la coopération dans l'esprit du Traité d'Abuja. Cela a permis à la Commission et aux CER de partager leur expérience dans la mise en œuvre de leurs programmes de travail afin d'éviter les doubles emplois et de canaliser les ressources vers les domaines qui nécessitent des interventions en matière de facilitation douanière et commerciale.

213. Afin de faciliter la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes, et de renforcer l'échange d'informations entre les différentes administrations douanières, la Commission a travaillé avec les États membres et les CER sur les modalités d'interconnexion des systèmes informatisés de dédouanement et de gestion de l'information. Une Feuille de route et un projet de stratégie sont déjà en place et en cours de mise en œuvre. En novembre 2017, un protocole d'accord avec l'Alliance africaine

pour le commerce électronique a été signé en marge de la réunion du Sous-comité des directeurs généraux réuni à Yaoundé, au Cameroun.

214. Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la facilitation du commerce sur le continent, la Commission a organisé le troisième Forum des experts douaniers sur la facilitation du commerce en Afrique. Le Forum a réuni des experts douaniers des États membres de l'UA, des représentants du secteur privé, de la société civile, des CER et des partenaires de coopération. Les participants ont partagé leurs expériences et meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce et ont été informés du programme sur la Stimulation du commerce intra-africain (BIAT), ainsi que de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

215. Pour ce qui est de la conformité de la ZLEC avec les procédures douanières, la Commission a mené une étude sur les procédures douanières et les instruments de coopération, de facilitation du commerce et de transit dans les États membres. L'étude a présenté l'état de la mise en œuvre des instruments douaniers en Afrique et souligné les lacunes existantes en matière de coopération douanière, de facilitation des échanges et de transit. Elle a également identifié les domaines de convergence et de divergence tout en fournissant les informations nécessaires sur les domaines d'intervention ciblés.

216. L'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en février 2017 a été une étape importante du Programme de Doha pour le développement. L'Accord vise à promouvoir une circulation plus rapide des biens et des personnes au-delà des frontières nationales, à réduire les coûts de transaction et à encourager la coopération entre les différentes agences frontalières. À ce jour, 22 des 44 membres africains de l'OMC ont ratifié l'Accord.

217. À cet égard, la Commission a convoqué la première réunion extraordinaire du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'UA à Abuja en mai 2017, sur le thème « *Entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, implications pour les administrations douanières africaines* ». Le Sous-comité a notamment recommandé aux États membres de s'efforcer d'adopter une approche régionale dans la mise en œuvre de l'Accord sur l'OMC et que les administrations douanières continuent de partager les meilleures pratiques dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges.

218. Dans le même ordre d'idées, la Commission a organisé le deuxième Forum annuel de facilitation des échanges à Port-Louis, à Maurice en septembre 2017, où elle a présenté un rapport d'étape sur le processus d'élaboration d'une stratégie de facilitation des échanges avec les principaux objectifs d'aider les États membres de l'UA à répondre positivement à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain et la Zone de libre-échange continentale (ZLEC).

219. Négociations sur le Commerce intra-africain et la ZLEC : S'agissant du commerce intra-africain, la Commission a fait des recommandations aux Organes de décision sur la mise en œuvre du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain. Ces recommandations concernaient la politique commerciale, le financement du commerce et les groupes d'information commerciale. À l'avenir, la Commission travaillera avec les États membres, les CER et les partenaires de coopération pour élaborer des programmes complets visant à éliminer les obstacles au commerce intra-africain.

220. La Commission a également continué à soutenir les négociations des États membres sur la ZLEC et à coordonner leurs discussions sur ses instruments juridiques. La Commission fournit régulièrement une assistance technique et administrative, et réalise des études techniques à la demande des institutions chargées des négociations de la ZLEC. Il convient de noter la facilitation, par la Commission, d'un accord commun avec les sept pays qui ont exprimé des réserves sur le niveau d'ambition de 90% sur les modalités du commerce des biens. Cette assistance a abouti à l'élaboration d'un projet d'addendum aux modalités sur le commerce des marchandises pour le champion du processus de la ZLEC, S.E. M. Mahmadou Issoufou, Président de la République du Niger, à utiliser pour engager les chefs d'État et de gouvernement de ces sept pays.

221. Il convient de rappeler que lors du vingt-neuvième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2017, le Président Mahmadou Issoufou a informé la Conférence que les ministres du Commerce de l'UA approuvaient les modalités des négociations de libéralisation tarifaire et de commerce des services. Il a également indiqué que les ministres s'étaient mis d'accord sur un objectif ambitieux de 90% pour la libéralisation tarifaire, qui tient compte de l'objectif global d'un continent intégré. Le président Mahmoudou Issoufou a également souligné que sept États membres avaient émis des réserves sur le niveau d'ambition de 90%, en proposant au lieu de cela l'objectif de 85% en raison de leur situation économique.

222. La Commission a également aidé les États membres à parvenir à un consensus sur la forme et la structure de l'Accord, le niveau d'ambition de la libéralisation en vertu de la ZLEC et l'élaboration de projets de textes de l'Accord, de ses protocoles et appendices, qui ont été achevés ou qui étaient en phase finale de négociations à la fin de 2017.

223. Les ministres du Commerce se sont réunis à Niamey en décembre 2017 pour examiner les projets de textes juridiques et préparer leur rapport aux Organes de décision. Au moment de la rédaction du présent rapport, les ministres ont adopté le projet d'Accord sur la ZLEC et de Protocole sur le commerce des services. Ceux-ci seront soumis à la Conférence lors du Sommet de janvier 2018 au cours duquel la Conférence devrait lancer la ZLEC. Les négociations reprendront en vue de finaliser le projet de Protocole sur les services d'ici mars 2018. De plus, une Session extraordinaire du CTS sur la justice et les affaires juridiques était prévue pour examiner les aspects juridiques et finaliser le projet d'Accord, les Protocoles et les Appendices avant de les soumettre à la Conférence.

224. La Commission souhaite exprimer sa gratitude aux États membres pour leur contribution financière substantielle au projet de la ZLEC, notamment 3 millions de dollars américains en 2016, 4,9 millions de dollars américains et une contribution supplémentaire de 3 millions de dollars américains en 2017, et 7,4 millions de dollars américains dans le budget 2018, ainsi que des contributions en nature apportées dans le cadre de l'accueil de réunions et du parrainage d'experts techniques et de délégués participant à toutes les réunions.

225. En créant un Marché unique à travers la ZLEC, l'Afrique est à un tournant historique pour changer les relations économiques entre tous les pays du continent et se positionner pour surmonter l'héritage historique de la marginalisation dans le système économique mondial. La ZLEC se développera en termes d'échelle et de compétitivité et dans ce processus, elle positionnera l'Afrique comme une importante plate-forme d'échanges et d'investissement.

226. Certaines tâches urgentes attendent toutefois les États membres, notamment :

- La nécessité de ratifier rapidement l'Accord de libre-échange. La ZLEC devrait entrer en vigueur après la ratification de 15 États membres.
- La mise en place du Secrétariat peu après l'entrée en vigueur de l'Accord. Le secrétariat élaborera le programme de travail de la ZLEC.
- Le début immédiat des négociations de la deuxième phase portant sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle (DPI) et la politique de la concurrence après l'adoption du paquet de la première phase lors du Sommet de janvier 2018.
- L'apport du soutien financier adéquat au processus de la ZLEC, étant donné que le soutien des partenaires de coopération prendra fin très bientôt. Les États parties à l'Accord de libre-échange doivent prendre pleinement le contrôle de la ZLEC. Cela va dans le sens des réformes institutionnelles de l'Union africaine visant, entre autres, à rendre l'Union africaine et ses organes financièrement autonomes.

227. En ce qui concerne le commerce international, la Commission a aidé les États membres à préparer le seizième forum de l'AGOA qui s'est tenu à Lomé, au Togo, du 7 au 10 août 2017. La Commission a également aidé à coordonner une position africaine commune dans la préparation de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 10 au 13 décembre 2017. La Commission servira de plate-forme aux États membres pour coordonner leur approche de la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE) et des relations commerciales avec l'Union européenne après l'expiration de l'Accord de Cotonou en 2020.

Résultat 6 : Élaboration et promotion des politiques d'engagement du secteur privé et d'amélioration du climat des affaires

228. Au cours de l'année à l'étude, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), notamment en s'attaquant aux contraintes de l'offre, qui constituent un obstacle persistant au développement industriel africain et, par conséquent, requièrent l'attention des États membres pour créer un environnement politique cohérent propice à un meilleur climat des affaires. Avec la Vision minière africaine (AMV) et l'AIDA, la Commission a poursuivi le développement de la Stratégie de l'UA pour les produits de base, qui est l'un des projets phares de l'Agenda 2063. Le travail sera soumis aux Organes de décision en 2018.

229. L'approfondissement de l'engagement avec le secteur privé africain reste une priorité stratégique pour l'Union africaine. À cet égard, la Commission a travaillé avec diverses parties prenantes du secteur privé à la mise en place du Conseil africain des entreprises. Le premier dialogue sur les politiques commerciales a eu lieu à Addis-Abeba en novembre 2017, dans le cadre du processus d'établissement de l'Architecture de la BIAT et de la ZLEC en cours d'élaboration.

230. La Commission a également contacté la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie (CPACI), et le club de leaders africains chargés de la promotion de ce projet. Un projet de note conceptuelle a été préparé avec l'appui du Centre du commerce international (CCI) pour faciliter le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources pour l'Observatoire panafricain du commerce (OPC), qui servira de recueil d'informations sur le commerce et l'industrie en Afrique. Il est prévu la création de l'Observatoire panafricain du commerce en 2018.

Résultat 7 : Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

231. Conformément à une décision de la Conférence, la Commission a identifié plusieurs actions pour s'attaquer au sous-emploi répandu en Afrique, en particulier en mettant l'accent sur l'économie informelle où les femmes et les jeunes sont dominants. Selon le Fonds monétaire international, la part moyenne du secteur informel dans les États membres de l'UA a atteint près de 38% du PIB au cours de la période 2010-2014 et près de 50% dans les pays exportateurs de pétrole. La Commission a commencé à travailler sur une initiative visant à transformer l'économie informelle en économie formelle grâce au travail décent et à l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs et aux personnes à leur charge dans les secteurs de l'économie informelle et rurale.

232. La Commission a également élaboré le plan à moyen terme pour le développement industriel des petites et moyennes entreprises (PME) et le Plan directeur pour la période 2017-2021. Cette stratégie vise à promouvoir l'entrepreneuriat et le développement industriel sur le continent. Tout comme le Plan directeur, il est conçu pour utiliser le potentiel des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI), ainsi que celui des microentreprises (secteur informel) et des entrepreneurs pour créer des

emplois et promouvoir les échanges intra-régionaux et intra-africains en intégrant les petites et moyennes entreprises et industries africaines dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

233. La vision ici est de développer des économies compétitives, diversifiées et durables soutenues par des secteurs dynamiques, entrepreneuriaux et industriels qui génèrent des emplois, réduisent la pauvreté et favorisent l'inclusion sociale, ainsi que l'innovation et l'incubation d'entreprises. Cette stratégie sera soumise à l'examen de la Conférence en 2018, après son approbation par le CTS sur le commerce et les ressources minérales.

234. La Commission a également élaboré une Feuille de route sur la création du Réseau africain des entreprises, une plate-forme en ligne pour les petites et moyennes entreprises à travers un partenariat public-privé. En outre, lors du premier colloque sur les Zones économiques spéciales (ZES) et le développement industriel, la Commission a élaboré un document d'orientation sur le développement des Zones économiques spéciales en Afrique et un Plan d'action pour la création d'une plate-forme africaine des ZES. La Commission développe également une Feuille de route sur la manière de soutenir les startups dans le cadre de l'autonomisation économique et de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

235. L'Agence du NEPAD, pour sa part, a préparé des incubateurs d'entreprises pour l'autonomisation des femmes. Elle a fourni un appui technique et financier au Burkina Faso et au Libéria au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et au Soudan, au Kenya, au Swaziland et au Burundi au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Le projet touchera plus de 50 000 femmes et jeunes et sera étendu à d'autres pays du continent.

236. L'Agence du NEPAD a commencé la mise en œuvre de la première phase du Fonds fiduciaire africain pour la solidarité dans quatre pays : le Bénin, le Cameroun, le Malawi et le Niger. Des analyses des lacunes dans les compétences ont été menées pour identifier les politiques et les parties prenantes existantes en vue de l'élaboration de plans d'action nationaux pour les jeunes. De plus, des partenariats avec des institutions locales de formation ont été encouragés et la formation a commencé pour la première promotion d'étudiants. Pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, des communautés de pratique et la collecte de données sur l'emploi des jeunes ont été développées sur le continent à travers un portail des compétences pour l'emploi des jeunes.

Résultat 8 : Élaboration et promotion de politiques d'utilisation durable des ressources minérales et d'autres ressources

237. La Commission a poursuivi son soutien aux États membres dans la mise en œuvre de la Vision minière africaine (AMV) adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2009. La Vision reste le plan de coopération pour les ressources minérales et pour une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales pour soutenir la croissance durable et un développement socio-économique élargis.

238. Le Centre africain de développement des ressources minérales (AMDC) est l'agence spécialisée chargée de la coordination de la mise en œuvre de la Vision minière africaine. Son statut a été adopté en 2016 et l'AMDC est en train de devenir une structure permanente de l'Union africaine. Cinq pays - la Guinée, le Kenya, le Mali, le Soudan et la Zambie - ont offert de l'accueillir. L'évaluation a été achevée et le rapport sera soumis aux Organes de décision lors du Sommet de janvier 2018. La Commission exhorte les États membres à accélérer la signature et la ratification des Statuts de l'AMDC afin de le rendre pleinement opérationnel en tant qu'institution de l'UA.

239. En ce qui concerne les régimes juridiques et les cadres réglementaires miniers, la Commission a continué de travailler sur l'Atlas africain des législations minières (AMLA) en partenariat avec le Fonds africain de soutien juridique (ALSF) et l'assistance d'un consortium d'autres partenaires, dont la Banque mondiale. L'objectif de l'AMLA est d'aider les États membres à réviser leurs lois minières et leurs codes miniers conformément à la Vision minière en Afrique. Ce projet fournit également un renforcement des capacités ainsi qu'un modèle d'orientation pendant le processus d'examen.

240. Dans le même ordre d'idées, la Commission a préparé la loi type pour le développement des ressources minérales conformément à la décision de la Conférence - Assembly/AU/Dec.605(XXVII) de juillet 2016 à Kigali - demandant à la Commission de guider les redevances et les régimes fiscaux. La Commission a également travaillé sur une stratégie de systèmes d'information géologique et minérale (GMIS) qui coordonnera toutes les initiatives et tous les programmes de la GMIS à l'échelle du continent. Dans le même ordre d'idées, la Commission a poursuivi ses activités dans le cadre de l'Initiative géoscientifique africaine sur les minéraux (AMGI), qui a été approuvée par la Conférence en janvier 2015. Les projets suivants sont en cours de mise en œuvre : l'étude de faisabilité intitulée « Connaissances géologiques et compétences dans les enquêtes géologiques africaines » commandée par le Programme panafricain de coopération entre services géologiques européens et africains (PanAfGeo), le projet pilote AMGI et l'Initiative géoscientifique sur les ressources africaines (ARGI).

241. En ce qui concerne la gouvernance des ressources minérales, la Commission a élaboré un cadre de gouvernance des ressources minérales en Afrique (AMGF) qui est prêt à être mis en œuvre après l'approbation du Comité technique spécialisé sur le commerce, l'industrie et les ressources minérales.

242. L'Agence du NEPAD a contribué à accroître la sensibilisation et à renforcer les compétences des principaux acteurs dans les négociations contractuelles et les politiques fiscales liées à l'industrie extractive et minière. Diverses plates-formes comme le troisième Dialogue régional sur les négociations contractuelles ont été utilisées pour renforcer les capacités dans onze (11) pays : Angola, Botswana, Cameroun, RDC, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Kenya, Malawi, Soudan et Tanzanie.

243. La Commission a également facilité le développement du Pacte de la vision du régime minier de l'Afrique (AMV) entre le secteur privé et des états africains, qui fournira un cadre pour un partenariat plus large et une confiance mutuelle entre les secteurs public et privé. Ce pacte a été validé et approuvé par l'Association des Chambres des mines et autres Associations minières d'Afrique (ACMMAA) nouvellement créée au niveau continental. L'adhésion du secteur privé est essentielle pour garantir que les avantages mutuels optimaux profiteront à toutes les parties prenantes et aideront à réduire les flux financiers illicites endémiques en provenance d'Afrique.

244. En outre, la Commission s'est associée au PNUD dans le cadre du Programme de développement des minéraux. Il s'agit d'un projet de renforcement des capacités des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) mis en œuvre par le PNUD et le Secrétariat des ACP. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie UE-Afrique et soutient le développement des « Minéraux du développement » auparavant connus sous le nom de « Minéraux et matériaux de faible valeur (MMFV) ». Ces ressources naturelles - minéraux industriels, matériaux pour le bâtiment et les travaux publics, pierres précieuses et chaux, entre autres - peuvent stimuler le commerce intra-africain et donner une nouvelle impulsion au développement par la création d'emplois aux niveaux local et sous-régional pour des millions de personnes. Des estimations prudentes indiquent que plus de 8 millions de personnes en Afrique sont engagées dans ce secteur, les femmes représentant plus de 40% de la population active. 40 pays ACP, dont 25 pays africains, devraient bénéficier de ce programme.

OBJECTIF 4 :

ÉDUCATION ET SANTÉ POUR TOUS

245. Élaboration de politiques et programmes visant à améliorer l'accès à la santé, à l'éducation et aux compétences employables, soutenus par des investissements dans les services, la science, la recherche et l'innovation mis en œuvre par les États membres

RÉSULTATS :

- promotion de la mise en œuvre de la Stratégie africaine de la santé ;
- élaboration et promotion de stratégies pour une éducation de qualité, le développement des compétences et des services, en particulier pour les femmes et les jeunes ;
- élaboration et promotion de politiques et programmes stratégiques d'investissement dans la science, la recherche et l'innovation pour renforcer la compétitivité mondiale de l'Afrique ;
- promotion du Cadre pour la sécurité sociale et la protection des groupes vulnérables.

Résultat 1 : Promotion de la mise en œuvre de la Stratégie africaine de la santé

246. Santé : La Campagne pour la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) s'est intensifiée en 2017. Dans le cadre de l'Édition 2017 des Semaines de la CARMMA, la Commission a lancé une évaluation préliminaire pour déterminer son impact et sa durabilité neuf (9) ans après son lancement officiel. L'évaluation déterminera également comment la campagne devrait progresser dans le contexte de l'Agenda 2063.

247. En 2017, la Commission, en collaboration avec la République du Soudan, a organisé à Khartoum un événement de haut niveau de la CARMMA pour les pays d'Afrique du Nord. À cette occasion, la République du Soudan a également lancé sa propre campagne CARMMA, ce qui en fait le quarante-septième État membre à le faire. La République du Cap-Vert l'a fait en novembre 2017, pour devenir le quarante-huitième État membre. À l'avenir, la Commission intensifiera son engagement avec les autres États membres pour lancer le processus de la CARMMA à leur niveau. La Commission attend avec impatience de travailler collectivement pour mettre fin à la mortalité maternelle et infantile évitable d'ici 2030.

248. Nutrition : Suite à la prolongation du mandat de Sa Majesté le roi Letsie III du Royaume du Lesotho de janvier 201 à janvier 2020, la Commission a tenu des discussions sur son nouveau plan de travail triennal lors de sa visite à la Commission en août 2017. Le Plan de travail vise à faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie régionale révisée pour la nutrition en Afrique et à fournir une Feuille de route décrivant le

rôle de la Commission et des autres parties prenantes dans l'élimination de la faim et de la malnutrition en Afrique.

249. Population : Avec le cinquième anniversaire de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en 2018-2019, des consultations ont commencé entre les principales parties prenantes - la Commission, la CEA et le FNUAP - sur la nécessité d'opérer un examen complet de la mise en œuvre de la Déclaration et des suggestions concrètes sur la voie à suivre.

250. VIH/sida, tuberculose, paludisme et autres maladies infectieuses : Le Groupe technique consultatif a été créé pour formuler des recommandations à la Commission sur l'élaboration de la Fiche d'évaluation du financement national de la santé. Le plaidoyer pour l'Élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (eTME) a été mis en évidence. Dans le contexte des objectifs de 2030 et pour que « Personne ne doit être laissé de côté », l'Observatoire du sida en Afrique (AWA) de l'UA a rejoint l'Organisation des Premières Dames africaines contre le VIH/sida (OAFLA) pour mener la Campagne africaine sur l'eTME. Les Premières dames africaines seront chargées de faire le plaidoyer et la promotion du financement national de l'eTME et de la réalisation des objectifs correspondants d'ici 2030. Leurs efforts seront complétés par la campagne numérique qui se déroulera sur deux ans (2017-2019). La campagne eTME en Afrique sera lancée en 2018 lors de l'Assemblée générale de l'OAFLA.

251. Cinq communautés de pratique ont été mises en place en 2017 pour faciliter le partage des connaissances dans les domaines suivants : l'exploitation minière, la réglementation et la santé au travail, la gamme des soins pour la tuberculose et les maladies pulmonaires professionnelles, le renforcement des laboratoires et surveillance, le suivi et l'évaluation de la recherche sur la tuberculose, et l'aspect économique du traitement de la tuberculose et le financement durable de la santé.

252. Des centres d'excellence ont également été établis pour la lutte contre la tuberculose. Le Lesotho héberge un Centre d'excellence sur la prise en charge communautaire de la tuberculose et le Malawi un programme communautaire de soins contre la tuberculose et de surveillance intégrée des maladies. Le Mozambique abrite un Centre d'excellence sur la tuberculose multirésistante aux médicaments (MR) et la gestion de la tuberculose infantile, tandis que la Zambie abrite un Centre d'excellence sur la santé et la sécurité au travail.

253. L'Agence du NEPAD a également fourni une assistance pour identifier les zones de surveillance transfrontières des maladies afin de surveiller les maladies le long des frontières communes et faciliter le partage d'informations, ainsi que le renforcement des capacités entre les pays. Ces zones sont situées au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Afrique du Sud, au Swaziland, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

254. Avant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la tuberculose en 2018 et la Conférence ministérielle mondiale prévue à Moscou l'année prochaine, la Commission, par l'intermédiaire du Département des Affaires sociales, a

préparé la Position africaine commune sur la tuberculose afin d'établir un consensus entre les dirigeants de l'UA sur les priorités en matière de lutte contre la tuberculose pendant la mise en œuvre des ODD. Compte tenu du fait que le taux d'infection par le VIH reste élevé en Afrique, une Session de plaidoyer pour la prévention a été organisée à la Conférence internationale sur le sida et les infections sexuellement transmissibles (ICASA) en décembre 2017. Le Cadre stratégique d'AWA (2016-2030) a été adopté en 2017.

255. Les États membres, les CER, le secteur privé et la société civile sont de plus en plus conscients de la nécessité de lutter contre la tuberculose en tant que défi national et régional, avec pour objectif d'éradiquer le fléau d'ici à 2030. La lutte contre la tuberculose ciblera des groupes particulièrement vulnérables comme les communautés minières, les acteurs de première ligne dans l'industrie du transport et les communautés de migrants. L'Agence du NEPAD a soutenu ces efforts par des campagnes de sensibilisation et la fourniture d'informations politiques et techniques lors de la commémoration de la Journée mondiale de la tuberculose en mars 2017 sous le thème « Action unique et renouvelée pour mettre fin à la tuberculose ».

256. La recrudescence actuelle des flambées de maladies incite au renforcement des systèmes de santé et à l'élaboration de plans de préparation aux urgences sanitaires au niveau national. Le financement national de la santé devrait donc demeurer une haute priorité. Le financement de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a diminué de près de 50% au cours des deux dernières années à cause d'un changement d'orientation parmi les donateurs.

257. En outre, les États membres devraient renforcer leur capacité de production de médicaments au niveau local afin d'assurer l'accès universel des citoyens africains aux médicaments essentiels. Dans le cadre des efforts visant à assurer l'approvisionnement en médicaments sûrs et efficaces en Afrique, l'Agence du NEPAD a préparé un projet de traité pour la création de l'Agence africaine des médicaments (AMA) à soumettre à l'approbation des organes de décisions. Cela faisait suite à une série de réunions consultatives avec des experts juridiques et des experts en réglementation des médicaments de 33 pays. Douze (12) États membres - Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Seychelles, Zimbabwe, Lesotho, Namibie, Swaziland, Gambie, Tanzanie, Rwanda, Burundi et Mozambique - ont révisé ou sont en train de réviser leur législation nationale sur la réglementation des médicaments conformément à la loi type de l'UA. En outre, la Commission a facilité l'identification d'opportunités pour développer la capacité nationale et régionale d'intensifier la fabrication de produits pharmaceutiques en Afrique. Ceux-ci ont été présentés lors du premier Forum continental sur l'accès aux médicaments et aux produits de santé organisé en décembre 2017.

258. Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC-Afrique) : Le Centre africain pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC-Afrique) a été officiellement lancé le 31 janvier 2017 par le Président de la Guinée et Président de l'Union africaine, le Prof. Alpha Conde, et par S.E. Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, ancienne Présidente de la Commission de l'UA.

259. Des visites régionales ont ensuite été effectuées dans les cinq Centres de collaboration régionale (CCR) du CDC en Afrique de l'Ouest, de l'Est, australe, centrale et du Nord. Le CDC-Afrique et les pays hôtes ont arrêté la Structure de gouvernance des CCR et les activités de santé publique prioritaires pour la région. Ils ont également évalué les atouts et capacités régionaux mis à la disposition des CCR. Le CDC-Afrique, en collaboration avec le Département des ressources humaines, de la science et de la technologie (RHST) de la Commission, a déployé 35 jeunes volontaires pour soutenir l'opérationnalisation des CCR et renforcer leur capacité initiale.

260. L'une des principales fonctions du CDC-Afrique est de soutenir les États membres pendant les flambées épidémiques. En 2017, le CDC-Afrique a déployé des épidémiologistes dans des pays d'Afrique pour aider à mener des enquêtes sur les épidémies et les efforts d'intervention. Il s'agit des interventions contre la fièvre de Lassa, la méningite et la variole du singe au Nigeria, le virus Ebola et le choléra en RDC, de la lutte contre le paludisme en Namibie et au Mozambique, le choléra en Éthiopie, la peste à Madagascar et l'intervention pour la catastrophe de la coulée de boue en Sierra Leone. Au cours de ces déploiements, les épidémiologistes du CDC-Afrique ont aidé les pays à renforcer la surveillance, la riposte aux flambées et les capacités des centres d'opérations d'urgence. Ils ont également aidé à élaborer des bulletins épidémiologiques et des tableaux de bord de surveillance des maladies, et ont aussi mené des analyses de données de surveillance, ainsi que des formations et un appui au renforcement des systèmes de santé.

261. Pour renforcer le partenariat et la collaboration avec d'autres partenaires travaillant sur la santé publique en Afrique, le CDC-Afrique a participé à différents ateliers et formations organisés par ses partenaires.

262. Au cours de l'année à l'étude, le budget de fonctionnement et la dotation en personnel du CDC-Afrique sont restés faibles. Cette contrainte a limité sa capacité à mener à bien les activités prescrites pour appuyer les efforts déployés par les États membres en vue de renforcer leurs systèmes de santé et leurs capacités pendant les flambées épidémiques. Il est donc nécessaire de : i) équiper et équiper adéquatement les CCR ; ii) accélérer la signature des Accords de siège pour les CCR qui n'ont pas encore signés ; et iii) soutenir la pleine opérationnalisation des CCR. En outre, le CDC-Afrique devrait être mieux introduit à travers les différents organes de décision pour faire prendre conscience de son existence et de sa fonctionnalité.

Résultat 2 : Conception et promotion des stratégies pour une éducation de qualité, le développement des compétences et des services, en particulier pour les femmes et les jeunes

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE CONTINENTALE POUR L'ÉDUCATION EN AFRIQUE (CESA)

263. La Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique vise à assurer une éducation transformative de qualité et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous comme un droit humain, ainsi qu'à développer et retenir le capital intellectuel et les ressources humaines africains à travers des systèmes éducatifs harmonisés et le réseautage intra-africain. La mise en œuvre de la Stratégie continentale est coordonnée par une coalition de partenaires et de parties prenantes travaillant sur l'éducation en Afrique. La Commission a établi plusieurs groupes thématiques basés sur les objectifs de la Stratégie, lesquels réunissent les États membres, les agences et des experts travaillant dans ces domaines particuliers pour développer et mettre en œuvre des programmes d'éducation transformateurs. La création d'un Fonds africain pour l'éducation, initialement demandé par la Conférence en 2007, a été réitérée en 2017 pour la mise en œuvre de la Stratégie par les États membres participant à la Conférence triennale de l'ADEA sur l'éducation. La BAD est en train de réaliser une étude de faisabilité sur la proposition.

264. Le CTS sur l'éducation, la science et la technologie (STC-EST) a tenu sa deuxième réunion au Caire, en Égypte en octobre 2017. Il a invité les États membres et les Communautés économiques régionales à : i) populariser la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique dans le cadre de l'internalisation par l'Afrique de l'ODD 4 et de l'éducation 2030 ; ii) soutenir le travail de la Commission et confier la responsabilité de l'Agence focale sur la CESA aux Commissions nationales de l'UNESCO afin de promouvoir l'alignement des cadres locaux, continentaux et mondiaux ; iii) participer aux activités du groupe thématique et partager les expériences et les meilleures pratiques dans les principaux domaines de la CESA.

265. Le CTS a également décidé de renforcer l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), l'alimentation scolaire, la culture de la lecture, la promotion des écrivains africains et le contenu africain dans les programmes d'enseignement. Les États membres ont été priés d'utiliser les manuels d'histoire générale de l'Afrique de l'UNESCO dans les écoles et les universités.

266. Les éléments suivants constituent quelques-unes des réalisations dans le cadre de cette activité :

267. Enseignement supérieur : Le Groupe thématique sur l'enseignement supérieur a été lancé en 2017 et est coordonné par l'Association des universités africaines (AUA) avec le soutien du Réseau international pour l'enseignement supérieur en Afrique (INHEA).

268. Le Mécanisme africain de cotation de l'UA (AQRM) pour la facilitation d'une culture de l'amélioration continue de la qualité dans les établissements d'enseignement supérieur africains grâce à l'auto-évaluation et la validation externe est maintenant disponible pour une mise en œuvre complète, après une phase d'essai dans plus de 40 universités.

269. Le Cadre panafricain d'assurance-qualité et d'accréditation (PAQAF) a été élaboré en vue de créer une Agence continentale d'accréditation pour l'enseignement supérieur. Il a été validé par les agences d'assurance-qualité nationales et régionales et adopté lors du Sommet de janvier 2016. Un système africain de transfert de crédits a été développé et fait l'objet d'un examen par les pairs.

270. Le programme de bourses d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine destiné à permettre aux jeunes de suivre des programmes axés sur la science au niveau master et doctoral dans les pays africains autres que les leurs a continué d'attribuer des bourses aux étudiants chaque année depuis 2012. En 2017, l'accent a été mis sur les sciences de l'éducation. À ce jour, des étudiants de près de 40 États membres ont bénéficié de ce programme, et des appels spéciaux ont été lancés en faveur des candidates et des étudiants handicapés physiques.

271. Le Programme de mobilité académique intra-africaine, lancé en 2010 sous forme d'extension du programme de bourses Mwalimu Nyerere, a achevé sa troisième phase en 2017. Actuellement, 72 universités y participent, facilitant ainsi la mobilité de plus de 1000 étudiants et 140 membres du personnel académique.

272. Il convient de noter que le CTS sur l'éducation, la science et la technologie a également lancé un appel aux États membres à faire connaître largement les opportunités d'éducation et les autres opportunités offertes par la Commission de l'UA afin que tous les citoyens africains puissent en bénéficier. Bien plus, les États membres sont encouragés à ratifier la **Convention d'Addis-Abeba pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et des certificats**.

273. Université panafricaine virtuelle et Université en ligne : L'Université virtuelle panafricaine (PAVU), aussi appelée Université virtuelle africaine et université en ligne est conçue pour accélérer le développement du capital humain, de la science et de la technologie et de l'innovation en augmentant l'accès à l'éducation tertiaire et continue. En 2017, le Conseil de l'UPA a adopté l'Université en ligne comme sa branche d'enseignement libre et d'apprentissage en ligne. Les domaines de niche pour l'opérationnalisation du projet comprennent la gestion des cours communs de l'UPA ; le perfectionnement des enseignants, et d'autres programmes d'études sanctionnés par des diplômes, des cours assortis de certificat et la formation des cadres.

274. Perfectionnement des enseignants : Le système éducatif africain connaît un déficit de plus de deux millions d'enseignants. En outre, un nombre important d'enseignants existants sont soit insuffisamment qualifiés, soit insuffisamment formés, avec de graves pénuries dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie

et des mathématiques (STEM) et dans certaines zones géographiques. Le groupe thématique sur le perfectionnement des enseignants est coordonné par l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IICBA) et l'Internationale de l'éducation, avec le soutien de la Fédération africaine des associations d'enseignants. Lors de sa réunion au Caire, en Égypte, en octobre 2017, le STC-EST 2 a salué l'étude réalisée par la Commission sur la formation, le travail et les conditions de vie des enseignants dans les États membres et a approuvé toutes ses recommandations, y compris la nécessité de professionnaliser l'enseignement, de développer un protocole continental sur la mobilité des enseignants et d'établir un corps d'enseignants sans frontières ; promouvoir la motivation des enseignants et développer des normes pour les enseignants et des cadres de qualifications aux niveaux national, régional et continental. Le CTS a également appelé à la création d'un Prix de l'UA pour les enseignants.

275. Enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) : La culture scientifique est essentielle pour l'aptitude à l'emploi, l'innovation et l'entrepreneuriat au XXI^e siècle. L'amélioration de l'enseignement des STEM pour tous est donc une priorité pour la Commission. Toutefois, l'enseignement des STEM est miné par des insuffisances au niveau de la préparation des enseignants et des matériels pédagogiques. Un groupe thématique sur les STEM a été lancé en 2017 afin d'approfondir l'enseignement des STEM en Afrique et placé sous la coordination de l'Institut africain des sciences mathématiques, de l'Académie africaine des sciences et du Centre pour le renforcement des sciences et des mathématiques en Afrique (CEMASTEA).

276. Les TIC dans l'éducation : Le groupe thématique sur les TIC a également été lancé en 2016 et est coordonné par l'Initiative mondiale pour les écoles et les communautés en ligne (GESCI), avec un fort soutien de l'organisation @Edu Sustainable Education. L'initiative des écoles numériques africaines a été lancée dans 80 lycées au Kenya. Deux activités d'apprentissage ont été organisées en 2017, notamment une mission au Portugal où les participants de vingt (20) États membres ont été exposés au processus portugais de numérisation des écoles et des communautés. La deuxième activité était une réunion à New York qui a facilité la mobilisation des agents clés des TIC et de la numérisation de l'éducation, durant laquelle d'importants partenariats ont été forgés pour aider les États membres à promouvoir les TIC dans l'éducation. Le Forum ministériel africain sur les TIC dans l'éducation et la formation est prévu pour février 2018 à Rabat, au Maroc.

277. Paix et éducation : Le groupe thématique a également été lancé en 2017 et est coordonné par « Save the Children International ». Il couvre plusieurs départements de la Commission. Son objectif est d'encourager l'approbation et la mise en œuvre des principes de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et d'autres instruments connexes que les États membres ont déjà ratifiés, promouvoir l'éducation à la paix et l'utilisation de l'éducation pour prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation, et promouvoir l'éducation aux médias et la pensée critique en faveur de la citoyenneté panafricaine. Il est nécessaire d'établir des exigences en matière de sécurité dans les

écoles telles que des normes appropriées pour l'infrastructure, la sécurité et la gestion de l'environnement scolaire.

278. Alimentation scolaire : La faim et la pauvreté font partie des nombreux facteurs qui affectent négativement la performance des enfants à l'école ainsi que leur rétention et leur capacité à poursuivre et à terminer leurs études. Lors de sa session de janvier 2016, la Conférence a déclaré le 1^{er} mars Journée africaine de l'alimentation scolaire. En 2017, cette journée a été observée au Congo Brazzaville, et le Zimbabwe a proposé d'accueillir l'événement de 2018. Avec le soutien du Programme alimentaire mondial (PAM), la Commission a achevé une étude continentale sur l'alimentation scolaire dans les États membres. La Commission a également lancé le groupe thématique chargé de l'alimentation scolaire, lequel est coordonné par le PAM. Un comité multisectoriel et multipartenaires a été mis en place pour promouvoir l'alimentation scolaire produite localement. La Commission exhorte les États membres à mettre en œuvre des financements nationaux novateurs et une programmation multisectorielle efficace qui rassembleront différents ministères concernés, notamment les ministères chargés de l'Éducation, de l'Agriculture, de la Santé et de la Nutrition, des Affaires sociales, de la Formation des jeunes et des Finances afin de tirer parti des avantages multiformes de l'alimentation scolaire produite localement.

279. Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) : Le SIGE est un outil essentiel pour assurer le développement d'une éducation de qualité et la réalisation de la révolution des compétences. La Commission a entamé le recrutement du personnel de l'Observatoire de l'éducation de l'IPED à Kinshasa, en RDC. Des logiciels et d'autres outils de collecte, de récupération et d'analyse de données ont été mis au point et seront « mis à l'essai » dans des États membres volontaires avant le renforcement des capacités en la matière et la mise en œuvre à grande échelle. Le cadre de suivi et de mise en œuvre de la CESA a été adopté à travers des discussions avec les principales parties prenantes. Le Groupe thématique sur la planification de l'éducation a été lancé, et la Commission a produit le manuel des indicateurs de la CESA que les États membres, les CER et les organismes utiliseront pour surveiller et générer des données de qualité et opportunes sur le système éducatif.

280. Il convient, toutefois, de souligner que l'IPED doit encore 3 millions de dollars américains à son ancien personnel. De plus, l'accord de siège avec le gouvernement de la République démocratique du Congo doit être revu avant que la situation ne soit propice à la reprise du travail.

281. Renforcement des capacités en matières juridiques : En collaboration avec ses partenaires, la Commission, par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller juridique, a mené des programmes de renforcement des capacités pour les États membres, notamment sur le droit et la politique humanitaires, la primauté du droit dans les situations de conflits, d'instabilité et dans la consolidation de la paix ; et le droit international et de l'Union africaine.

282. La Commission a mis en place une initiative de développement des capacités juridiques à l'échelle de l'Afrique connue sous le nom de Legal Associates Program (LAP), rattachée au Bureau du Conseiller juridique. Ce programme vise essentiellement à fournir aux jeunes juristes africains une expertise juridique professionnelle dans le domaine du droit de l'intégration africaine. Le programme, qui est maintenant à sa troisième année, recrutera dix (10) jeunes juristes africains supplémentaires (deux de chaque région de l'UA, en respectant la parité homme-femme).

283. En collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Loyola de Chicago, la Commission a offert aux jeunes professionnels issus de la Commission, des organes de l'UA, des États membres et des CER une bourse d'un an pour obtenir une maîtrise en droit du développement au Centre John Felice de Rome (Italie) de l'Université Loyola de Chicago. Ce programme unique renforce les capacités des leaders pour promouvoir la justice sociale à travers le monde, à travers une gouvernance efficace et durable et une réforme de l'état de droit. Actuellement dans sa troisième année, le programme a bénéficié de l'expertise de seize (16) représentants des États membres et cinq (5) autres ont été admis dans l'année académique 2017/2018.

284. Enseignement et formation techniques et professionnels : L'Agence du NEPAD a lancé l'Initiative de développement des compétences pour l'Afrique (SIFA) dans quatre pays pilotes, à savoir le Cameroun, le Kenya, le Nigeria et la Tunisie, pour soutenir l'enseignement et la formation techniques et professionnels en vue d'accroître les possibilités d'emploi.

285. L'Agence du NEPAD a également participé à la conception d'un programme d'enseignement et de formation techniques et professionnels en agriculture (EFTPA) adapté aux besoins de compétences des pays et fondé sur leurs chaînes de valeur hautement prioritaires. Au Kenya, l'accent est mis sur les produits laitiers, l'horticulture et l'aquaculture. Au Malawi, les chaînes de valeur des mangues, des ananas et de l'aquaculture ont été sélectionnées. Au Ghana, l'accent a été mis sur les ananas et les agrumes, tandis qu'au Bénin, le riz et la viande (poulet, porc, mouton) ont été les chaînes de valeur sélectionnées. Au Burkina Faso, l'accent a été mis sur le riz, le sésame et la noix de cajou, tandis qu'au Togo, le riz et l'aquaculture ont été sélectionnés. En conséquence, un total de 250 modules de formation ont été développés pour 10 chaînes de valeur agricoles. Non seulement les modules de formation sont basés sur les compétences, mais ils abordent également des professions spécifiques au sein d'une chaîne de valeur donnée. À ce jour, plus de 6 200 étudiants du Kenya, du Ghana, du Bénin, du Malawi, du Burkina Faso et du Togo ont été formés. Les compétences des femmes dans les régions rurales en matière d'activités professionnelles liées à l'agriculture ont également été soulignées par le partage des connaissances et l'élaboration de directives pratiques pour les femmes dans l'EFTPA.

286. Une étude sur les stéréotypes sexistes dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels a mis en évidence certains des facteurs, mythes et pratiques éducatives qui entravent l'accès, la rétention et le succès des filles dans les programmes d'EFTP dominés par les hommes. L'étude suggérerait qu'axer les programmes d'études

sur les STEM depuis les niveaux inférieurs du système éducatif permettrait aux jeunes filles d'accéder à un éventail plus large de carrières professionnelles en dehors des professions traditionnellement dominées par les femmes. Des recherches ciblées sur l'impact des parents, des pairs, des modèles, de la culture et de la tradition sur le choix des programmes d'EFTP par les filles fourniront davantage d'informations et de données factuelles pour minimiser les stéréotypes sexistes dans l'EFTP.

Résultat 3 : Conception et promotion de politiques et de programmes stratégiques d'investissement dans la science, la recherche et l'innovation pour renforcer la compétitivité mondiale de l'Afrique

287. La Commission a poursuivi sa collaboration avec les États membres, les CER, l'Agence du NEPAD et d'autres institutions régionales dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA-2024). Les activités comprenaient ce qui suit :

288. Lancement du Prix scientifique Kwame Nkrumah de l'UA : Le règlement intérieur pour l'attribution du Prix scientifique Kwame Nkrumah a été révisé et appliqué à l'édition 2017. Les prix pour les éditions régionales et continentales devaient être présentés, respectivement en décembre et au Sommet de janvier.

289. Le Programme de bourses de recherche de l'Union africaine : En 2017, le Programme de bourses de recherche a reçu 265 propositions sur le thème de l'agriculture durable. L'évaluation des propositions par des évaluateurs externes s'est poursuivie tout au long de l'année. Neuf établissements appartenant à un réseau de plus de 27 institutions partenaires ont été sélectionnés pour recevoir des subventions allant de 500 000 dollars américains à 1 million de dollars américains d'ici décembre 2017. Le programme fait actuellement l'objet d'une vérification. Un autre appel de recherche sur le thème « Agriculture et systèmes alimentaires pour la nutrition » sera lancé dès que la vérification sera achevée.

290. Dialogue politique de haut niveau UA-UE sur la science, la technologie et l'innovation : La Commission et l'UE entretiennent des partenariats sur la science, la technologie et l'innovation. En 2017, les deux institutions ont procédé à un examen conjoint du statut de mise en œuvre du premier projet conjoint sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable (FNSSA). Elles ont également convenus d'une deuxième Feuille de route sur le changement climatique et l'énergie durable (CCSE) qui devrait être approuvée lors du Sommet UA-UE à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2017.

291. Rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur les technologies émergentes : Dans l'optique de conseiller les États membres sur la manière dont l'Afrique devrait exploiter les technologies émergentes pour le développement économique, le Groupe de haut niveau sur les technologies émergentes (APET) de l'UA a produit un rapport d'étape assorti de recommandations sur les trois premières technologies, à savoir : la stimulation des gènes pour le contrôle et l'élimination du paludisme ; les drones

de surveillance pour la transformation de l'agriculture africaine et le micro-réseau électrique pour autonomiser les communautés en Afrique.

292. Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité en Afrique : La première phase du programme d'appui à la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité et de l'Afrique (GMES et l'Afrique) a été mise en œuvre en mai 2017 avec le lancement d'un appel à propositions ouvert. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission se préparait à octroyer des subventions aux centres régionaux de mise en œuvre qui ont enregistré des succès. Plusieurs modalités de mise en œuvre, notamment la coopération en matière de partage de données avec les systèmes spatiaux de la Commission européenne, ont été identifiées pour faciliter le processus de mise en œuvre.

AGENCE SPATIALE AFRICAINE (ASA)

293. À la suite de l'adoption de la politique et de la Stratégie spatiales africaines, la Commission a travaillé avec des experts spatiaux des États membres pour élaborer le projet de statut de l'Agence spatiale africaine. Le projet a été examiné par le Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie (STC-EST) en octobre 2017. La Commission a lancé des demandes ouvertes aux États membres manifestant un intérêt pour accueillir l'Agence spatiale africaine. En parallèle, une série d'instruments ont été développés pour évaluer le patrimoine technologique spatial africain.

OBSERVATOIRE AFRICAIN DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION (OASTI)

294. En 2017, l'OASTI basée à Malabo, en Guinée Équatoriale, a mis en œuvre ses programmes sur les *forces et les faiblesses de la CEDEAO, de la SADC et de la CEEAC dans la production scientifique (2008-2013)*. Une assistance a également été fournie à la République des Seychelles et à la Guinée équatoriale pour la collecte de données, le développement et l'utilisation d'indicateurs de sciences et technologies adéquats pour l'élaboration des politiques. En outre, le modèle opérationnel du Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la STISA-24 a été développé. Le processus de renforcement des systèmes nationaux d'innovation dans le cadre de la mise en œuvre de la STISA-24 a commencé avec les États membres de la CEEAC. Il vise à leur permettre d'identifier leurs capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, et à renforcer leurs compétences en matière de formulation et d'évaluation des politiques, conformément aux plans de développement nationaux, régionaux et continentaux.

295. Le Résultat 1 a eu lieu à N'Djamena en mai 2017. À ce jour, trois ateliers de formation ont été organisés respectivement au Gabon, en République démocratique du Congo et au Tchad. La formation au Cameroun était prévue pour novembre 2017. Au total, 75 représentants des systèmes d'innovation dans ces pays ont été formés sur les cadres méthodologiques et leur utilisation pour mesurer les performances macro-économiques et les conditions générales en faveur de l'innovation.

296. L'Agence du NEPAD a, pour sa part, poursuivi ses contacts avec le Comité des dix (10) chefs d'État – Égypte, Tunisie, Gabon, Tchad, Sénégal, Sierra Leone, Kenya, Maurice, Namibie et Malawi – qui ont été désignés pour promouvoir l'éducation, la science et la technologie à travers des notes d'information techniques. En retour, le Comité a fourni des orientations politiques à des institutions spécialisées telles que la Coalition pour la recherche et l'innovation en Afrique (CARI) et l'Institut africain pour les sciences mathématiques (AIMS).

297. Cette interaction a débouché sur l'amélioration des systèmes de données scientifiques, technologiques et d'innovation (STI) dans quatre pays : la Guinée équatoriale, le Ghana, la Côte d'Ivoire et les Seychelles, grâce à la formation professionnelle et au renforcement des capacités nationales sur l'utilisation des nouveaux outils innovants de collecte, d'analyse, de stockage et de diffusion de données. À titre d'exemple, la République des Seychelles a entrepris sa première enquête nationale sur la recherche, le développement et l'innovation en utilisant l'expertise locale. La Guinée équatoriale s'est également lancée dans la préparation de sa première enquête nationale sur la recherche, le développement et l'innovation, prévue pour 2018. Un exercice de validation au niveau continental a été suivi par deux sessions de validation nationale organisées au Swaziland et aux Seychelles. Des initiatives étaient également en cours pour renforcer les liens entre les investissements dans la recherche et le développement, et les objectifs stratégiques nationaux au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Zambie, au Zimbabwe, en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda. L'Agence du NEPAD a apporté un soutien technique aux hauts fonctionnaires des Conseils de subventions aux sciences (CSS) pour évaluer la pertinence des politiques STI et concevoir des stratégies de plaidoyer appropriées pour accroître la recherche, le développement et l'innovation.

COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE RECHERCHE DE L'UNION AFRICAINE (CSTR)

298. Les travaux sur la deuxième phase du Réseau des Sciences de l'UA (AUNS), qui nécessite le développement du portail, des modules, de la base de données et de la bibliothèque numérique du Réseau, sont en cours. Un groupe de travail sur l'atténuation de l'impact des risques naturels composé de scientifiques d'Afrique, de la diaspora africaine et de l'UE a été mis en place pour se concentrer sur les risques sismiques et volcaniques ainsi que sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. La première réunion sur l'atténuation de l'impact des risques naturels en Afrique a été conjointement organisée par la CSTR, l'UNESCO et l'Institut national de recherches astronomiques et géophysiques d'Égypte en octobre 2017. En outre, une délégation de l'Université de Lancaster et de la CSTR a tenu une réunion bilatérale sur la coopération en octobre 2017 sur les modalités du renforcement des capacités institutionnelles ; et sur le renforcement de l'initiative de leadership en matière de recherche par l'amélioration des compétences en matière de recherche et développement de haut niveau dans les universités africaines. La Commission et l'Université de Lancaster ont convenu d'organiser conjointement en septembre 2018 la première Conférence africaine du

monde universitaire, de l'industrie et des décideurs et de lancer le Prix Lancaster - CSTR de l'innovation.

299. Il convient toutefois de noter que la CSTR n'a jamais reçu de financement de l'UA pour ses programmes depuis 2012. Son budget opérationnel, qui s'élève à environ 1,4 million de dollars américains, est financé par le gouvernement fédéral du Nigeria. En conséquence, le CSTR a fait face à d'importants défis dans la gestion de ses programmes et activités. En guise de solution à ce problème, la CSTR a soumis à la Commission une proposition de source de financement alternative sur l'utilisation de ses propriétés à Lagos. La proposition est en cours d'examen.

CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION DES FILLES ET DES FEMMES EN AFRIQUE (CIEFFA) DE L'UNION AFRICAINE

300. Le Dialogue de haut niveau sur « l'égalité des genres et l'éducation » s'est tenu en janvier 2017 en marge du vingt-huitième Sommet de l'UA. En mai 2017, la Commission a également organisé au Burkina Faso un dialogue avec les dirigeants locaux sur la rétention des filles à l'école. L'objectif était de travailler avec les leaders communautaires pour identifier les obstacles à l'éducation et à la rétention des filles à l'école, et de s'appuyer sur leurs expériences pour mettre en œuvre des approches novatrices pour éradiquer ces obstacles.

301. Lors du petit-déjeuner de travail sur le thème « Récolter le dividende démographique : pourquoi investir dans l'éducation des filles » organisé par la Commission en marge du vingt-neuvième Sommet de l'UA à Addis-Abeba le 30 juin 2017, des engagements ont été pris en faveur de nouveaux investissements dans l'éducation des filles et des femmes et de l'élaboration de politiques qui sous-tendent le retour sur l'investissement dans le capital humain en tant qu'acteur principal du développement.

302. Un forum a été organisé à Maurice en juillet 2017 sur les stratégies visant à retenir les filles et les jeunes femmes dans le système éducatif et à les encourager à achever leurs études. Les réunions précédentes avaient souligné les difficultés éprouvées pour retenir les apprenants à tous les niveaux et « comment » apporter des solutions aux défis. Au-delà du partage d'expériences, des modèles féminins ont partagé leurs témoignages.

Résultat 4 : Promotion d'un cadre de sécurité sociale et de protection des groupes vulnérables

AUTONOMISATION DES JEUNES

303. L'année 2017 a été placée sous le thème : « *Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* ». Ce thème a été officiellement lancé lors de la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence de l'UA en janvier 2017. Le Président Idriss Déby Itno a été désigné comme Leader chargé d'assurer la promotion du thème de l'année et le plaidoyer de sa mise en œuvre. Les jeunes venus de toute l'Afrique ont joué un rôle important dans le lancement du thème et ont fourni des copies

de la Feuille de route de l'UA sur les dividendes démographiques aux chefs d'État et de gouvernement.

304. La Feuille de route est ancrée sur quatre piliers thématiques : i) l'emploi et l'entrepreneuriat ; ii) l'éducation et le développement des compétences ; iii) la santé et le bien-être ; et iv) les droits, la gouvernance et l'autonomisation des jeunes. Le logo du thème de l'année a été sélectionné à la suite d'un concours de logo auquel a pris part la jeunesse africaine. Le logo gagnant a été conçu par un Zimbabwéen.

305. Pour assurer la coordination de la commémoration du thème et de la mise en œuvre de la Feuille de route au niveau continental, la Commission a mis en place un comité directeur technique présidé par le Département des ressources humaines, des sciences et de la technologie (HRST) et composé des autres départements de la Commission. Cet organe technique a pris l'initiative de mettre œuvre l'agenda continental sur le dividende démographique. Il a également pour objectif de maintenir un modèle efficace d'engagement des ressources vers un programme de développement positif pour les jeunes, et de renforcer la contribution des jeunes aux initiatives de plaidoyer aux niveaux régional et continental. Afin d'assurer l'harmonisation et la synergie des activités, et d'éviter la duplication entre les partenaires, un plan de travail intégré sur les dividendes démographiques continentaux a été élaboré conformément aux piliers thématiques.

306. La Commission a également élaboré un plan de travail intégré sur le dividende démographique, lequel a identifié les activités de tous les partenaires sur le thème de l'année, conformément à la Feuille de route. Le plan de travail a facilité la synchronisation des activités entre les différents partenaires et évité les doubles emplois et l'existence de processus parallèles.

307. La feuille de route prévoyait le lancement du thème de l'année au niveau des pays à travers des engagements multipartites. Les lancements et les consultations au niveau national doivent guider et faciliter la préparation des feuilles de route nationales sur le dividende démographique. Jusqu'à présent, seuls le Burundi, le Congo, la Guinée, la Sierra Leone, le Nigeria et le Ghana ont lancé le thème au niveau national. L'élaboration de profils de dividendes démographiques nationaux vise à améliorer la prise de décisions et la planification en connaissance de cause et à définir des réponses spécifiques aux pays.

308. En plus de la mise en œuvre du thème de l'année, la Commission a mené les activités suivantes sur l'autonomisation des jeunes :

309. Cadre d'intégration du perfectionnement de la jeunesse : La Commission a mis en place une équipe de travail interdépartementale chargée de promouvoir l'intégration du perfectionnement des jeunes et l'agenda du dividende démographique dans toute l'Union. Des directives de mise en œuvre et des outils d'établissement de rapports ont été élaborés pour assurer la présentation périodique de rapports, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés sur les questions touchant à la jeunesse. Les directives

font partie du mandat de mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie de la jeunesse (2009-2018) de la Charte africaine de la jeunesse.

310. Initiative pour connecter la jeunesse de l'UA-UE (AU-EU YPII) : L'Initiative pour connecter la jeunesse de l'UA-UE (AU-EU YPII) est un projet de l'Union africaine et de l'Union européenne visant à créer un processus impliquant activement les jeunes des deux continents en tant que « planificateurs de programmes ». Elle comprend un groupe de 36 jeunes – appelés « Membres » – d'Afrique, d'Europe et de la diaspora africaine qui sont chargés de développer des produits livrables, des initiatives concrètes et des solutions aux défis auxquels sont confrontés les jeunes. L'objectif global de l'YPII est donc de « fournir une plate-forme aux jeunes Africains et Européens pour eux-mêmes identifier les produits livrables communs à présenter aux chefs d'État lors du cinquième Sommet UA-UE et au-delà ». Les membres ont travaillé à Addis-Abeba et à Bruxelles, organisés en six groupes thématiques axés chacun sur un thème prioritaire, conformément à la Stratégie conjointe de partenariat UE-Afrique. Les recommandations élaborées par l'YPII ont été soumises au cinquième Sommet UA-UE à Abidjan, en Côte d'Ivoire, (Côte d'Ivoire).

311. Emploi des jeunes : La Plate-forme économique africaine (PEA) a réuni des dirigeants politiques et économiques africains et des universitaires pour discuter de questions qui touchent à l'Afrique et des voies et moyens pour le continent d'exploiter ses vastes ressources. Au nombre des questions clés abordées figure la Révolution des compétences en Afrique – renforcer les capacités des jeunes pour l'emploi, l'innovation et l'entrepreneuriat. La plate-forme a proposé d'accélérer la création et le renforcement des centres d'excellence en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences à travers le continent. Il a également été proposé de renforcer l'harmonisation des compétences au-delà des frontières nationales afin de promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et des compétences.

312. Il est nécessaire de tenir un Sommet tripartite sur l'éducation – lequel réunira les gouvernements, le secteur privé et le monde universitaire – afin de remédier au décalage entre les systèmes éducatifs et les marchés du travail, auquel s'ajoutent les perturbations technologiques. Un tel forum aidera également à réorganiser les systèmes éducatifs sur le continent en mettant l'accent sur la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM). Il permettrait également d'adapter l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) aux besoins de l'Afrique.

313. Conférence panafricaine sur l'employabilité des jeunes : Cette conférence a enregistré la participation d'environ 120 jeunes de 47 pays africains, ainsi que des représentants des gouvernements, des partenaires au développement et du secteur privé. Elle a permis aux jeunes d'explorer les possibilités de création d'emplois, d'entrepreneuriat et d'autonomie.

314. Initiative de développement des compétences pour l'Afrique : Il s'agit d'une initiative de la Commission bénéficiant du soutien de l'agence d'aide allemande, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), pour renforcer les perspectives

professionnelles des jeunes en Afrique. La pièce maîtresse du projet est un mécanisme de financement pour le développement des compétences à mettre en œuvre par l'Agence du NEPAD. Outre le mécanisme de financement, la GIZ aide la Commission et l'Agence du NEPAD à fournir des services dans le domaine de l'enseignement et la formation techniques et professionnelles (EFTP) axé sur l'emploi et les possibilités d'échange de connaissances aux États membres. Le Cameroun, le Kenya, le Nigéria, l'Afrique du Sud et la Tunisie ont été identifiés comme pays pilotes. Cependant, le projet n'a pas démarré, car les pays pilotes n'ont pas encore confirmé leur participation.

315. Dialogue continental sur l'éducation et le développement des compétences pour l'emploi : En partenariat avec l'Agence du NEPAD et l'organisation continentale faîtière du secteur privé – représenté par « Business Africa » – la Commission a organisé une conférence baptisée « L'Afrique parle d'emploi ». Plus de 400 représentants de la jeunesse, les entreprises, les professionnels de l'éducation et les décideurs de plus de 44 pays à travers le continent africain ainsi que des partenaires européens ont pris part à la conférence organisée au siège de l'UA à Addis-Abeba. Le point culminant de la conférence a été l'engagement de 120 entreprises et associations professionnelles africaines, sous les auspices de « Business Africa », d'investir dans le développement des compétences et d'établir des partenariats avec des établissements d'enseignement pour l'éducation et le développement des compétences qui renforceront les perspectives d'emploi.

316. Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (AU-YVC) : Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine (AU-YVC) est un programme de développement continental qui recrute et déploie des jeunes volontaires dans tous les États membres. Le programme favorise le volontariat comme un moyen de renforcer le statut des jeunes en Afrique en tant que participants clés dans la réalisation des objectifs de développement humain et des objectifs de l'Afrique. Le programme rassemble les jeunes afin de partager les compétences, les connaissances et la créativité. En 2017, les Départements des Affaires sociales et des ressources humaines, des sciences et de la technologie ont coopéré dans le recrutement, la formation et le déploiement de jeunes volontaires pour aider les États membres à renforcer leurs capacités dans les domaines de la santé et de la prévention des maladies.

317. La Commission, en collaboration avec l'Unité des volontaires des Nations Unies, a procédé à une évaluation de la première phase du Corps de jeunes volontaires de l'UA. Le résultat de cet exercice sera présenté au prochain CTS sur la jeunesse, la culture et les sports en 2018. Des liens et de nouveaux partenariats ont été noués avec les volontaires de France pour promouvoir le volontariat en Afrique. Enfin, la Commission a obtenu une subvention de 500 000 dollars américains de la Fondation Ford en 2017 destinée au financement des activités du Corps des jeunes volontaires.

318. Le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine continue de croître en visibilité et en force. L'appropriation financière du programme par les États membres est donc nécessaire pour réduire sa dépendance vis-à-vis des partenaires, laquelle est actuellement à 100 %. Il importe également que les CER accroissent leur participation au

programme, car il va se développer et ajouter de la valeur à l'implication des jeunes dans les activités de l'Union.

ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, ET AUTONOMISATION DES FEMMES

319. Les activités prioritaires que la Commission a entreprises au cours de la période considérée émanent de la décision de la Conférence sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, du cinquième Objectif de développement durable (ODD5) 2030, du Plan stratégique 2014-2017 et du thème de 2017 « *Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* ». Elles visent à faire progresser l'intégration des instruments sur le genre afin d'assurer leur alignement avec l'Agenda 2063 et la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes.

320. Alignement de la Stratégie de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes avec l'Agenda 2063 et harmonisation avec les politiques nationales et régionales : L'Agenda 2063 exige la mise en place de mécanismes institutionnels pour atteindre l'objectif d'une approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes. La Commission, par l'entremise de la Direction femme, genre et développement (WGDD), a entrepris l'évaluation de la politique de genre actuelle, adoptée en 2009 et lancé en accord avec l'Agenda 2063, une nouvelle Stratégie de l'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes en mettant davantage l'accent sur des résultats tangibles, les pratiques novatrices et sur plus de responsabilités. Les États membres, les CER, les organisations de la société civile (OSC), la jeunesse, les partenaires de développement ont participé à l'élaboration de ces deux initiatives afin d'assurer l'adhésion et d'ouvrir la voie d'une harmonisation avec les politiques régionales et nationales existantes. La dernière stratégie et son plan opérationnel assorti d'une stratégie de communication seront validés par le CTS sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes en 2018.

321. L'Observatoire de l'UA sur le genre : L'Observatoire sur le genre vise à accroître la capacité des États membres à produire des connaissances pour soutenir la formulation de politiques et la prise de décision, surveiller et promouvoir un plus grand respect des engagements pris et assurer le respect du principe de responsabilité.

322. Bien que la pleine mise en place de l'Observatoire soit encore retardée en raison des exigences en matière d'approvisionnement et des contraintes de ressources, la Commission a pu obtenir une expertise technique nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre cette mission importante. Dans le cadre de ses efforts visant à générer des connaissances sur les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes, la Commission a produit la troisième édition de la fiche d'évaluation du genre de l'Union africaine. Ce document met en évidence les modèles de réussites et les progrès réalisés par les États membres sur l'égalité entre les hommes et les femmes avec une référence

particulière au thème 2017 de l'UA et sa Feuille de route. Produit de l'effort conjoint entre la Commission, la CEA, la Banque africaine de développement et le FNUAP, la fiche d'évaluation du genre a été présentée lors de la trentième Session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

323. Alignement du Fonds pour les femmes africaines avec l'Agenda 2063 : Le Fonds pour les femmes africaines a été créé en 2011 pour soutenir la concrétisation de la Décennie de la femme africaine. Il est financé en prélevant 1 % des contributions statutaires des États membres et est géré par un Comité directeur composé d'experts des États membres et de représentants de la Direction femme et genre de la Commission. Le calendrier de financement actuel est étroitement lié à la mise en œuvre de la Décennie 2010-2020 de la femme africaine et des thèmes connexes.

324. En 2017, la Commission a lancé un appel à propositions sur les thèmes de 2016 et 2017 respectivement libellés comme suit : « budgets des finances et du genre » et « le mentorat des jeunes (hommes et femmes) pour faire d'eux des champions de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes ». Le Comité directeur a reçu plus de 200 propositions. En outre, la Commission a commandé une analyse de la situation du financement des projets afin de mieux procéder au financement des projets de 2014-2015 et 2016-2017.

325. Le Fonds pour les femmes africaines a également été conçu comme un instrument de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 et ses projets phares, ce qui soulève la nécessité de renforcer la capacité de mobilisation des ressources du Fonds pour obtenir des prestations plus élevées pour l'autonomisation économique des femmes. À cet égard, la Commission a entrepris une évaluation des opérations en cours du Fonds et la conception de nouvelles modalités à mettre en œuvre en 2018.

326. Renforcement des capacités d'apprentissage institutionnel de l'UA : La Direction femmes, genre et développement de la Commission a travaillé avec le tout nouveau Bureau de l'éthique de l'Union africaine pour promouvoir un environnement de travail favorable aux femmes sur la base des normes et valeurs de l'UA. En conséquence, le Bureau de l'éthique a pu élaborer plusieurs politiques clés, notamment la politique sur le harcèlement sexuel, qui fera partie de la boîte à outils sur le genre. La Commission a également mis en place une équipe interdépartementale pour veiller à ce que les politiques, procédures, outils de recrutement et systèmes de gestion de la performance internes soient sensibles au genre.

327. Renforcement des partenariats et du plaidoyer : La Commission a facilité un certain nombre de plates-formes politiques sur le genre entre les États membres, les OSC et d'autres partenaires qui visaient à examiner les progrès réalisés et à proposer la voie à suivre dans la mise en œuvre des décisions sur le genre. Le neuvième Pré-Sommet sur le genre et le quatrième panel de haut niveau sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes ont réuni des décideurs politiques de haut niveau au niveau national ainsi que les jeunes afin d'identifier les actions concrètes nécessaires pour mettre en œuvre la Feuille de route de l'UA sur le dividende

démographique, avec une attention particulière sur les jeunes femmes. Certaines des recommandations politiques intègrent l'établissement des priorités de l'inclusion financière et l'autonomisation économique des femmes, l'autonomisation des femmes à briser la prédominance masculine dans les domaines tels que l'exploitation minière, et le renforcement du Fonds pour les femmes africaines pour soutenir l'autonomisation économique des femmes. Ces recommandations seront soumises aux Organes de décision pour examen lors du Sommet de janvier 2018.

328. La participation à la soixante-et-unième session de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme (CSW61) a été l'occasion d'engager un plaidoyer pour inclure la position africaine commune sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes dans les plates-formes de prise de décision au niveau mondial. En collaboration avec l'ONU et les partenaires de développement, la Commission a organisé en janvier 2017 une réunion de consultation pré-CSW pour l'Afrique laquelle visait à consolider la position africaine commune sur les thèmes prioritaires et à examiner les thèmes de la CSW61 et de former un consensus sur une stratégie africaine coordonnée afin d'influencer les conclusions concertées de la CSW61. La Commission a également lancé le Réseau des femmes dirigeantes de l'Afrique au siège de l'ONU en juin 2017.

329. La Commission a célébré la Journée internationale de la femme (8 mars) et la Journée panafricaine de la femme (31 juillet) pour marquer la lutte que continuent de mener les femmes pour atteindre les objectifs de l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes, et sensibiliser sur les questions clés liées aux droits des femmes et à la violence faite aux femmes. Le jardin de sculptures de femmes africaines a également été lancé lors de la Journée internationale de la femme comme une reconnaissance de la contribution des femmes africaines aux luttes anticoloniales et antiapartheid. Un portrait des mères fondatrices de l'Organisation panafricaine de la femme (OPF) a également été dévoilé lors de la célébration de la Journée internationale de la femme. Il trône désormais aux côtés des portraits des pères fondateurs de l'OUA au Centre de conférences de l'UA.

330. Du 25 novembre au 10 décembre 2017, la Commission a observé les 16 jours d'activisme de la campagne contre la violence basée sur le genre afin de lancer un appel pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que pour plaider en faveur de la promotion et la protection des droits des femmes et des filles. Le Comité technique spécialisé (CTS) sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes s'est réuni avec succès en sa deuxième Session du 4 au 8 décembre 2017, et a adopté des décisions clés pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes en Afrique.

331. Production de connaissances : Au cours de la période considérée, la Commission en partenariat avec l'ONU, a rédigé sur deux rapports importants : l'un sur *l'état des droits des femmes en Afrique* et le second sur *l'évaluation rapide de l'état du financement des mécanismes chargés du genre dans les États membres de l'Union africaine*. Ces rapports visaient à renforcer le plaidoyer en faveur des droits des femmes

et des mécanismes nationaux chargés du genre. Le premier rapport a été lancé en marge de la Journée internationale de la femme. Le deuxième rapport devait être présenté aux ministres chargés de la condition féminine au cours de la deuxième Réunion du CTS sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes en décembre 2017.

332. Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'autonomisation des femmes : La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (Déclaration solennelle) réaffirme l'engagement de l'UA en faveur de la parité homme-femme à tous les niveaux, garantit le droit à l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes, ainsi que la pleine participation et représentation des femmes dans les processus de consolidation de la paix.

333. Cet instrument est le principal cadre d'établissement de rapports de l'Union africaine sur les questions de genre. Les rapports sur la Déclaration solennelle rédigés par le Président de la Commission et les États membres sont présentés chaque année au Sommet de l'UA par le Président de l'Union africaine. Durant cette période de soumission de rapports, les États membres ont présenté 28 rapports, le nombre le plus élevé depuis le début en 2006 de la transmission de rapports sur cet instrument. Les rapports sont disponibles sur le site de l'UA.

334. Ratification et intégration du Protocole de Maputo dans les lois nationales : La Commission a organisé en juin 2017, une réunion de consultation avec les États membres, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et les organisations de la société civile pour planifier les missions de plaidoyer dans les pays pour la ratification et l'internalisation du Protocole de Maputo. Les participants ont élaboré un projet de stratégie de plaidoyer sur le Protocole de Maputo et ont identifié les États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole afin de leur apporter une assistance supplémentaire dans le processus de ratification. À ce jour, 39 États membres ont ratifié le Protocole de Maputo.

335. Les contradictions existant entre le Protocole de Maputo et certaines lois et pratiques coutumières constituent un défi à sa pleine ratification et doivent être résolues. Plusieurs initiatives existent, telles que la fiche d'évaluation de l'UA sur le genre et l'Index de la Banque africaine de développement et de la CEA sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mais il est encore nécessaire d'améliorer la collecte des statistiques ventilées par sexe au niveau national et de stimuler les rapports des États membres sur les instruments sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

336. Les organisations africaines de la société civile sont des partenaires clés dans la réalisation des promesses de l'agenda de l'Union africaine sur le genre. Cependant, beaucoup d'entre eux sont confrontés à des problèmes de financement importants qui doivent être abordés pour leur permettre de jouer efficacement leur rôle de plaidoyer, de suivi, de transmission de rapports et de mise en œuvre de l'agenda de l'UA sur le genre.

ORGANISATION PANAFRICAINE DES FEMMES (OPF)

337. L'Organisation panafricaine des femmes (OPF) a été fondée à Dar es-Salam le 31 juillet 1962 – un an avant la fondation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) – par la première Conférence des femmes africaines. L'OPF est la première et la plus ancienne organisation collective africaine de femmes mise en place pour « unir toutes les organisations de femmes africaines en une seule plate-forme pour partager les bonnes pratiques, promouvoir les droits de l'homme avec pour but d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes, soutenir la libération de l'Afrique et promouvoir l'intégration complète des femmes africaines dans le développement économique, social et politique du continent. » L'OPF a soutenu la lutte des femmes pour leur liberté au-delà de l'accession à l'indépendance politique.

338. Au cours de sa vingt-huitième Session ordinaire en janvier 2017, la Conférence a conféré à l'OPF le statut d'institution spécialisée de l'Union africaine (décision Ex.Cl/Dec. 621(XXVIII)). La Direction femmes, genre et développement (WGD) est l'entité-chef de file au sein de la Commission pour soutenir l'opérationnalisation de l'OPF en agence spécialisée. Avec le soutien du Bureau du conseiller juridique, la Direction a aidé l'OPF à élaborer ses nouveaux instruments qui couvrira, entre autres aspects, son statut juridique, sa structure de gouvernance, ses finances et ses procédures de ratification.

339. En 2017, l'OPF a mené des activités de plaidoyer auprès des États membres. Il s'agit notamment de la célébration de son cinquante-cinquième anniversaire à Conakry en août 2017, ainsi que l'organisation d'un événement de haut niveau par S.E. M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée et Président de l'Union. En 2018, la Commission travaillera avec l'OPF pour réaliser sa transformation en une institution spécialisée et renforcera ses capacités à fonctionner conformément à son nouveau statut.

Sécurité sociale et protection des groupes vulnérables

340. Le projet de Protocole à la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des citoyens à la sécurité et la protection sociale* sera examiné par la Commission des droits de l'homme et des peuples (CADHP) à sa première Session en 2018. Des progrès ont également été réalisés dans la rédaction de l'agenda social 2063.

341. L'Afrique doit intensifier ses efforts pour éliminer le travail des enfants sur le continent. En 2012, 59 millions d'enfants travaillaient en Afrique. En 2016, le nombre s'est accru à 72 millions. Le Plan d'action pour mettre fin au travail des enfants (2018-2022) sera examiné par les Organes de décision en 2018. À la demande de la Conférence, la Commission a travaillé avec la CEA, la Banque africaine de développement et de l'OIT sur le cadre du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale. Le projet sera soumis à la prochaine Session du CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration.

Migration

342. La vingt-cinquième Session ordinaire de la Conférence a fait une déclaration sur les migrations (Assembly/AU/Decl.6(XXV) laquelle a réaffirmé leurs engagements à accélérer la mobilité et l'intégration sur le continent tout en abordant la migration régulière et irrégulière. Cette déclaration appelait à entre autres à : i) accélérer la mise en œuvre des régimes d'exemption de visa à l'échelle continentale ; ii) accélérer la mise en œuvre du passeport africain ; et iii) renforcer la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Elle a en outre demandé à la Commission d'entreprendre le développement d'un protocole sur la libre circulation des personnes et, en collaboration avec les États membres, d'acquérir la capacité de gérer les flux migratoires au sein du continent.

343. Ces dernières années, l'Afrique a connu une évolution des modes de migration, ce phénomène devenant à la fois dynamique et complexe. Reconnaisant l'évolution et le changement des tendances et caractéristiques migratoires, ainsi que son lien avec le développement, la Commission a entrepris une évaluation du Cadre stratégique sur les migrations en Afrique entre octobre 2016 et février 2017, afin de déterminer l'efficacité et la pertinence de la politique dans l'état actuel des choses. Les États membres réunis à Zanzibar en novembre 2016 ont recommandé que la Commission révise le cadre de politique pour tenir compte du contexte migratoire actuel sur le continent, conformément à l'Agenda 2063 et les ODD de l'ONU, et développer par la suite un Plan d'action pour sa mise en œuvre.

344. En application de cette recommandation, la Commission a organisé en avril et en juin 2017, respectivement, une réunion du Groupe de travail de l'UA sur la migration – composé des États membres, de la Commission et d'experts indépendants – pour élaborer un cadre de politique migratoire révisé et un Plan d'action décennal pour sa mise en œuvre. Les experts des États membres se sont réunis à Victoria Falls en septembre 2017 pour valider et de consolider les projets d'instruments révisés. Ils les ont ensuite soumis au CTS sur les migrations, les réfugiés et des personnes déplacées à Kigali en octobre 2017, durant lequel la politique et le Plan d'action ont finalement été adoptés.

345. La Commission, grâce à la collaboration des départements des Affaires politiques et sociales, a préparé le projet de Protocole de l'UA sur la libre circulation des personnes en Afrique et sa Feuille de route de mise en œuvre, conformément à la décision de la Conférence, Assembly/AU/Dec.607(XXVII) de juillet 2016. Cette décision a réitéré l'engagement de la Conférence en faveur de l'accélération de la mobilité et de l'intégration sur le continent, et a demandé à la Commission d'élaborer un protocole sur la libre circulation d'ici janvier 2018. Le projet de protocole a été validé par le CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées et examiné par le CTS sur la justice et les affaires juridiques. Il sera soumis à la Conférence pour examen lors du Sommet de janvier 2018.

346. La Position africaine commune sur le Pacte mondial sur les migrations a été validée et consolidée par les experts des États membres à Victoria Falls, au Zimbabwe, en septembre 2017. Elle a également été examinée par le CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées à Kigali, au Rwanda, en octobre 2017. La Position africaine commune servira de guide pour les États membres dans la préparation des négociations qui ont déjà commencé, ainsi que pour guider et équiper adéquatement les missions permanentes d'observation de l'UA à New York, à Bruxelles et à Genève. Les négociations au niveau de l'ONU devraient conclure un cadre de coopération internationale global sur les migrants et la mobilité humaine.

347. La Commission, en collaboration avec l'OIM et le HCR, a lancé une étude sur l'évaluation des besoins de l'Initiative de l'UA sur la Corne de l'Afrique lors d'une réunion tenue à Nairobi en juillet 2016. L'évaluation a exploré les possibilités de coopération entre les organismes d'application de la loi sur l'Initiative de la Corne de l'Afrique. Elle a également examiné les moyens de soutenir les efforts des organismes d'application de la loi luttant le long des trois voies migratoires de Corne de l'Afrique – Nord, Sud et Est – contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Les résultats de l'évaluation des besoins et le Plan d'action qui en a découlé ont été adoptés à la deuxième réunion du groupe de travail technique de l'Initiative de l'UA sur la Corne de l'Afrique sur l'application de la loi à Khartoum, au Soudan en mai 2017. Un rapport d'étape a été présenté lors de la deuxième Session ordinaire du CTS sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées organisée à Kigali, au Rwanda, en octobre 2017 pour transmission au Conseil exécutif lors du Sommet de janvier 2018.

348. L'Union africaine a besoin de s'exprimer d'une seule voix sur les questions de migration. À l'heure actuelle, il existe différents processus et mécanismes sur le continent qui ciblent des voies migratoires spécifiques. Les intérêts et priorités divers des différentes parties prenantes dans le domaine de la migration ont conduit à la duplication des efforts et des interventions. L'insuffisance des ressources financières et humaines pour mettre en œuvre un programme continental commun sur les migrations favorise la dépendance excessive vis-à-vis du financement des donateurs et partenaires.

349. Il est également nécessaire d'accélérer l'harmonisation des différents processus et initiatives sur le continent (Initiative de l'UA sur la Corne de l'Afrique, Processus de Khartoum et Processus de Rabat). Des ressources suffisantes doivent être consacrées au développement et à la mise en œuvre d'un agenda africain de la migration visant à maximiser les avantages de développement. Il importe que la Commission prenne en main la mobilité continentale et le dialogue sur la migration.

350. Enfin, des ressources humaines et financières adéquates devraient être allouées à la Commission, pour lui permettre de mettre en œuvre l'agenda sur la migration d'une manière plus efficace de manière à relever les défis actuels de la migration sur le continent.

Campagne pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique

351. S.E. M. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie, a organisé un petit-déjeuner de travail de haut niveau sur le thème « mettre fin au mariage des enfants » en marge de la vingt-huitième Session ordinaire. Le Président Lungu a, par la suite présenté le rapport biennal de la campagne à la vingt-neuvième Session de la Conférence. Par sa décision Assembly/AU/Dec.659 (XXIX), la Conférence a prié le Président Lungu de continuer à examiner activement les questions sur le mariage des enfants et de présenter une mise à jour au cours de la trente-et-unième session ordinaire de la Conférence.

352. À ce jour, vingt et un (21) États membres ont lancé la campagne. 70 % des 21 États membres ont lancé leur campagne nationale de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants. Parmi ceux qui ont lancé la campagne, 30 % ont renforcé et adopté leurs lois et mécanismes pour protéger l'enfant fille.

353. La campagne pour mettre fin au mariage des enfants a enregistré des progrès notables à travers le continent en 2017. Cependant, toutes les activités n'ont pas pu être mises en œuvre en raison de contraintes financières. Par ailleurs, la non réception des commentaires des points focaux nationaux a posé un défi à la capacité de la Commission d'assurer le suivi. L'accès aux organisations de la société civile travaillant sur cette question a été également limité en raison en partie du manque de ressources.

354. Il est nécessaire d'augmenter l'allocation budgétaire à la Campagne. Les gouvernements nationaux doivent également faciliter les contacts entre l'équipe de campagne et les OSC. Il en va de même pour la mise en œuvre du Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019) et du Plan d'action sur la lutte contre la drogue qui a été étendu à 2019.

Personnes handicapées

355. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des personnes handicapées en Afrique a été adopté par le CTS sur la justice et les questions juridiques. Il sera soumis au Conseil exécutif pour examen en janvier 2018. Les capacités des hauts fonctionnaires des États membres en Afrique du Nord ont été renforcées sur la mise en œuvre du Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019). La finalisation du protocole constitue une réalisation majeure pour les organisations des personnes handicapées qui ont participé à tous les processus de négociations.

Personnes âgées

356. La Commission a adressé des communications à tous les États membres lors des Sommets de janvier et de juillet 2017, leur demandant d'envisager de signer et de ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des personnes âgées en Afrique le plus tôt possible. Les États membres sont invités à

prendre toutes les mesures nécessaires pour faire progresser la protection et l'autonomisation des personnes âgées à travers des programmes et projets prioritaires.

Lutte contre la drogue et prévention du crime

357. La Commission a établi le réseau épidémiologique de l'UA sur la consommation de la drogue et organisé une formation des points focaux à la collecte de données dans dix (10) États membres. Une consultation continentale sur la réduction de la demande en drogue a été menée auprès de tous les États membres en novembre 2017.

358. Le Réseau épidémiologique sur les drogues est opérationnel dans dix (10) États membres dans toutes les cinq régions. Sa présence a contribué à la confection du premier rapport épidémiologique de l'UA sur la consommation des drogues. Le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2017) a également été adopté par le CTS sur la santé, la population et le contrôle des drogues en mars 2017. L'UA accueillera le premier atelier de la Société internationale des professionnels de prévention de l'utilisation des substances et de traitement (ISSUP) à une date non encore définie en 2018.

Culture et sport

359. Conformément à la décision EX.CL/974(XXIX) sur la mise en place de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC), la Commission a organisé à Nairobi, au Kenya, en septembre 2017, la session extraordinaire du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport afin d'examiner le projet de statut de l'AACC. La Commission a en outre engagé le gouvernement de l'Algérie à la création du Grand Musée de l'Afrique qui est l'un des projets phares de l'agenda 2063 de l'UA. Le Comité technique sur le Grand Musée de l'Afrique se réunira au début de 2018. La Commission a en outre organisé la troisième réunion de la Loi type de l'Union africaine sur la protection du patrimoine et de l'héritage culturels afin d'examiner le projet de loi type. Les États membres ont été sensibilisés à ratifier la Charte de la renaissance culturelle africaine qui a été adoptée en 2006, mais qui n'est pas encore entrée en vigueur. À ce jour, seulement douze (12) États membres ont ratifié la Charte de la renaissance culturelle africaine, alors que vingt-huit (28) l'ont signée.

360. La lenteur observée dans la ratification de la Charte de la renaissance culturelle africaine demeure une contrainte majeure pour la mise en œuvre des programmes culturels. La ratification de la Charte permettra aux États membres d'accorder l'attention nécessaire au secteur et de faire en sorte que leur secteur de l'économie créative se développe et accroisse sa contribution à l'économie du continent. La Commission préconise donc la ratification rapide de la Charte en désignant un leader qui sera chargé d'assurer la promotion des arts, de la culture et du patrimoine au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et de sensibiliser les États membres sur la nécessité urgente d'apporter un soutien à l'Algérie et la Commission sur la mise en place et le lancement du Grand Musée de l'Afrique, ainsi qu'à d'autres programmes continentaux sur la culture et les arts.

361. En ce qui concerne les sports, la Commission a porté ses efforts en 2017 sur le renforcement des capacités des femmes dans l'administration du sport, sur le renforcement des stratégies et des programmes de lutte contre le dopage dans le sport et notamment sur la création d'une faculté des sports à l'Université panafricaine. La Commission a également contribué à des stratégies et programmes des États membres visant l'autonomisation des femmes dans le leadership et l'administration du sport, et généralement vers le développement des capacités humaines à travers l'inclusion de programmes de gestion et d'administration des sports dans la Faculté des sports de l'Université panafricaine. Le mécanisme et les stratégies de lutte contre le dopage dans le sport ont été renforcés au niveau continental.

362. Le retrait de la Guinée équatoriale en tant qu'hôte des Jeux africains de 2019 a gêné les préparatifs pour les Jeux africains de 2019. La volonté des États membres à mettre en œuvre des stratégies et des propositions de programmes de sport pour le développement reste un défi. Des retards ont été enregistrés dans le recrutement du personnel régulier du Conseil des sports de l'UA (AUSC), ce qui a entraîné la lenteur de l'opérationnalisation de l'AUSC et des régions de l'AUSC dont une seule est pleinement opérationnelle. Le retard accusé dans le paiement des arriérés dus par les États membres à l'ancien Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA) a entravé les efforts déployés par la Commission de l'UA pour liquider le passif vérifié payable aux anciens membres du personnel du CSSA.

363. Les États membres sont invités à se conformer aux exigences du code antidopage et à mettre en œuvre des programmes antidopage. Ils devraient également continuer de promouvoir la participation des filles, des femmes et des personnes handicapées dans le sport et de développer efficacement des outils de suivi et d'évaluation pour évaluer la mise en œuvre des décisions antérieures sur un quota minimum de 20 % de femmes et de personnes handicapées dans leur structure de gestion du sport.

Académie africaine des langues (ACALAN)

364. Au cours de l'année 2017, l'Académie africaine des langues (ACALAN) a concentré ses activités sur le développement d'un corpus pour le peul, le wolof et le yoruba qui sont des langues véhiculaires transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Elle a également traduit dans les langues africaines une terminologie dans les domaines de la santé et des droits de l'homme et des personnes. L'Académie a préconisé l'utilisation des orthographes harmonisées des langues africaines, et a terminé la planification de l'atlas linguistique des régions de la CEDEAO et la SADC à réaliser en 2018. L'Académie a élargi la Conférence des académiciens pour la rendre plus efficace, tel que recommandé par les réunions du Conseil d'administration et du Comité scientifique et technique tenues respectivement en juillet 2015 et en décembre 2016.

365. La dimension continentale et la nature stratégique du mandat de l'Académie exigent une modification de ses Statuts afin de lui accorder une autonomie financière et opérationnelle et de la transformer ensuite en un organe ou un organisme de l'Union

africaine. Cette recommandation a été formulée par les réunions statutaires de l'Académie. Il a également été recommandé que les postes vacants, notamment ceux du Secrétaire exécutif, soient pourvus le plus tôt possible.

OBJECTIF 5 :

MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DE L'UNION

366. Stratégies pour la mobilisation des ressources, en accordant une attention particulière à d'autres sources de financement, et/ou aux sources de financement supplémentaires pour permettre à l'Afrique de financer ses programmes et son développement.

RÉSULTATS :

- viabilité financière de la Commission et ses organes ;
- identification et mise en œuvre des sources alternatives de financement pour financer le développement de l'Afrique

Résultat 1 : Viabilité financière de la Commission et ses organes

367. Pendant des décennies, l'organisation continentale est aux prises avec la nécessité d'autosuffisance pour financer ses activités et ses programmes. Cette question fait l'objet d'un regain grâce aux initiatives telles que l'adoption par les organes politiques de décisions sur d'autres sources de financement, la création de l'Institut africain des envois de fonds et, plus récemment, la mobilisation de ressources nationales pour le financement de l'Agenda 2063 par les États membres.

368. Au cours de l'année sous revue, les principales questions qui préoccupaient la Commission comprenaient : i) l'intégration dans les lois nationales de l'Agenda 2063 et son premier plan décennal de mise en œuvre, ii) l'évaluation du plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA, iii) la mise en œuvre des réformes de l'UA, iv) l'élaboration du Plan à moyen terme (PMT) 2018-2023.

INTÉGRATION DE L'AGENDA 2063 DANS LES LOIS NATIONALES

369. Des progrès ont été accomplis dans l'intégration dans les lois nationales de l'Agenda 2063 en 2017. L'exercice vise à permettre aux États membres d'amorcer le processus d'intégration des objectifs, priorités et cibles du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans leurs plans nationaux de développement. À cet égard, la Commission a mené des missions de soutien dans quarante (40) pays. Après les premiers tours de ces visites techniques, il est prévu que les quarante États membres alignent désormais leurs plans de développement nationaux sur le premier Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063. En collaboration avec les CER, la Commission a redoublé d'efforts pour fournir un soutien technique supplémentaire aux quarante États membres dans le cadre du suivi de l'intégration de l'Agenda 2063 dans les lois nationales de convaincre les autres États membres de rejoindre le processus.

370. Un rapport d'étape sur l'intégration dans les lois nationales de l'Agenda 2063 a été présenté au Comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063 lors de sa réunion tenue en Namibie en octobre 2017. Les ministres ont formulé plusieurs recommandations qui contribueront à accélérer la mise en œuvre.

371. Il est important de rappeler que le premier Plan décennal de mise en œuvre a été adopté par la Conférence en juin 2015, deux (2) ans précisément après l'adoption de l'Agenda 2063. En d'autres termes, le processus d'intégration dans les lois nationales et de mise en œuvre n'a commencé que ces deux dernières années. Pour ce faire, le premier Plan décennal de mise en œuvre a défini beaucoup d'objectifs inachevés qui devront être reportés dans le deuxième Plan décennal de mise en œuvre.

372. La Commission souhaiterait souligner qu'il importe aux États membres, à la Commission, aux CER et à d'autres organes de l'UA, tels que l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), d'accélérer l'intégration dans les lois nationales, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans les États membres. Cet objectif ne pourra être atteint que s'ils alignent leurs divers plans de développement sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

ÉVALUATION DU CADRE STRATÉGIQUE DE L'UA POUR LA PÉRIODE 2014-2017

373. L'évaluation du Cadre stratégique 2014-2017 a été réalisée afin d'identifier les défis rencontrés lors de sa mise en œuvre et de dégager des enseignements pour le prochain Plan à moyen terme (PMT) 2018-2023. L'évaluation a mis en évidence les défis suivants : i) la persistance de « la mentalité de cloisonnement » ; ii) les difficultés que rencontrent les groupes techniques recommandés pour leur bon fonctionnement ; iii) le non-développement de microprojets au niveau des groupes ; iv) l'insuffisance des ressources, qui a conduit à la suspension ou au manque de mise en œuvre de la plupart des projets envisagés par les groupes ; v) la mise en œuvre limitée de la gestion axée sur les résultats ; vi) le manque de discipline dans le respect des délais de présentation des rapports ; et vii) la contribution faible, mais croissante des États membres au budget programme de l'UA, qui a entraîné une forte dépendance vis-à-vis du financement des partenariats.

374. L'évaluation du plan stratégique actuel a généré des enseignements importants pour le PMT. Des mécanismes visant à améliorer la coordination et l'exploitation des synergies au sein et entre les services de la Commission, les organes de l'UA et les CER ont été développés. Des programmes de renforcement des capacités axés sur le nombre et la qualité du personnel seront mis en œuvre ainsi que de la décision sur le financement de l'Union.

STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES

375. Le projet de stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 a été approuvé par le CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique

et l'intégration en octobre 2017 et sera soumis à l'examen des Organes de décision lors du prochain Sommet de janvier 2018.

376. L'une des options stratégiques consisterait à développer une feuille de route claire et solide avec des propositions de valeur pour permettre à la Commission d'engager et de s'associer avec le secteur privé dans la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063.

377. Davantage de ressources nationales sont nécessaires pour le déploiement généralisé et l'intégration dans les lois nationales de l'Agenda 2063. L'appui technique et financier apporté aux ODD par les partenaires externes, y compris le système des Nations Unies, leur confère une plus grande visibilité au niveau national, constituant ainsi un obstacle considérable en matière d'intégration dans les lois nationales. En outre, l'Agenda 2063 et les ODD peuvent être perçus comme des cadres parallèles et concurrents au niveau national tant que les États membres seraient confrontés à un sérieux défi pour fixer des priorités de mise en œuvre, alors qu'ils cherchent à domestiquer l'Agenda 2063 et les ODD.

CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'AGENDA 2063

378. En 2017, en collaboration avec les CER, l'Agence du NEPAD, le MAEP, la CEA, la Banque africaine de développement (BAD), la Fondation africaine pour le renforcement des capacités ACBF), le Parlement panafricain (PAP) et le Bureau commun d'appui au Secrétariat, la Commission a élaboré le projet de Cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et celui d'un processus rigoureux qu'elle a initié depuis septembre 2015. Le Cadre intègre à la fois l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 grâce à une série de soixante-trois indicateurs convergents. Cela implique que les États membres ne produiront qu'un seul rapport sur la mise en œuvre des deux programmes. Les activités liées à la mise au point d'outils, de matériels de formation et au déploiement du Cadre de suivi et d'évaluation aux États membres (à travers les CER) ont depuis débuté.

379. Le Cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et son Manuel des indicateurs ont été finalisés et validés par des experts en planification des États membres en mai 2017. Les projets de documents ont été présentés au CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et recommandés pour adoption par le Conseil exécutif en janvier 2018.

PLAN À MOYEN TERME (PMT) 2018-2023

380. La Commission a entamé le processus d'élaboration de son plan à moyen terme. Des consultations avec les organes de l'UA et les CER ont eu lieu. Un projet zéro a été produit et discuté en interne. Il sera bientôt présenté à la Commission pour examen et soumis aux Organes de décision pour adoption en janvier 2018.

381. La Commission a finalisé l'élaboration de son plan à moyen terme 2018-2023. Le plan s'aligne fortement sur les recommandations pour les réformes de l'UA ainsi que sur

le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, tout en conservant une certaine flexibilité pour s'adapter aux nouvelles décisions et déclarations de la Conférence. Le plan à moyen terme permet également à la Commission de s'attarder sur moins de questions stratégiques et politiques de haut niveau et à fort impact, tout en laissant aux États membres, aux CER et aux autres organes de l'UA les responsabilités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

382. Les principes clés qui guideront la mise en œuvre du Plan à moyen terme comprennent la hiérarchisation, la responsabilisation, la transparence, l'harmonisation (processus et systèmes), la flexibilité et l'adaptation, la coordination et le contrôle. La performance du personnel sera alignée sur la mise en œuvre du Plan avec un système concomitant de récompenses et de compétences basées sur la motivation. Les dispositions de mise en œuvre exigent que les départements traduisent les impératifs de leurs produits livrables en plans de travail et budgets et exécutent leurs budgets de leur propre initiative, tout en respectant le cadre de travail axé sur les résultats approuvés.

383. L'évaluation du Plan stratégique 2014-2017 a généré des enseignements importants pour le Plan à moyen terme 2018-2023. En conséquence, le nouveau Plan comprend des mécanismes visant à améliorer la coordination et la synergie au sein de la Commission. En outre, la Commission prendra les mesures nécessaires pour assurer l'opérationnalisation du comité directeur du PMT et pour activer le fonctionnement des groupes techniques. Des efforts seront également déployés en vue de la pleine mise en œuvre des décisions des Organes de décision sur le financement de l'Union.

384. La Commission est préoccupée par le fait qu'au cours de la période considérée, ses fonds sont actuellement logés par différents départements. La Commission a initié le processus de centralisation de leur gestion et a développé les modalités à cet effet. Le processus est mené en étroite collaboration avec les services techniques de la Commission, qui sont les dépositaires des fonds des partenaires.

Résultat 2 : Financement de l'Union

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DE KIGALI SUR UNE TAXE À L'IMPORTATION DE 0,2%

385. En tant qu'élément très important du programme de réforme de l'Union, l'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures avec les États membres de l'UA est essentielle au succès de l'Union. Pour que l'Afrique réalise son programme de développement transformateur, il est nécessaire d'avoir une indépendance financière en vue d'assurer une meilleure gestion des risques, la responsabilité et la durabilité. En outre, la durabilité est également nécessaire pour réduire la dépendance excessive vis-à-vis des partenaires au développement.

386. À la suite de la décision audacieuse prise par les chefs d'État et de gouvernement à Kigali en juin 2016 de financer le budget de l'UA avec des ressources locales, un certain nombre d'États membres se sont engagés dans sa mise en œuvre. En novembre 2017,

la Commission a enregistré 15 États membres qui sont à des étapes différentes de la mise en œuvre de la décision. Il s'agit notamment du Kenya, du Rwanda, du Tchad, du Djibouti, de la Guinée, Soudan, Éthiopie, Ghana, Maroc, Cameroun, Congo Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Sierra Leone et du Gabon. D'autres États membres tels que le Malawi, les Seychelles, la RASD et l'île Maurice ont sollicité l'aide de la Commission pour leur permettre de comprendre l'implication de la mise en œuvre de la décision à la lumière des obligations mondiales auxquelles ils sont affiliés.

387. Un ensemble de « règles d'or » définissant clairement les principes de gestion financière et de responsabilité a été préparé par le Comité des dix ministres des Finances (F10) mis sur pied par la Conférence et sera soumis pour approbation au Sommet de janvier 2018 en même temps que le Mécanisme de supervision du processus budgétaire de l'UA.

388. Au cours de la même période, la Commission a également effectué des visites dans cinq États membres pour comprendre et tirer, jusqu'ici des leçons sur la mise en œuvre de la décision de Kigali. Les enseignements tirés de ces visites ont permis à la Commission d'atténuer les difficultés rencontrées par certains États membres qui souhaitent commencer à mettre en œuvre la décision de Kigali.

BUDGET 2017 ET 2018

389. En 2017, la part des États membres par rapport aux partenaires dans le budget a montré que des progrès avaient été accomplis vers une plus grande autosuffisance financière, et que l'Union était sur la bonne voie conformément à l'initiative de la réforme de l'UA pour « Financer l'Union ». En effet, les contributions des États membres au budget programme sont passées de 6% en 2016 à 15% en 2017 et devraient atteindre 37% en 2018. Les États membres ont couvert 100% du budget de fonctionnement. Les États membres ont contribué à hauteur de 45% à l'objectif de la première année du Fonds pour la paix en 2017.

BUDGET	2016 (réel) (dollars / %)		2017 (réel) (dollars / %)		2018 (planifié) (dollars / %)	
	États membres	Partenaires	États membres	Partenaires	États membres	Partenaires
Budget de fonctionnement	151.349.51 5 / (99.5%)	681.600 (0.5%)	163.412.98 3 (100%)	-	190.679.83 8 (100%)	-
Budget-programme	20.140.904 (6%)	310.780.63 1 / (94%)	43.213.425 / (17%)	210.259.10 1 / (83%)	115064253 / (37%)	195.554.60 3 / (63%)
Budget de l'AMISOM	-	-	-	335.965.04 1 / (92%)	12.532.704 / (5%)	255.550.49 5 / (95%)
TOTAL	171.490.41 9 / (35%)	311.462.23 1 / (65%)	206.626.40 8 / (27%)	546.224.14 2 / (73%)	318.276.79 5 / (41%)	451.105.09 8 / (59%)

390. Bien que cette tendance soit encourageante, il existe des domaines de préoccupation. À la fin de 2017, seulement 67% des contributions de l'année en cours étaient payées par 39 États membres. Les contributions réelles des partenaires ont augmenté, mais la plupart de ces contributions ont été versées à la fin de 2017, ce qui a entravé la mise en œuvre des plans de l'UA au cours du premier semestre. Selon la situation financière à la fin de décembre 2017, les partenaires ont versé 85% du budget-programme de l'UA (pour un montant d'environ 247 millions de dollars américains) et un montant important du budget de l'AMISOM.

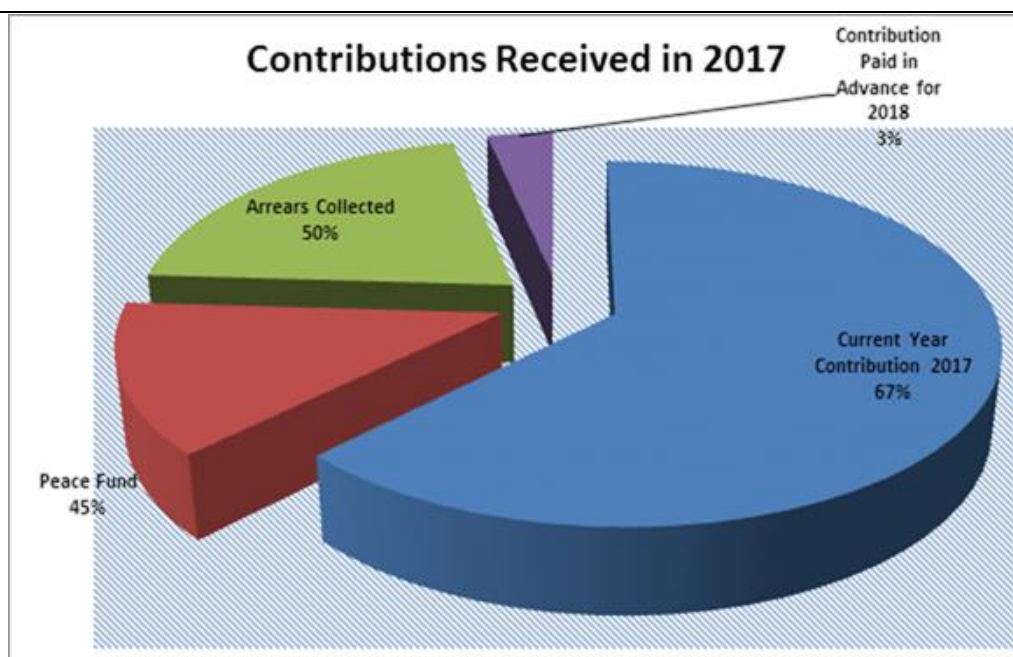
391. Pour remédier à cette situation, la Commission continuera à faire participer les États membres au processus de réforme et aux rapports qui seront examinés par les Organes de décision, notamment le Rapport du Comité des Dix et le Rapport sur le processus de réforme global. En outre, la Commission tiendra une retraite avec ses partenaires de développement pour examiner les causes des retards de paiement et des solutions de cartographie pour améliorer la performance financière en 2018.

392. La figure (2) ci-dessous détaille les contributions reçues des États membres et des partenaires.

**Figure 2 : Contributions réelles reçues des États membres et des partenaires
États membres :**

Au cours de la période considérée, des paiements et des crédits d'un montant de 220.336.699,13 dollars américains ont été reçus pour un recouvrement total en 2017. Sur ce montant, 137.821.617,21 dollars américains constituent le paiement des contributions statutaires de l'année en cours, soit 67% du budget 2017 des contributions statutaires des États membres. Le solde de 82.515.081,92 dollars américains est composé comme suit :

- 45.621.602,50 dollars américains constituent les arriérés de paiement du budget de l'année précédente ;
- 29.530.655,97 dollars américains constitue une collection pour le Fonds de la Paix. Ce montant est conservé sur un compte bancaire séparé en attendant la mise en place de la Structure de gouvernance du Fonds pour la paix ; et
- 7.362.820,44 dollars américains constituent des paiements et des crédits imputés au budget de 2018 à titre d'acompte reçu en 2017.



Partenaires :

En 2017, l'Union africaine a reçu un montant total de 567.043.210 dollars américains comme contribution des partenaires internationaux. Ce montant se répartit comme suit : 259.736.728 dollars américains pour les programmes et projets et 307.306.926 dollars américains pour l'AMISOM.

COMITÉ DIRECTEUR UA-UE

393. Le 24 mai 2017, la Commission a accueilli la troisième réunion du Comité directeur sur l'aide-mémoire entre l'Union africaine et la Commission européenne sur les mesures visant à renforcer la gestion financière de la Commission de l'Union africaine (signature officielle de l'Aide-mémoire révisé). L'UA a demandé cet exercice, car il aidera sa gestion des États membres et des fonds partenaires. Lors de cette réunion, les deux parties ont discuté du taux d'exécution de la feuille de route convenue aux fins de la conformité de l'évaluation du pilier complet dans le cadre du Plan d'action détaillé de suivi de l'aide-mémoire. En outre, des discussions ont eu lieu sur le soutien de l'UE aux activités de Renforcement des capacités institutionnelles et administratives et aux projets du Fonds pour la paix en Afrique, notamment : MNJTF, Observateurs des droits de l'homme et militaires au Burundi, C3IS, AMISOM. Situation de la mise en œuvre de l'APSA III, Force conjointe du G5 Sahel et RCI-LRA.

394. Pour assurer un dialogue continu et une mise en œuvre rapide des activités soulignées dans l'Aide-mémoire, les points focaux de la Commission, y compris les directions de la PBFA, de la Planification stratégique et de l'AHRM, ont tenu des réunions techniques régulières et les préparatifs sont en cours pour l'organisation de la deuxième réunion du Comité directeur prévue en janvier 2018.

RÉUNION DE COORDINATION DES ORGANES DE L'UA

Il est urgent d'opérer une application cohérente des règles financières et de gestion dans les différents organes et agences de l'Union. Il est stipulé clairement que tous les organes doivent appliquer les règlements administratifs et financiers de l'UA concernant le recrutement, le financement des voyages, la couverture médicale, etc. Cependant, il existe toujours des divergences dans l'interprétation de ces règles.

395. À cet effet, le Vice-président, M. Kwesi Quartey, a tenu une réunion des chefs d'organes sur l'application normalisée des règlements administratifs et financiers de l'UA à Addis-Abeba en août 2017. L'objectif était de permettre aux responsables des organes de discuter des Statuts et Règlement du personnel, et les règlements financiers et administratifs de l'UA. De plus, la réunion a fourni aux chefs d'organes et au personnel des départements concernés pour discuter des problèmes uniques rencontrés par les différents organes de l'UA dans l'application du Règlement du personnel. Une réunion de suivi au niveau technique a eu lieu en novembre 2017 pour discuter des sujets de préoccupation critiques et des progrès réalisés en matière d'harmonisation d'un large éventail de questions administratives et financières entre les organes.

396. Il est nécessaire d'institutionnaliser des réunions régulières avec tous les chefs d'organes et leurs responsables administratifs et financiers pour discuter des questions d'alignement des politiques et des défis financiers et administratifs en vue de clarifier et de résoudre certaines des questions. L'AHRMD, la PBFA, le Bureau du Conseiller juridique, les Services médicaux et de la santé, et l'Audit interne doivent également travailler en étroite collaboration avec les chefs de secrétariat des organes afin d'assurer le strict respect des politiques administratives et des règlements financiers.

OBJECTIF 6 :**CONSTRUIRE UNE UNION DES PEUPLES**

397. Renforcer une Union centrée sur les peuples à travers une communication active des programmes de l'UA, l'attribution d'une image de marque de l'UA, la participation des États membres et d'autres parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre de l'Agenda africain, au respect de la diversité culturelle et linguistique

RÉSULTATS :

- changement de l'image de la Commission de l'UA, une communication efficace et une visibilité accrue ;
- implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Agenda africain tout en reflétant la diversité culturelle et linguistique, la participation équitable des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

Résultat 1 : Changement de l'image de la Commission de l'UA, une communication efficace et une visibilité accrue

398. Dans le but de sensibiliser et d'intéresser les citoyens africains au travail de l'Union africaine, la Commission a, en 2017, organisé plusieurs activités à travers les médias sociaux, les programmes de sensibilisation et les supports audiovisuels. Ces activités visaient principalement à promouvoir une image positive de l'Union africaine et du continent en popularisant les projets et les réalisations clés conformément à la priorité stratégique de l'Agenda 2063.

399. Un atelier de deux jours à l'intention des professionnels des médias africains s'est tenu à Addis-Abeba en novembre 2017 pour réfléchir à la manière dont ils pourraient traduire leur rôle dans des activités concrètes de l'Agenda 2063 et pour échanger leurs points de vue sur la manière d'augmenter l'intérêt et l'engagement des citoyens africains ordinaires dans le travail de l'Union africaine.

400. Actuellement, le Centre des médias de l'UA sert 64 journalistes accrédités auprès de l'UA et plus de 3.000 journalistes invités qui couvrent les événements au siège de l'UA, en vue d'assurer une large diffusion des activités de l'UA par les médias nationaux, régionaux et internationaux. Le Media Center est équipé de 50 ordinateurs, des espaces de travail individuels, des installations de transmission vidéo et audio en direct des séances ouvertes des grandes réunions, des enregistrements audio dans les quatre langues de travail de l'UA, l'accès Internet par câble et sans fil, l'accès aux dernières nouvelles et ressources médiatiques.

401. La Commission a également perpétué sa tradition quant aux réunions d'informations et conférences de presse destinées aux médias. Plus de 50 séances d'information ont été organisées au cours de l'année, dont 31 ont eu lieu pendant les

Sommets. En novembre 2017, au total 383 communiqués de presse ont également été publiés et diffusés, y compris à travers la plate-forme des réseaux sociaux.

402. Le siège de l'UA est devenu un centre d'attraction majeur pour un large éventail de visiteurs du monde entier. Plus de 600 personnes ont visité le siège de l'UA dans le but de se renseigner sur l'organisation. Des informations et des visites guidées ont été organisées tout au long de l'année afin de promouvoir l'image de marque de la Commission.

403. De nombreuses interviews radiophoniques et télévisées ont été organisées pour les hauts fonctionnaires de l'UA et les personnes ressources qui utilisent ces occasions pour poser des questions essentielles et élaborer les principaux projets spécifiques et, ainsi, sensibiliser le public au travail de l'Union et à sa position sur les questions africaines et mondiales.

404. La présence en ligne de l'Union africaine a également été un domaine d'intérêt majeur à travers le développement de diverses plates-formes numériques pour diffuser des informations à des publics à travers le continent et au-delà. À cet égard, l'amélioration du site Web de l'UA a reçu une plus grande attention. Actuellement, des documents d'information sont publiés dans les quatre langues de travail de l'UA sur le site : notamment l'anglais, le français, le portugais et l'arabe - le site web de l'UA propose également du contenu audio-vidéo, des publications et des documents politiques clés. Le site Web compte plus de 2,1 millions de visites et plus d'un million et demi de pages qui ont été visualisées.

405. Les médias sociaux ont également permis d'atteindre les citoyens africains sur le continent et dans la diaspora. En novembre 2017, l'UA comptait environ 320.000 abonnés sur Facebook, 249.000 sur Twitter, 1.500 sur YouTube et 1.516 abonnés sur Flickr. Les archives de photos ont augmenté de 72 pour cent.

406. En outre, la campagne « Connaître l'UA », qui vise à vulgariser et éduquer les citoyens africains sur l'histoire, les structures et les fonctions de l'Union, est restée sur les médias sociaux jusqu'à la fin de 2017. Son objectif était de renforcer l'engagement des citoyens africains en dirigeant le trafic en ligne vers les plates-formes numériques de l'UA.

407. Les messages clés des dirigeants de l'Union africaine au cours de différents événements ont été enregistrés et documentés électroniquement et affichés sur les plates-formes numériques de l'UA pour une diffusion plus large. De même, des vidéos et des créations animées des projets phares de l'Agenda 2063, l'état de leur mise en œuvre et leur impact attendu sur la vie des citoyens africains ordinaires et les économies des pays africains ont été produits.

408. Parmi les autres produits présentés à tous les événements majeurs de l'UA figuraient les documents intitulés : « De l'OUA à l'UA », « Agenda 2063 » et « Traités de l'UA ». Des documentaires sur quatre projets phares sont en cours de production dans le

cadre de la campagne « Connaître l'UA ». Ils portent sur i) la formulation d'une stratégie de produits de base ; ii) Faire taire les armes à feu d'ici 2020 ; iii) Création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) ; et iv) le projet de barrage de Grand Inga et le Réseau intégré de trains à grande vitesse. Il existe aussi un projet en cours pour établir un studio moderne de l'UA à travers la rénovation et l'achat de nouveaux équipements audiovisuels pour augmenter la capacité et la qualité de production.

409. Le bulletin de l'UA ECHO est une plate-forme qui permet aux États membres et aux citoyens africains de raconter l'histoire de l'Afrique et commenter sur les programmes et les initiatives clés de l'Union. En 2017, environ 2000 exemplaires en copie papier ont été distribués lors des Sommets et d'autres événements, et des versions électroniques ont été affichées sur le site Web de l'UA pour atteindre une portée plus large.

410. Le guide de l'UA est publié chaque année par la Commission en partenariat avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Il est destiné à servir de guide de référence aux personnes qui travaillent dans tous les domaines du système de l'UA, ainsi qu'aux partenaires de l'UA et à la société civile au sens large. 2500 exemplaires ont été produits en 2017 et distribués pendant les Sommets et lors de divers événements internes et externes. Une copie électronique du manuel est également disponible sur le site Web de l'UA. De même, des milliers d'articles de marque, y compris des calendriers, ont été distribués lors de divers événements de l'UA, de réunions et de visites au siège de la Commission de l'UA au cours de l'année.

Résultat 2 : Implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Agenda africain tout en reflétant la diversité culturelle et linguistique, la participation équitable des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables

411. La Commission a poursuivi ses efforts visant à créer des plates-formes et des mécanismes efficaces pour la participation inclusive de la diaspora africaine et de la société civile africaine aux activités de l'UA. Au cours de l'année 2017, elle a invité la communauté interconfessionnelle à contribuer à la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique. En réponse, le Comité directeur du Forum de dialogue interconfessionnel a adopté un programme décennal de développement interreligieux qui sera mis en œuvre par la communauté interconfessionnelle dans tous les États membres sur l'Agenda 2063 et les ODD de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

412. La Commission a également convoqué le Forum intercontinental des organisations de la société civile dans le cadre des préparatifs du cinquième Sommet UA-UE tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2017. Les organisations de la société civile d'Afrique et d'Europe ont publié une Déclaration conjointe appelant les institutions et les dirigeants des deux continents à agir sur leurs engagements politiques pour faciliter et renforcer la participation de la société civile au Partenariat UA-UE. Le Forum a également élaboré des recommandations dans les cinq domaines thématiques du Sommet UA-UE qui ont été soumis au Sommet pour examen par les États membres.

413. Dans le cadre des efforts déployés pour créer une base de connaissances sur l'engagement des diasporas et pour fournir aux États membres des outils, des ressources et des informations sur la question, la Commission a lancé trois projets visant à soutenir les politiques et les programmes de développement des diasporas dans les États membres, notamment : i) la Boîte à outils pour l'engagement de la diaspora ; ii) l'Étude de recherche et de cartographie de la diaspora africaine en Europe (Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique et Pays-Bas) ; et iii) Le Réseau professionnel et d'affaires de la diaspora africaine.

414. En outre, un Cadre juridique et politique pour la participation de la diaspora à l'UA a été rédigé. Une fois adopté par les Organes de décision, ce cadre répondra à un résultat clé du Sommet mondial africain et permettra à la Commission de passer de la méthode ad hoc actuelle de représentation de la diaspora à un mécanisme normalisé à travers le système de l'UA.

415. De son côté, la Mission de l'UA aux États-Unis a collaboré avec des organisations et des individus clés de la diaspora - femmes, organisations confessionnelles et universitaires - dans le but de renforcer le groupe de la diaspora africaine et de promouvoir les programmes africains aux États-Unis. En 2017, la Mission de l'UA a lancé quelques projets de la diaspora dans le cadre de l'Agenda 2063, comme la Grande tournée africaine du Cap au Caire, lancée à Kigali, au Rwanda, en août 2017 et la station de télévision et radio Internet de la Diaspora. Tels étaient, entre autres, la plate-forme lancée par la Mission de l'UA pour influencer le récit sur l'Afrique aux États-Unis et pour permettre au Corps diplomatique africain de s'engager efficacement avec la Diaspora.

416. Suite au don gracieux du gouvernement zambien à la Commission de 132 acres de terres à Livingston (du côté zambien des chutes Victoria), la mission de l'UA aux États-Unis a engagé la diaspora africaine à mobiliser des fonds pour développer cinq (5) villages de la diaspora dans les cinq (5) régions d'Afrique. En outre, chaque village devrait comprendre un centre de soins tertiaires d'une capacité de mille lits et d'un hôpital ultramoderne, un centre de soins cardiaques et un service d'ambulance comprenant des hélicoptères d'urgence. Il est également prévu la construction d'une usine pharmaceutique pour s'attaquer aux problèmes liés aux mauvais produits médicaux. Chaque village comprendra également trois (3) hôtels à 5 étoiles pour promouvoir le tourisme de santé en Afrique, avec des banques, des centrales électriques, des logements pour le personnel, des projets immobiliers et des infrastructures pour soutenir le centre. Il s'agit d'un projet à long terme, avec un plan actuel visant à mobiliser mensuellement 10 dollars américains par personne.

INSTITUT AFRICAIN POUR L'ENVOI DE FONDS (AIR)

417. En 2017, l'Institut africain pour l'envoi des fonds (AIR) a établi des partenariats stratégiques avec les banques centrales africaines par l'intermédiaire de l'Association des banques centrales africaines (ABCA), qui a accepté d'être représentée au Conseil d'administration et au Forum consultatif. Le projet de statut de l'Institut africain pour l'envoi des fonds a été approuvé par le Comité technique spécialisé (CTS) sur la justice et les

affaires juridiques et sera examiné par la Conférence en janvier 2018. Les banques centrales africaines ont également examiné le programme d'assistance technique de l'Institut africain pour l'envoi des fonds, dont la mise en œuvre a débuté dans sept (7) États membres : RDC, Ghana, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Nigeria et Zimbabwe.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC)

418. La Commission a facilité l'organisation de la deuxième session ordinaire de la deuxième Assemblée générale permanente du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) qui s'est tenue au Caire en mars 2017. À l'ordre du jour figuraient l'élection à mi-mandat de la nouvelle direction de l'organe, ainsi que le début de la réforme de l'ECOSOCC et le transfert de son secrétariat à Lusaka. Ces questions ont été relancées par la décision du Conseil exécutif prise lors du Sommet de juillet 2017 (EX.CL/Dec.975/XXXI).

419. L'Assemblée générale de l'ECOSOCC a élu un nouveau Bureau et des membres de son Comité permanent, inauguré de nouvelles OSC à l'Assemblée générale, adopté un Plan d'action stratégique et constitué des groupes de travail chargés d'examiner les statuts et d'autres documents-cadres dans le cadre du processus de réforme de l'ECOSOCC en cours. L'Assemblée générale a également adopté son Plan d'action stratégique, qui permettra à cet organe de l'Union de s'acquitter efficacement de son rôle consultatif.

420. Des travaux ont également été achevés dans le cadre de la première phase de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur la réforme de l'ECOSOCC. Une consultation multipartite visant à élaborer le cadre et à fournir des conseils pour la deuxième et dernière phase de mise en œuvre est actuellement prévue pour le premier trimestre de 2018.

421. L'ECOSOCC travaille également avec la Commission sur la mise en œuvre de la décision de la Conférence concernant le transfert de son Secrétariat. Le Secrétariat actuel a facilité la coordination de la préparation des implications financières, juridiques et structurelles de la relocalisation en application des directives des Organes de décision. Ces évaluations, ainsi que le rapport détaillé de la mission d'évaluation en Zambie et les estimations budgétaires connexes, ont été soumis à l'examen des sous-comités de la structure et des budgets.

OBJECTIF 7 :**DÉVELOPPEMENT ET RÉFORMES INSTITUTIONNELLES**

422. Le renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA et l'amélioration des relations avec les CER, les organes de l'UA et d'autres partenaires stratégiques

RÉSULTATS :

- renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA ;
- amélioration des relations avec les CER, les organes de l'UA et d'autres partenaires stratégiques ;
- renforcement de la participation de l'Afrique aux affaires multilatérales.

Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de l'UA

423. La Commission a pris des mesures pour faciliter la mise en œuvre du processus de réforme mené par le Président Paul Kagame du Rwanda avec la création d'une Unité chargée de la mise en œuvre de la Réforme au sein du Bureau du Président. Le chef de l'unité et l'administrateur général sont déjà en poste et ont commencé leur travail, conformément à la Décision Assembly/AU/Dec. 635 (XXVIII) de janvier 2017.

424. Au cours de la période considérée, la Commission s'est efforcée de mettre en œuvre la décision des Organes de décision de rationaliser le travail de l'organisation dans le cadre du processus de réforme en cours, d'intégrer le genre et d'améliorer les relations avec les CER. Le principal objectif du programme de réforme est d'accroître l'efficacité de l'Union africaine afin qu'elle puisse mieux remplir ses missions fondamentales, avoir un impact sur la vie de ses citoyens et contribuer aux affaires mondiales.

425. La Commission a réalisé des progrès significatifs dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines, administration et gestion financière, amélioration des politiques et directives de l'UA, amélioration de l'apprentissage et du perfectionnement du personnel et modernisation des technologies de l'information et des interventions d'urgence. Dans les années à venir, la Commission se concentrera sur l'application, la mise en œuvre et la mise à jour régulière de ces politiques et lignes directrices, en tenant compte des directives de l'exercice de réforme de l'UA ainsi que des changements en cours en Afrique et dans le monde.

426. Au cours de la période considérée, la Commission a sensiblement amélioré ses efforts en matière de gouvernance et de transparence. Neuf politiques ont été élaborées ou mises en œuvre à cet égard, notamment sur les voyages, la promotion, l'avancement et la modernisation, la sécurité et la sûreté de l'Union, les TIC, la sécurité, la gestion des installations et des biens. Le Code de déontologie de l'UA, le Code de conduite de l'UA,

la Politique de l'UA contre le harcèlement et le Manuel des achats de l'UA faisaient également partie de ces nouvelles politiques. En outre, au moment de la finalisation de ce rapport, dix (10) autres politiques étaient en cours, dont quatre (4) qui avaient déjà été approuvées par la Commission.

427. La vulgarisation des politiques approuvées parmi le personnel de l'UA a également commencé avec la distribution du manuel d'achat, du code d'éthique et de la Politique de l'UA contre le harcèlement. Toutefois, il est nécessaire que les nouvelles politiques obtiennent, dans les meilleurs délais, l'approbation des organes compétents de l'Union pour contribuer à la normalisation de toutes les politiques de l'Union et à la réalisation de l'efficacité du travail de l'organisation. À cet égard, des processus harmonisés qui utilisent des processus automatisés afin de renforcer l'efficacité sont également entrepris pour améliorer la rapidité, la transparence et l'efficacité.

Autonomisation des jeunes à l'Union africaine

428. La Commission a accordé une plus grande attention à la collaboration et à la coordination avec les organes et institutions spécialisées de l'UA, en mettant davantage l'accent sur la parité et la diversité, ainsi que sur l'inclusion des jeunes dans les activités de l'Union.

429. Un nombre record de 137 jeunes volontaires - dont 87 femmes et 50 hommes - ont été déployés dans 11 États membres en 2017. Cela représente une augmentation de 46% par rapport à l'année précédente. En outre, 44 volontaires ont terminé leur service à l'UA à la fin de la période considérée.

430. En juillet dernier, la Commission a lancé l'appel de jeunes volontaires de l'UA pour 2018. Plus de 37.000 demandes provenant de 52 États membres ont été reçues, pour un maigre total de 100 postes à pourvoir. Le huitième lot de formation a été déployé à Accra, au Ghana, en décembre 2017.

431. Les départements des affaires sociales et humaines, des sciences et de la technologie de la Commission ont collaboré avec le Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine pour former et déployer 35 jeunes professionnels africains dans les cinq centres de collaboration régionale des centres africains de prévention et de lutte contre les maladies. La formation a eu lieu dans la ville éthiopienne voisine de Debrezeit en novembre 2017. Trente-cinq (35) jeunes volontaires ont ensuite été envoyés dans leurs lieux d'affectation respectifs pour une période de 12 mois. La Commission a également mis en place des programmes internes de formation et d'échange de pairs et de leadership avec des partenaires tels que l'UE, l'ONU et la Banque mondiale. Plus de 400 fonctionnaires de l'UA ont pris part à ces sessions en 2017.

Ressources humaines

432. La transformation de l'Union africaine nécessite le développement des compétences du personnel dans tous les domaines. Comme le suggèrent les chiffres ci-dessus, les jeunes volontaires et les programmes d'échange de personnel gagnent en visibilité et en intérêt. La Commission exprime sa gratitude aux partenaires qui participent déjà à ces programmes. En particulier, la Commission salue le soutien de l'Égypte qui a parrainé 50 fonctionnaires. La Commission exhorte tous les États membres de contribuer volontairement au financement et à l'expansion de ces programmes, car ils promeuvent la vision de l'UA, axée sur les personnes, en particulier à travers les jeunes et les femmes.

433. Des efforts ont également été déployés pour améliorer la rémunération et les avantages sociaux du personnel afin d'attirer et de retenir les Africains les plus qualifiés et les plus talentueux. Le paquet révisé a été soumis à l'examen des Organes de décision lors du Sommet de juillet 2017 et grâce à la décision du Conseil exécutif - EXXL.CL/Dec.967(XXXI) - le nouveau paquet devrait entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

434. Il s'agit d'une augmentation du salaire de base de l'UA de 6,1%, la création d'un nouveau barème des traitements au poste D2, la révision des salaires mensuels de base des élus, du taux de l'indemnité logement pour les différents lieux d'affectation de l'UA, de l'indemnité pour frais d'études, de l'indemnité d'installation pour les membres du personnel de l'UA recrutés sur le plan international. Il introduit également une indemnité de zone de conflit et un loyer pour la résidence officielle des Commissaires de l'UA. En outre, la Commission a accéléré la création d'un nouveau régime de retraite de l'UA pour une mise en œuvre effective en 2018. Le nouveau régime de retraite sera plus inclusif et permettra des gains et des avantages accrus au personnel de l'Union.

Technologies de l'information

435. Enfin, des efforts sont fournis pour améliorer les processus, les systèmes et l'infrastructure nécessaires pour un meilleur flux de travail et la gestion du rendement du personnel. La Commission a mis en place des mécanismes de prévention, de préparation et de redressement en cas d'urgence informatique afin d'améliorer la réponse de l'Organisation aux menaces et bris de sécurité de l'information.

436. Deux incidents cybernétiques majeurs se sont produits en 2017. Il s'agit d'abord de l'attaque par un rançongiciel du système informatique et de sécurité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui a entraîné une perte de données. Ensuite, l'effondrement des pare-feu de la Commission - un système de protection contre les menaces externes et internes à la sécurité - qui a rendu l'infrastructure et les systèmes informatiques vulnérables aux cyberattaques. Cet incident a eu un impact négatif sur la connectivité avec tous les bureaux de l'UA en dehors du siège et a affecté de manière significative la qualité des opérations transactionnelles de la Commission (systèmes de gestion financière, systèmes de passation de marchés, systèmes de ressources humaines).

437. La Commission tient à rassurer les États membres sur le fait que la Commission a rapidement pris des mesures correctives d'urgence et qu'elle a réussi à faire face à ces menaces. Des dispositifs pare-feu ont ensuite été installés dans les bureaux de l'UA à Washington DC, Bruxelles, Genève, à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) à Arusha et à l'IBAR à Nairobi. Afin de prévenir une nouvelle menace à l'avenir, des actions plus durables doivent être mises en œuvre telles que l'amélioration du système d'intervention d'urgence de la Commission, la création d'un deuxième centre de données et, plus important encore, la modernisation et le renforcement de ses infrastructures et capacités de cybersécurité.

Conformité, efficacité opérationnelle et prestation de services

438. Enfin, la Commission, avec le soutien financier de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et de l'Institut Kaizen, a lancé plusieurs initiatives visant à réduire les déchets et à assurer une plus grande efficacité opérationnelle au sein de l'Union. En général, les activités comprennent tous les aspects de la gestion des ressources humaines ; la gestion des achats, des voyages et des biens ; les mécanismes de suivi des clients en termes de services de sécurité et de sûreté ; la prestation de services médicaux et la gestion améliorée des actifs financiers de l'Union.

439. En ce qui concerne l'amélioration de la prestation des services médicaux, la Commission a achevé les première et deuxième phases de la rénovation de la clinique de l'UA. La clinique est maintenant équipée d'installations ORL, dentaires et de physiothérapie, avec une amélioration des services de nuit. Cela réduira également les coûts pour la Commission, car le nombre de renvois à l'étranger diminuera. L'amélioration des installations de l'UA permettra d'économiser des coûts et même de générer des revenus générés en interne. Par exemple, en 2017, la Commission a perçu environ 300 000 dollars américains de recettes provenant de la location d'installations de l'UA.

440. L'organisation a subi divers audits et évaluations au cours de l'année 2017, notamment des rapports d'audit de KPMG sur l'état des lieux, un rapport des auditeurs externes pour l'année 2016, ainsi qu'une évaluation Pilier VII menée par Ernst and Young au nom de l'UE. Ces audits signalent, entre autres, la nécessité d'améliorer la séparation des tâches et la révision de la matrice des rôles en fonction des tâches, qui est en cours.

441. La Commission a également continué de mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour la période 2015-2016. Actuellement, 43% des recommandations ont été entièrement mises en œuvre. Le respect de ces recommandations d'audit a contribué à améliorer la conformité aux règles et règlements existants, ainsi qu'à élaborer des manuels et des politiques, ainsi qu'à embaucher des agents compétents en matière de conformité et de contrôle de la qualité. Il a également contribué à améliorer les mécanismes de contrôle de l'audit interne.

442. Le Bureau de la vérification interne (OIA) a eu un impact sur les opérations de l'UA en assurant le maintien de contrôles internes adéquats à travers les différents audits réalisés et les recommandations d'amélioration, ainsi que le renforcement des capacités du personnel d'audit et des outils d'audit. Les rapports d'audit interne ont également contribué à économiser le temps et les coûts engagés pour la vérification des états financiers de l'UA grâce au partage de ses rapports avec les auditeurs externes.

Résultat 2 : Amélioration des relations avec les CER, les organes de l'UA et d'autres partenaires stratégiques

443. Relations de l'UA avec les CER, les organes et les agences spécialisées. Au cours de la période considérée, la Commission a continué de renforcer la collaboration, la coopération et l'échange d'informations avec les autres organes de l'UA et les CER. Les activités comprenaient le soutien administratif et le service des réunions des Organes de décision, la négociation d'accords de siège en vue de la préparation des Sommets et d'autres réunions des organes hébergés par les États membres.

444. Au cours de l'année sous revue, la Commission a organisé des retraites conjointes avec le COREP, ce qui a permis de contribuer à l'amélioration des relations et des méthodes de travail des deux organes.

445. Comme indiqué dans le présent rapport, la Commission, les organes de l'UA et les institutions spécialisées ont renforcé leur collaboration avec les États membres conformément à leurs mandats respectifs. Cependant, les accords avec les pays hôtes restent un domaine qui appelle une plus grande attention. Il convient de rappeler que ces accords correspondent plus ou moins aux mêmes normes et que les obligations des pays hôtes sont les mêmes. Cependant, certains pays hôtes ont tendance à exiger des amendements qui sont souvent en contradiction avec ces normes générales. Pour éviter les malentendus inutiles, la Commission prépare un accord type pour garantir les mêmes exigences pour toutes les réunions de l'UA tenues en dehors du siège. Il sera soumis prochainement à l'examen des Organes de décision.

446. En ce qui concerne les relations avec les CER, la Commission a tenu plusieurs réunions d'harmonisation et de coordination des politiques avec les CER, notamment au plus haut niveau. Suite à la décision des Organes de décision, les CER participent désormais à toutes les réunions des Organes de décision et contribuent à leurs processus décisionnels. La proposition de la Conférence sur la réforme de l'UA - Assembly/AU/Dec. 635 (XXVIII) - pour remplacer le Sommet de juillet par une réunion de coordination avec les CER avec la participation des Présidents de ces dernières, la Commission et les Mécanismes régionaux constituent un pas important vers l'harmonisation des plans stratégiques et la garantie d'une coordination efficace et l'intégration des CER dans les travaux de l'Union africaine. Cela permettra également aux CER d'établir des liens entre elles afin de créer une synergie pour éviter le chevauchement de leurs mandats et leur multiple appartenance.

447. D'autre part, il importe également impératif de s'accorder pour une répartition claire des tâches et une collaboration efficace entre la Commission, les CER, les mécanismes régionaux et les autres institutions continentales, conformément au principe de subsidiarité. De même, il convient de rappeler aux Organes de décision que durant l'examen des propositions sur la réforme de l'UA de nombreux États membres continuent d'appartenir à plusieurs CER et ils ont souvent des mandats qui se chevauchent. Cette situation entraîne souvent une duplication inutile du travail et un gaspillage des ressources.

448. Des initiatives de collaboration avec les CER ont également été entreprises par d'autres organes de l'UA. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a organisé plusieurs sessions de formation régionales, notamment : i) le développement d'un module sur le commerce et la finance en collaboration avec le COMESA et Afreximbank ; ii) deux projets régionaux avec l'Union du fleuve Mano et la CEEAC en partenariat avec la Banque africaine de développement ; iii) la finalisation d'un document de projet sur la lutte contre les flux financiers illicites en partenariat avec la CEA et d'autres partenaires. D'autres projets régionaux comprenaient un programme de formation sur le renforcement des capacités pour les États fragiles, en partenariat avec le Consortium africain de recherche économique (CREA).

449. À l'initiative de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités en Afrique, le dix-septième Forum économique international sur l'Afrique organisé conjointement par l'Union africaine et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu la nécessité d'intensifier les investissements en matière de renforcement des capacités. L'Afrique en tant que catalyseur de la transformation du continent. Un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, le thème de l'édition 2017 du Rapport sur la capacité en Afrique de l'ACBF. Ce rapport phare a été lancé à Dakar, au Sénégal, en mars 2017 sur le thème « Renforcer les capacités en science, technologie et innovation pour la transformation de l'Afrique ». Ses conclusions reposaient sur des données provenant de 45 pays et huit (8) études de cas de pays. La conférence a également souligné le rôle du secteur privé dans la transformation structurelle de l'Afrique. Dans cette perspective, il a souligné le rôle clé de l'entrepreneuriat dans le processus d'industrialisation en Afrique.

450. Pour l'avenir, les initiatives de renforcement des capacités de la Commission et de la Fondation pour le renforcement des capacités africaines se concentreront sur la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités pour la réussite de la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063. Les activités prioritaires comprennent production de compétences techniques critiques, la technologie et l'innovation, et le soutien à la capacité de réorganiser les programmes de formation pour répondre aux besoins du secteur privé. Le renforcement des capacités de gouvernance et de leadership et l'amélioration des capacités des CER à réaliser les programmes d'intégration régionale figureront également sur le plan de travail tout en tenant compte du renforcement de la capacité des femmes et des jeunes à participer dans le secteur privé.

451. En outre, la Commission et les CER reconnaissent la nécessité de renforcer leur coopération en vue d'accélérer le processus d'intégration en Afrique. En conséquence, la Commission envisage d'impliquer fortement les CER dans l'intégration dans les lois nationales, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063. Les CER jouent un rôle clé dans le processus de rapport sur la mise en œuvre de ce Programme.

452. Il est également nécessaire que la Commission et les CER parlent d'une seule voix dans leur coopération avec divers partenaires. Dans cette dynamique, un front commun devrait donc être construit en rationalisant les projets qui devront être soumis aux partenaires aux fins d'appui financier.

453. Bureau d'appui au Secrétariat conjoint : Au cours de la période considérée, le Bureau d'appui au secrétariat conjoint a tout mis en œuvre pour atteindre les objectifs suivants :

- Une coordination, une collaboration et un partenariat efficaces entre les trois institutions (Commission de l'UA, CEA et BAD) afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des efforts de développement ;
- Le renforcement de la mise en œuvre et du suivi conjoints des initiatives continentales telles que les priorités de l'Agenda 2063 et du programme 2030 et les cinq grandes priorités (Top 5) de la BAD.
- À cet égard, le Bureau d'appui au Secrétariat conjoint a organisé une réunion du Secrétariat conjoint en janvier 2017 et la réunion du Comité de pilotage en mars 2017, ce qui a permis, comme d'habitude, aux Chefs exécutifs des trois institutions et à leurs adjoints d'avoir des discussions de niveau stratégique et de partager des informations sur leurs institutions respectives.

454. En outre, le Bureau d'appui au secrétariat conjoint, à travers des consultations et des discussions avec le Comité de pilotage, les directeurs et les experts des trois institutions, a formulé les termes de référence des trois groupes de travail thématiques à savoir la communication, l'intégration régionale et l'emploi des jeunes.

AGENCE DE PLANIFICATION ET DE COORDINATION DU NEPAD (AGENCE DU NEPAD)

455. Au cours de la période considérée, l'Agence du NEPAD a travaillé en étroite collaboration avec la Commission pour accélérer la mise en œuvre des initiatives continentales en faveur de l'intégration économique et du développement. Pour leur part, les États membres et les CER ont continué à compter sur l'assistance financière et technique de l'Agence du NEPAD pour renforcer leurs capacités dans les domaines critiques du développement. Les activités réalisées en 2017 ont porté sur cinq domaines programmatiques essentiels, à savoir i) la révolution des compétences et l'amélioration

de l'entrepreneuriat ; ii) la durabilité et la capacité de résilience ; iii) l'amélioration de la santé et de la nutrition ; iv) la transformation des systèmes agricoles et alimentaires ; et v) l'infrastructure des corridors intégrés, le commerce et les marchés.

456. Révolution des compétences et amélioration de l'entrepreneuriat : Le Panel de haut niveau sur les technologies émergentes de l'Union africaine est composé de la Commission, de l'Agence du NEPAD et des dix (10) experts africains sélectionnés à Accra en juillet 2017, des dix premières technologies pour l'avancement et l'intensification de la recherche. Ils comprennent les lecteurs de gènes, les microréseaux, les drones, l'agriculture de précision, les médicaments de la prochaine génération, les batteries de nouvelle génération, la purification de l'eau, la biologie synthétique, l'intelligence artificielle et la nanotechnologie. Sur les dix, le groupe d'experts a recommandé trois pour le harnachement, à savoir : l'application de lecteurs de gènes pour l'élimination du paludisme, l'application de la technologie des drones pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la promotion des microréseaux pour élargir l'accès de l'Afrique à l'énergie.

457. En ce qui concerne l'éradication du paludisme, des essais ont été menés avec succès dans des laboratoires en utilisant des technologies d'entraînement génétique pour modifier efficacement les populations de moustiques anophèles. Ils ont démontré avec succès la capacité des technologies à stopper la transmission des parasites du paludisme et à supprimer et écraser rapidement des populations entières de moustiques dans les laboratoires. La prochaine étape consiste à développer des systèmes pour tester l'efficacité de ces technologies en dehors de l'environnement de laboratoire.

458. Il existe également une augmentation des connaissances sur les facteurs qui influencent l'émergence de stratégies d'innovation en Afrique. Une étude menée conjointement par l'Université des Nations Unies (UNU-MERIT) et l'Agence du NEPAD a fourni des informations remarquables sur les innovations en Afrique. Les résultats sont présentés dans le rapport intitulé « Innovations en Afrique : mesures, politiques et enjeux mondiaux ».

459. Comme il est indiqué dans le présent rapport, la préparation de pépinières d'entreprises pour l'autonomisation des femmes est un des principaux résultats de l'amélioration de l'entrepreneuriat qui seront testés dans certains États membres de la CEDEAO et du COMESA avec l'assistance financière et technique de l'Agence.

Capacité de durabilité et de résilience

460. Gestion durable des terres et de l'eau : L'Agence du NEPAD a contribué de manière substantielle à renforcer les capacités des CER en matière de gouvernance durable et de gestion des ressources naturelles. La CEEAC et la CEDEAO ont bénéficié d'un appui technique et financier pour contrôler, suivre, évaluer et faire rapport sur la conception, la planification et la mise en œuvre des systèmes et pratiques de la gestion durable des terres et de l'eau ainsi que le changement climatique et l'agriculture. En outre, les pays suivants - Comores, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC) et Malawi - ont reçu une assistance pour renforcer leurs plates-formes nationales

de planification durable des investissements dans la gestion des terres et des eaux (GDTL).

461. L'Agence du NEPAD a également intensifié ses campagnes de sensibilisation au Burundi, en Côte d'Ivoire, en RDC, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Lesotho, au Liberia, au Niger, au Nigeria, au Malawi, au Sénégal, au Swaziland, au Togo et en Ouganda, tout en renforçant les capacités techniques au Malawi, au Kenya et en Ouganda dans la restauration de paysages dégradés. Parmi les autres initiatives, citons le renforcement des capacités de planification pour les investissements de GDT au Burundi, en RDC, au Ghana, au Kenya, au Niger, au Nigeria et en Ouganda.

462. Fonds vert pour le climat : L'Agence du NEPAD a réalisé une évaluation des lacunes basée sur les normes fiduciaires du Fonds, les sauvegardes environnementales et sociales et la politique de genre dans le cadre de son initiative visant à faciliter l'accès au Fonds vert pour le climat. Les résultats de l'évaluation ont montré que même si quelques ajustements modérés sont nécessaires, pour améliorer l'application des évaluations d'impact environnemental, la fonction fiduciaire du NEPAD est forte. Les fonds ont été établis par la CCNUCC pour faire un changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique en fournissant un soutien financier aux pays en développement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts du changement climatique.

463. Amélioration de la santé et de la nutrition : Dans le cadre des efforts visant à assurer l'approvisionnement en médicaments sûrs et efficaces en Afrique, l'Agence du NEPAD a élaboré un projet de traité sur la création de l'Agence africaine des médicaments (AMA) pour examen par les organes politiques en septembre 2017. Ce processus faisait suite à une série de réunions consultatives avec des experts juridiques et des experts en réglementation des médicaments de trente-trois (33) États membres.

464. Au niveau régional, certaines CER ont pu développer leurs propres cadres réglementaires pour l'approvisionnement et la distribution de médicaments sûrs. La CEDEAO a adopté un tel cadre pour sa région et a renforcé les capacités de son application. En collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la Santé et l'Union économique et monétaire de l'Afrique de Ouest, la CEDEAO a également initié l'harmonisation des réglementations médicales dans l'ensemble de ses quinze (15) États membres.

465. Un cadre pour repérer, surveiller et signaler la fabrication, l'importation, l'exportation et la distribution des médicaments a également été approuvé par les États membres en septembre 2017. Ce cadre, qui encourage la circulation de médicaments sûrs sur le marché africain, a été testé dans les cinq États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et sera bientôt déployé dans d'autres CER

466. L'Agence du NEPAD a également contribué au renforcement des capacités de recherche et de développement de l'Afrique pour le travail collaboratif en fournissant une

assistance à onze (11) centres de recherche d'excellence dans diverses disciplines liées à la santé et à la nutrition en Afrique de l'Est, du Sud et de l'Ouest.

Systèmes agricoles et alimentaires transformés

467. Gestion des risques agricoles et d'insécurité alimentaire : Le Centre de coordination du NEPAD pour la résilience en Afrique (NEPAD-ARCH) qui est l'outil de gestion des risques agricoles et d'insécurité alimentaire a été établi en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Université Periperi, qui est un partenariat de douze (12) universités africaines. Le centre a pour objectif d'aider les gouvernements et les administrations locales à assurer la convergence des mesures de gestion des risques agricoles pour une mise en œuvre efficace, au niveau communautaire. La première phase de mise en œuvre concernera l'Ouganda, la Tanzanie et certains pays du Sahel.

468. D'autre part, le programme « Grow Africa » a lancé des plates-formes pour promouvoir des chaînes de valeur agricoles spécifiques dans divers pays, notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, le Nigeria et le Rwanda. Dix pays, à savoir le Sénégal, le Burkina Faso, le Mozambique, Madagascar, le Nigeria, l'Éthiopie, le Malawi, le Ghana, le Soudan et le Kenya ont été choisis comme premier groupe pour mettre en œuvre l'Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique (IFNA). L'initiative vise à améliorer la coordination des interventions dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition et à soutenir les domaines prioritaires définis par les pays. Le secrétariat de l'IFNA est logé à l'Agence du NEPAD.

469. L'Agence du NEPAD a finalisé un cadre de mise en place des politiques de développement rural en Afrique, dont la mise en œuvre commencera en 2018. La « Stratégie et le plan opérationnels et de mise en œuvre du cadre de développement rural pour l'Afrique » comportent un ensemble d'outils d'autoévaluation et de mise en œuvre. Chaque État membre bénéficiera d'un soutien pour élaborer et/ou renforcer son programme de transformation rurale en utilisant ces outils. La vision est une vision de « transformation rurale axée sur les populations et basée sur l'équité et l'inclusivité, qui permet aux hommes et aux femmes des zones rurales de développer leur potentiel et de réaliser leurs aspirations ».

470. Sécurité alimentaire et environnementale : Le Réseau africain d'expertise en biosécurité (ABNE) a continué à fournir un soutien technique sur la sécurité des aliments, la sécurité environnementale et les questions socio-économiques, juridiques et de communication importantes liées à la biosécurité aux niveaux national et régional, en particulier pour promouvoir les normes de production alimentaire et de consommation.

471. Plans nationaux d'investissement dans l'agriculture : La formulation des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (NAFSIP) – telle que recommandée par la Stratégie et la Feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo - a été un des principaux résultats obtenus au niveau régional en

2017. Les États membres de la CEDEAO ont formulé leur nouvelle génération de plans nationaux. D'autre part, le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda ont lancé leurs plans nationaux, et le Malawi et le Mozambique ont achevé le processus d'élaboration de leurs plans. Le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Bénin, le Burkina Faso, le Togo, l'Éthiopie et le Rwanda ont reçu une formation supplémentaire pour améliorer leurs compétences en agriculture.

472. La nouvelle génération de plans nationaux d'investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire renforce les capacités des pays en matière de mise en œuvre, d'apprentissage par les pairs, de mobilisation des ressources et de gestion globale de la transformation de l'agriculture. La priorité est également donnée au renforcement du soutien aux jeunes et aux femmes - en particulier pour atteindre l'objectif de 30% de jeunes et de femmes dans l'agro-industrie au niveau des chaînes de valeur prioritaires.

473. Afin de mobiliser des investissements sur la base des plans nationaux d'investissement agricole, le programme « Grow Africa » s'est associé à plusieurs groupes du secteur privé tels que *the Nigeria Agribusiness Group*, *the Ethiopia Private Sector Development Task Force*, et *the Ghana Private Enterprise Federation*.

Infrastructures de corridors intégrées, commerce et marchés

474. Mise en œuvre du PIDA : Dans le cadre de la campagne pour l'allocation par les États membres de 5% des actifs sous gestion au développement des infrastructures, l'Agence du NEPAD a procédé à la préparation technique nécessaire des différentes régions pour accélérer la mise en œuvre rapide de certains projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), à savoir le projet hydroélectrique des gorges de Batoka, le projet de route Zambie-Tanzanie-Kenya (ZTK), le pont de Beira-route de Harare le long du corridor Nord-Sud, et Ruzizi 3.

475. La mobilisation des ressources a commencé pour la mise en œuvre de cinq (5) projets du Plan d'action prioritaire du PIDA, à savoir : le projet hydroélectrique des gorges de Batoka, le projet de route Zambie-Tanzanie-Kenya (ZTK), le pont de Beira menant à l'autoroute de Harare le long du corridor Nord-Sud, Ruzizi 3 et le pont sur le Congo (Brazzaville- Kinshasa), après l'achèvement de la préparation technique, de l'étude de faisabilité bancaire et du montage financier des projets. Par la suite, les cinq projets ont été proposés à des investisseurs publics et privés dans différents forums, y compris la Semaine du PIDA.

476. Dans le cadre de la semaine du PIDA, organisée en Namibie en décembre 2017 sous le thème « Renforcer le commerce et la transformation économique par le développement des infrastructures régionales », les six (6) projets suivants ont fait l'objet d'un examen : le Corridor central (Autoroute Dar es Salam-Chalinze), le Pont ferroviaire et routier Kinshasa - Brazzaville, le corridor multimodal Abidjan-Lagos, le projet d'interconnexion électrique Zambie-Tanzanie-Kenya, le projet hydroélectrique des Gorges de Batoka et le barrage Inga. III. En janvier 2017, l'équipe de travail technique a approuvé à l'unanimité le projet de la Namibie dans le cadre de l'Initiative présidentielle

des champions de l'infrastructure (PICI). Le projet a ensuite été approuvé par le groupe de travail ministériel et par le Président de l'initiative PICI.

477. En mai 2017, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo sont parvenus à un consensus sur l'élaboration d'un instrument institutionnel et juridique commun pour le corridor multimodal Abidjan-Lagos. Cet instrument, dénommé Autorité de gestion du corridor Abidjan-Lagos (Alcoma), supervisera la mise en œuvre et la gestion du corridor Abidjan-Lagos. Les matériels de plaidoyer et de communication visuels et écrits sur le corridor ont été établis afin de mobiliser le soutien technique et politique pour le projet.

478. Harmonisation transfrontalière : L'Agence du NEPAD a poursuivi ses efforts d'harmonisation transfrontalière pour permettre la mise en œuvre de projets viables dans tous les pays. Les efforts ont porté essentiellement sur l'alignement des cadres réglementaires, juridiques, institutionnels et d'achat en utilisant le mécanisme de prestation de services. Le mécanisme est un instrument qui a été créé à l'occasion du Sommet de Dakar sur le financement (2015) afin d'accélérer les premières phases de préparation et d'élaboration des projets d'infrastructure.

479. La mise en place d'un réseau de postes-frontière uniques et d'un système de signalisation a été une étape importante, car elle améliorera la mobilité transfrontalière des biens et des personnes grâce aux opérations logistiques simplifiées et intégrées. L'Agence du NEPAD a également élaboré les principes et les directives pour l'opérationnalisation des postes-frontière uniques et a organisé des réunions d'appropriation des États membres de la SADC et du COMESA. Les sessions de travail avec les pays de l'EAC, du COMESA et de l'IGAD ont adopté un cadre de définition des priorités nationales. La SADC a adopté un système de feux de signalisation pour faire face aux problèmes du Corridor Nord-Sud et du corridor de développement de Beira. L'Agence du NEPAD a également élaboré un outil de signalisation utilisant le temps d'attente comme indicateur clé de performance des corridors. L'outil sera déployé en 2018, dans un premier temps dans les six zones suivantes : Beit Bridge, Martins Drift, Kasumbalesa, Nakonde, Chirundu et Kazungula.

480. Projets d'infrastructures régionales : L'année a également été marquée par l'accélération de la mise en œuvre des projets dans le Corridor central, le Corridor de Développement de Beira, le Corridor Nord-Sud et le Corridor Multimodal Dakar-Abidjan-Lagos. L'Agence du NEPAD a contribué à ces avancées en fournissant l'expertise et la formation techniques pour combler les lacunes en matière de capacités aux niveaux national et régional. Quarante (40) experts en infrastructure des CER et des équipes nationales de mise en œuvre de projets ont bénéficié de cette assistance.

481. L'Agence du NEPAD et la SADC ont signé des protocoles d'accord, permettant la création d'institutions de gestion des corridors pour le corridor Nord-Sud et le corridor de développement de Beira. À l'IGAD, la préparation était en bonne voie pour la cartographie SIG des infrastructures et corridors régionaux clés. Un ensemble de projets a été élaboré dans le cadre du projet prioritaire pour le corridor de Djibouti. Le COMESA a élaboré un

plan stratégique pour le corridor, qui attend l'approbation de ses États membres. L'Union du Maghreb arabe (UMA) a reçu un soutien technique pour améliorer le système aquifère de Lullemeden et de Taoudent/Tazrouft.

482. Vers la fin de 2017, des études techniques étaient en cours pour compléter les liaisons Lilongwe-Lusaka par câble à fibres et d'autres liaisons à fibre dans les régions SADC-EAC-COMESA. L'étude de faisabilité et les études techniques détaillées pour la route Uvira-Kamanyola-Bukavu de l'Agence de facilitation du transport en transit par le couloir central (CCTTFA) étaient dans leur phase finale. L'étude de faisabilité du projet de transport d'électricité en Zambie, en Tanzanie et au Kenya (ZTK) était également dans sa phase finale d'élaboration. Un guide sur le genre pour les projets d'infrastructure définit d'importantes dispositions sur le genre à prendre en compte dans l'étude de faisabilité du projet ZTK et pour le corridor Abidjan-Lagos.

483. Planification prospective : Les attentes de plus en plus grandes envers l'Agence du NEPAD en tant qu'agence de développement de l'UA nécessitent une augmentation de ses ressources matérielles, humaines et financières. Au niveau national, La Commission invite les États membres au plus haut niveau à renforcer durablement leur soutien financier et politique à l'Agence du NEPAD afin de faciliter l'exécution de son mandat. Au niveau régional, l'Agence du NEPAD continuera de travailler avec la Commission pour renforcer les synergies déjà existantes avec les CER dans le contexte global du mandat du NEPAD. En 2018, la Commission renforcera les synergies avec l'Agence du NEPAD afin d'accélérer la réalisation des ambitions de développement du continent, telles que décidées par les Organes de décision.

PARTIE C :

L'AFRIQUE ET LE RESTE DU MONDE

ACCREDITATION AUPRÈS DE L'UNION AFRICAINE

484. La Commission a continué de renforcer les relations entre l'Organisation et les États non africains et d'autres organisations en tenant dûment compte des intérêts de l'Union. Conformément aux dispositions de la Partie II, Section II (3) des Critères d'octroi du statut d'observateur et au système d'accréditation auprès de l'Union africaine (Les Critères), adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005, la Commission a continué à recevoir et à examiner les demandes d'accréditation émanant de divers États et organisations non africains.

485. À ce jour, le nombre total d'États non africains et d'organisations internationales accrédités auprès de l'Union africaine est de cent dix (110), soit quatre-vingt-neuf (89) États non africains et vingt-et-une (21) organisations d'intégration régionale et Organisations internationales.

MULTILATÉRALISME ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

486. L'année 2017 a été marquée par les relations plus dynamiques et plus étroites de l'UA avec ses partenaires. Dans le même temps, la Commission a poursuivi ses efforts pour renforcer l'efficacité et la portée de ses relations avec ses partenaires et a surtout aligné ces relations sur les objectifs stratégiques de développement de l'Afrique énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son plan décennal de mise en œuvre. L'ensemble du processus a été guidé par la réforme de l'UA.

487. Au cours de la période considérée, la Commission a entretenu une collaboration plus étroite avec les partenaires stratégiques de l'UA et a continué à promouvoir le processus de mise en œuvre des domaines de coopération convenus. Cependant, davantage d'efforts doivent être faits pour améliorer le processus de collaboration et pour maintenir les partenariats stratégiques de l'Afrique en vue de réaliser le programme de développement et d'intégration du continent.

488. Le Conseil exécutif, par décision EX.CL/Dec.942(XXX) de janvier 2017, a chargé le COREP, en collaboration avec la Commission et les CER, de tenir des sessions spéciales dans un délai de six mois pour permettre des discussions et une analyse approfondies de tous les aspects des partenariats stratégiques afin de formuler des propositions et des recommandations appropriées. Le Conseil exécutif a également chargé la Commission, en collaboration avec le COREP, d'entreprendre une évaluation approfondie de tous les partenariats et de soumettre des recommandations concrètes en juillet 2018. Conformément à la décision susmentionnée, le COREP et la Commission ont décidé de tenir une Retraite au Caire, les 13 et 14 décembre 2017, pour examiner le rapport du Sous-Comité du COREP sur la coopération multilatérale sur l'évaluation des partenariats stratégiques de l'Afrique et faire des recommandations au Sommet de janvier 2018, conformément à l'agenda de réforme de l'UA. Ces recommandations contiennent

une stratégie de l'UA pour l'établissement, la gestion et la coordination des partenariats stratégiques.

489. Plusieurs mesures concrètes ont été prises pour renforcer la capacité institutionnelle de la Commission de l'UA à mettre en œuvre la nouvelle stratégie et pour réformer la gouvernance des partenariats par l'UA. Des procédures formelles ont été mises en place, qui obligent l'UA, les CER et le NEPAD à travailler ensemble sur la gestion des partenariats stratégiques de l'UA. Une formule a été élaborée pour renforcer la capacité de la Commission de l'UA à analyser et à négocier les domaines de coopération avec les partenaires au nom de l'Afrique, tout en promouvant la cohérence dans les autres fonctions connexes de mobilisation des ressources et de relations avec la diaspora.

490. Au cours de la période considérée, la Commission a (co) organisé les Sommets et réunions indiqués ci-dessous.

Coopération Union africaine-Chine (FOCAC)

491. Le ministre des Affaires étrangères de la Chine, M. Wang Yi, a effectué une visite à la Commission de l'Union africaine le 21 juin 2017. Il a eu un entretien avec le Président de la Commission. Les deux dirigeants ont souligné la complémentarité qui existe entre l'agenda de développement de l'Afrique et celui de la Chine. Ils ont discuté de la coopération entre l'Union africaine et le gouvernement chinois, fondée sur cinq piliers, à savoir la consolidation des acquis tels que relevés dans les conclusions du **FOCAC** lors du Sommet de Johannesburg de 2015 ; la coopération en matière de paix et de sécurité ; la coopération en matière de santé publique pour aider l'Afrique à renforcer son système de contrôle et de prévention des maladies ; le développement des ressources humaines de l'UA et en Afrique, et le renforcement de la coordination des questions internationales et régionales.

492. Les deux dirigeants ont ensuite inauguré le Forum de réflexion Afrique-Chine intitulé « Lutter contre la pauvreté pour une prospérité commune ». Le Forum s'est penché sur les mesures prises pour lutter contre la pauvreté en Chine et en Afrique. Il a tiré les leçons des deux décennies d'expérience des gouvernements et des organisations de la société civile en matière de lutte contre la pauvreté. Le Forum a accordé une attention particulière à la pauvreté dans les zones rurales et aux politiques et de programmes qui ont eu le plus d'impact.

493. Le Président de la Commission effectuera une visite à Beijing au cours du premier trimestre de 2018 pour discuter des moyens d'augmenter les investissements chinois sur le continent, de promouvoir le tourisme entre l'Afrique et la Chine et de renforcer la coopération dans les domaines de la paix et de la sécurité sur les questions internationales d'intérêt mutuel.

494. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) : La Commission a coorganisé, avec le Japon, le Bureau du Conseiller spécial

des Nations Unies pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, la réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI à Maputo (Mozambique), en août 2017. La réunion a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de la TICAD V adopté à Yokohama (Japon) en 2013, et du plan de mise en œuvre de la TICAD VI adopté à Nairobi en 2016. La réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI a également identifié des actions visant à faciliter la préparation du prochain Sommet de la TICAD VII prévue au Japon en 2019.

495. Bien que la réunion ministérielle se soit déroulée comme prévu, les objections à la participation de tous les États membres à la réunion ont conduit à l'annulation de la réunion des hauts fonctionnaires qui aurait dû précéder la réunion ministérielle. Après d'intenses négociations pour sortir de l'impasse, tous les États membres de l'UA ont finalement participé à la réunion, mais à certaines conditions.

496. Consultations annuelles UA-Allemagne : En septembre 2017, le Bureau du Vice-président, en collaboration avec les différents départements techniques et organes de l'Union, a coordonné les négociations annuelles de haut niveau sur la coopération au développement entre l'Union africaine et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

497. Afrique-Corée : Après le quatrième Forum Afrique-Corée tenu à Addis-Abeba en décembre 2016, les deux parties ont tenu à Séoul en septembre 2017, la première réunion de consultation conformément à la décision du Forum ministériel. La réunion de consultation a discuté des projets et des programmes concrets que les deux parties ont convenu de mettre en œuvre au cours des deux ou trois prochaines années.

498. Dialogue de haut niveau entre la Commission de l'UA et les États-Unis : le cinquième Dialogue annuel de haut niveau entre la Commission de l'UA et les États-Unis a eu lieu à Washington en novembre 2017, et a été suivi d'une rencontre entre le Président de la Commission et le Secrétaire d'État américain. Les réunions ont été organisées par la Mission permanente de l'Union africaine à Washington, D.C., la Division de la gestion et de la coordination des partenariats, en collaboration avec le Département d'État des États-Unis. Les deux partenaires ont évalué les progrès accomplis dans les quatre domaines de dialogue et de coopération, à savoir : paix et sécurité ; démocratie et gouvernance, opportunités et développement, et croissance économique, commerce et investissement.

499. S'agissant de la paix et la sécurité, les partenaires ont convenu qu'il est important qu'il y ait une transition harmonieuse en Somalie, bénéficiant de tout le soutien nécessaire, et qu'un soutien accru soit apporté au G5 du Sahel sur la lutte contre le terrorisme et sur le développement ; ils ont également convenu de la nécessité d'élargir le dialogue et la coopération entre l'Union africaine et les États-Unis à des situations telles que le Soudan du Sud, et plus généralement aux domaines de prévention des conflits, la DDR, la réconciliation et la réintégration, la non-prolifération des armes, et la lutte contre le terrorisme.

500. En ce qui concerne les opportunités et le développement, les partenaires se sont engagés à poursuivre la coopération sur l'autonomisation des femmes dans le domaine de la paix et la sécurité, et la création d'opportunités pour les jeunes, et à poursuivre le dialogue et la coopération en matière de migration.

501. En ce qui concerne la démocratie et la gouvernance, les deux partenaires ont discuté de l'architecture africaine de gouvernance, des droits de l'homme, des élections, de l'état de droit et ont convenu de poursuivre la coopération dans ces domaines.

502. S'agissant de la croissance économique, du commerce et de l'investissement, les partenaires ont discuté du forum de l'AGOA tenu à Lomé, au Togo, en août 2017, et de l'évaluation à mi-parcours qui a précédé le Forum. Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement envers l'AGOA pendant la période renouvelée de dix ans. Les deux parties ont convenu que la coopération sur le PDDAA était une priorité, en particulier pour aider l'agriculture africaine à résister aux chocs et aux catastrophes grâce à la technologie et à la biotechnologie. Elles ont également convenu que la coopération en matière de cybersécurité était une priorité.

503. Le Président de la Commission de l'Union africaine a eu des rencontres avec d'autres parties prenantes, organisées par la Mission permanente de l'UA à Washington DC, y compris avec les membres du Black Caucus du Congrès qui ont réaffirmé leur soutien aux programmes et priorités de l'UA. Sa réunion avec le Groupe des ambassadeurs africains a été l'occasion de souligner les priorités de la nouvelle Commission à la lumière du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de la réforme de l'UA.

504. Coordination du projet USAID : Le Bureau du Vice-président a continué à travailler en étroite collaboration avec la Direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité (PBFA) et la Division de la mobilisation des ressources pour poursuivre de façon ininterrompue la mise en œuvre des activités, financées par l'USAID, de la Direction femmes, genre et développement, du Département des affaires sociales, de la Division de la jeunesse et de la Division de la santé, de la nutrition et de la population. Les données et informations obtenues à l'issue des consultations régulières ont servi à élaborer les rapports périodiques trimestriels sur l'Accord d'assistance de l'USAID. Les fonds au titre de l'Accord d'assistance de l'USAID ont augmenté, atteignant 12,16 millions de dollars américains à ce jour. Dans le cadre du processus de préparation du budget 2018, des réunions de consultation ont eu lieu avec l'USAID, et un soutien technique et financier a été obtenu pour le renforcement des capacités, les activités concernant les jeunes et les activités CARMMA au sein de la Commission.

505. Union africaine-Union européenne : le cinquième Sommet de l'Union africaine (UA) - Union européenne (UE) s'est tenu à Abidjan, les 29 et 30 novembre 2017. Le thème du Sommet était « Investir dans la Jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et le développement durable ».

506. L'UA et l'UE ont surtout réitéré leur détermination à redynamiser leur partenariat en mettant en place des structures et des mécanismes conjoints efficaces et inclusifs, y compris les réunions ministérielles conjointes annuelles. Le Sommet a également demandé aux deux Commissions d'élaborer un Plan d'action, dans un délai de trois mois suivant l'adoption de la Déclaration du cinquième Sommet UA-UE, d'indiquer tous les projets et programmes conjoints dans les domaines de coopération prioritaires UA-UE que les deux parties conviennent de mettre en œuvre et d'établir un mécanisme de suivi conjoint. Une première ébauche ambitieuse de projets prioritaires a été élaborée dans les deux semaines qui ont suivi le Sommet, qui définit la coopération sur un certain nombre de projets phares de l'Agenda 2063, en particulier l'éducation et le développement des compétences, l'initiative « faire taire les armes », la gouvernance, la mobilisation des ressources nationales, la lutte contre la corruption et les flux financiers de sources illicites, le renforcement de la résilience au changement climatique ; la gestion de la mobilité et la migration, l'investissement dans le PIDA, le PDDAA et AIDA ; le soutien à la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), et la mise en œuvre rapide de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM-2050).

507. Accord Post-Cotonou : La prochaine étape importante dans le partenariat Union africaine - Union européenne sera la fin de l'Accord de partenariat de Cotonou (APC) le 29 février 2020. Cet accord est un traité juridiquement contraignant qui couvre le commerce et la coopération au développement et qui a une dimension politique. Depuis 2007, la Stratégie conjointe Afrique-Europe complète l'Accord de partenariat de Cotonou en termes de portée. Pour l'UE, un accord post-Cotonou remplacera les deux instruments (Accord de partenariat de Cotonou et Stratégie conjointe Afrique-Europe).

508. Les débats en Afrique et en Europe portent sur la question de savoir si un accord post-Cotonou est nécessaire, mais il apparaît une convergence de vues sur le fait qu'il est important d'avoir un accord qui tienne compte des problèmes qui se posent aux deux continents et des progrès réalisés depuis la dernière révision de l'Accord de partenariat de Cotonou, en 2010.

509. L'Union africaine a été chargée de faciliter une position africaine commune, laquelle position est en train d'être élaborée sur la base d'un document préparé par le groupe africain de Bruxelles. L'Accord Post-Cotonou sera élaboré sur la base d'un partenariat entre deux blocs indépendants et souverains, qui s'engagent à défendre leurs valeurs et leurs réglementations et instruments propres, et qui cherchent à maximiser leurs intérêts, se départissant ainsi de la relation paternaliste ou de la relation donateur-bénéficiaire.

510. Depuis la signature de l'Accord de partenariat de Cotonou, le continent africain a fait des progrès importants. Elle a enregistré des taux de croissance économique plus élevés que la moyenne mondiale. Elle a également mis en place ses propres institutions, dont l'Union africaine qui a été opérationnalisée en tant que successeur de l'Organisation de l'unité africaine, juste après la signature de l'Accord de Cotonou, et qui est devenue depuis l'organisation continentale chargée de faciliter l'intégration régionale et le

développement du continent. L'Union africaine a de plus en plus soutenu l'Afrique dans la coordination de ses partenariats stratégiques avec le reste du monde et lui a permis de faire entendre sa voix sur la scène internationale. L'UA s'attend à ce que tout nouvel accord éventuel crée la confiance et favorise l'investissement dans les institutions africaines, car cela est essentiel pour la prochaine phase du développement de l'Afrique.

511. L'UA a clairement indiqué dans ses déclarations publiques, ainsi que dans la Déclaration du cinquième Sommet UA-UE, que l'Afrique doit être traitée dans sa coopération avec l'Europe comme un continent, et non pas comme un continent subdivisé. Dans le même temps, la Commission reconnaît que davantage de travail et d'efforts sont nécessaires pour intégrer de manière appropriée les sous-régions qui ne faisaient pas partie de l'Accord de partenariat de Cotonou et pour clarifier leur participation.

512. L'UA a également souligné qu'il est important de maintenir l'indépendance de l'Afrique dans ses relations avec l'Europe, et que l'Afrique ne soit pas liée à d'autres régions du monde. L'UA a également souligné qu'il est important que l'Afrique ne soit pas soumise à des influences extérieures dans l'expression de ses positions sur la scène politique internationale ou dans la gestion de ses propres affaires.

513. L'Union africaine a souligné que tout instrument de coopération avec l'Europe doit assurer la promotion des objectifs de l'Afrique définis dans l'Agenda 2063, qui est en grande partie harmonisé avec l'Agenda de développement 2030 des Nations Unies. En ce qui concerne les objectifs d'intégration continentale, tout accord de libre-échange devrait compléter et renforcer la ZLEC.

514. Enfin, l'Union africaine a souligné qu'il est important de consolider les acquis du Sommet UA-UE et qu'il ne faudrait pas mettre en place un processus parallèle qui diluerait l'engagement politique des dirigeants des deux continents. Le cadre juridique et institutionnel pour un accord post-Cotonou ferait partie des négociations.

515. Sur le plan de la procédure, la Haute représentante et Vice-présidente de l'Union européenne a publié une communication dans laquelle elle préconise la conclusion d'un accord global définissant les valeurs et les intérêts communs, avec des partenariats distincts et spécifiques avec les régions ACP. Le Conseil des affaires étrangères de l'UE discutera des modalités de négociation, en janvier 2018, et cherchera ensuite à ouvrir des négociations avec l'Union africaine au nom du Continent en ce qui concerne les modalités. En attendant, l'Union africaine préparera sa position afin d'être prête à entreprendre des négociations de fond sur l'accord à partir de juillet 2018, sous réserve de la préparation et de l'approbation des États membres.

516. Afrique-Monde arabe : En décembre, une réunion sur la coopération générale a eu lieu au siège de la Ligue des États arabes au Caire entre le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et leurs équipes. La réunion, qui a été organisée par la Délégation permanente de l'UA auprès de la Ligue des États arabes, a discuté de la mise en œuvre des résolutions du

quatrième Sommet Afrique-Monde arabe, tenu à Malabo en novembre 2016, et a élaboré un calendrier pour la tenue de la réunion ministérielle conjointe au début de l'année 2018, pour examiner un projet de Plan d'action pour la coopération entre les deux partenaires, et adopter l'ordre du jour du cinquième Sommet Afrique-Monde arabe prévu en Arabie Saoudite en 2019.

517. En 2017, la Commission a facilité la coopération entre les deux partenaires, ce qui a permis la ré-opérationnalisation de l'Institut culturel arabo-africain et des discussions sur les moyens d'améliorer son plan d'activités.

518. Afrique-Turquie : le Forum de réflexion Afrique-Turquie n'a pas eu lieu en 2017, comme cela avait été prévu. Cependant, le septième Sommet a eu lieu en juin 2017, et les deux parties ont convenu de renforcer leur coopération dans les domaines prioritaires. La Conférence ministérielle d'évaluation Afrique-Turquie se tiendra en février 2018.

BUREAUX DE REPRÉSENTATION DE L'UA

519. Il convient de rappeler que l'Union africaine a missions et représentations permanentes à Bruxelles, au Caire, à Genève, au siège des Nations Unies à New York et à Washington, ainsi qu'au sein du Bureau régional de Lilongwe. Les missions permanentes assurent la promotion des programmes de l'UA, de l'image de l'UA et des décisions des Organes de décision et plaident pour les positions et les intérêts communs des pays africains. Elles représentent l'Union africaine dans les forums multilatéraux et bilatéraux, travaillent avec la diaspora africaine, le cas échéant, et apportent leur soutien au travail du Groupe des ambassadeurs africains.

MISSION D'OBSERVATION DE L'UA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

520. La signature du Cadre conjoint UA-Nations Unies pour un partenariat renforcé pour la paix et la sécurité en avril 2017, a jeté des bases solides pour le partenariat et la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité sur le continent. Le Cadre conjoint facilité par la Mission d'observation de l'UA auprès des Nations Unies (Bureau de New York) est conforme à la reconnaissance, par le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix, du rôle de l'Union africaine en tant que partenaire stratégique clé des Nations Unies et des aspirations communes des deux organisations pour une coordination et une coopération étroites basées sur les avantages comparatifs.

521. L'Union africaine et les Nations Unies ont toutes deux pris des mesures pour la mise en œuvre du Cadre conjoint, en particulier, en travaillant ensemble pour élaborer un cadre conjoint pour le développement durable en vue de la mise en œuvre conjointe du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; le cadre sera examiné à la prochaine Conférence annuelle Nations Unies-Union africaine, en 2018.

522. La qualité du Partenariat stratégique UA-Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité se vérifiera au niveau du Conseil de sécurité des Nations Unies et

à la façon dont le Conseil de sécurité comprendra et reconnaîtra le rôle des organisations régionales, tel que prévu au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, y compris ses relations avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. De toute évidence, la contribution de plus en plus grande des organisations régionales et sous-régionales montre qu'un partenariat renforcé basé sur le principe du partage de la charge peut effectivement améliorer la sécurité collective et justifie le bien-fondé des appels que l'Union africaine lance sans cesse pour un financement prévisible, durable et flexible des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des opérations de maintien de la paix/de soutien à la paix mandatées par les Nations Unies.

523. L'Union africaine est encouragée par les mesures prises par les trois membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies (A3) qui ont permis des progrès en ce qui concerne la position de l'Union africaine sur un financement prévisible et durable pour les opérations de soutien à la paix conduites par l'UA et autorisées par les Nations Unies, grâce aux contributions statutaires des Nations Unies, à travers l'adoption des résolutions 2320 et 2378 du Conseil de sécurité sous la présidence du Sénégal et de l'Éthiopie, respectivement. L'UA envisage de nouveaux progrès à cet égard sous la forme d'une importante résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le principe de l'utilisation des contributions des Nations Unies pour soutenir au cas par cas, les opérations de soutien à la paix conduites par l'UA su mandat de Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

524. La Commission a dûment noté et suit avec beaucoup d'intérêt les récentes mesures du Secrétaire général des Nations Unies sur la réforme de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies, en particulier dans les domaines liés à la réforme des structures du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La Commission ne soulignera jamais assez l'intérêt que l'Afrique porte à ce processus, en particulier en ce qui concerne la question de la sous-représentation de l'Afrique dans ces structures. La nomination d'un pays africain, le Rwanda, en tant que co-facilitateur représentant le Sud dans son ensemble pour conduire le processus intergouvernemental est encourageante.

525. En ce qui concerne le renforcement des relations de travail entre les deux institutions, La Commission reste profondément attachée à la consolidation et au renforcement des mécanismes de coordination existants, notamment dans le cadre des retraites annuelles, des réunions techniques annuelles et du groupe de travail conjoint, y compris les consultations régulières au niveau des dirigeants.

526. Le Bureau de New York insiste sur le fait que le soutien à l'alignement de l'Agenda 2063 de l'Afrique avec le Programme 2030. Cela est essentiel pour les efforts collectifs pour une mise en œuvre efficace selon une approche intégrée et holistique qui donne des résultats sur le terrain, aux niveaux régional et national. Les efforts continus de l'Union africaine pour assurer l'intégration de l'Agenda 2063 par tous ses États membres devraient être considérés dans ce contexte. La mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan d'action d'Addis-Abeba continue de se heurter à un certain nombre d'obstacles, dont la mobilisation des ressources nationales. L'Union africaine compte

donc sur la participation des Africains au Forum sur le financement du développement de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se tiendra en avril 2018, et qui sera suivi du forum sur le financement des ODD, en juin 2018.

527. Il faudrait que la priorité soit toujours donnée aux efforts que l'Union africaine fait pour mobiliser le soutien de la communauté internationale et pour construire une alliance autour de la question des flux financiers de sources illicites en provenance de l'Afrique, dans le cadre du Groupe de haut niveau sur les flux financiers de sources illicites en provenance de l'Afrique. La volonté politique de la communauté internationale et sa réponse méritent une attention collective et contribueront à la mise en œuvre des engagements de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre ainsi que du Programme 2030. À cet égard, la Commission attend avec intérêt la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale adoptée en décembre 2016 sur les flux financiers de sources illicites proposée par le Groupe africain. La Commission demande au Groupe renforcer son leadership pour mener cette question importante à sa conclusion logique.

528. Le Bureau de New York a une fois de plus facilité la collaboration entre les départements concernés la Commission et les Nations Unies. La planification et l'organisation conjointes d'événements thématiques tiennent compte des priorités de l'Afrique, telles que définies dans l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre.

529. L'adoption de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Cadre pour un partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine sur l'intégration de l'Afrique et l'Agenda de développement 2017-2027 » (A/71/L.50) et proposée par le Groupe africain, en tant que successeur du Programme décennal pour le renforcement des capacités constitue une base solide pour un partenariat plus efficace entre l'Union africaine et les Nations Unies en ce qui concerne le soutien au programme d'intégration et de développement de l'Afrique.

530. Le programme de réforme de l'Union africaine implique un réexamen des structures et des organes actuels de l'Union afin de les adapter aux réalités d'aujourd'hui. Le réalignement des programmes et des politiques restera un élément central de ce processus. Les bureaux de représentation devraient être renforcés davantage afin qu'ils puissent exécuter le mandat principal, qui est de faire entendre la voix de l'Union africaine dans le monde.

DÉLÉGATION PERMANENTE DE L'UNION AFRICAINE À GENÈVE

531. En 2017, la Délégation permanente de l'Union africaine à Genève (Bureau de Genève) a participé aux activités organisées par les organisations internationales et les missions diplomatiques basées à Genève, en particulier celles du Groupe africain auxquelles elle a apporté son soutien de diverses manières, sur toutes les questions traitées dans les forums multilatéraux. Le Bureau de Genève a également participé aux principales activités organisées à Paris et à Vienne, en particulier les campagnes à

Madrid et à Rome pour l'élection des candidats africains approuvés par l'UA dans le système international.

532. La situation des droits de l'homme dans plusieurs pays africains a constitué une partie importante du travail du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) tout au long de l'année. D'une façon générale, les États membres concernés ont fait montre d'un esprit d'engagement et de coopération, tout en mettant l'accent sur leur situation spécifique et sur les progrès qu'ils ont réalisés.

533. Le Bureau de Genève a également apporté son soutien et une assistance technique au Groupe africain sur des questions thématiques importantes pour le continent, à savoir le droit au développement, la lutte contre le racisme, la lutte contre la violence basée sur le genre et la violence sexuelle et l'exploitation des ressources naturelles par des sociétés multinationales.

534. L'initiative du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Confédération suisse, avec le soutien, en particulier, des États membres de l'Union européenne, a fait l'objet de négociations difficiles. Cette initiative avait pour but de renforcer le respect du droit international humanitaire (DIH) en vue de mettre en place un mécanisme de contrôle du respect par les États, des obligations qui leur incombent aux termes des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels. Plusieurs délégations, dont le Groupe africain, se sont déclarées préoccupées par les risques de politisation et de contextualisation de ce nouveau mécanisme. Elles ont fait valoir que le potentiel des mécanismes existants pour assurer le respect du droit international humanitaire – les mécanismes régionaux, la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - devait être davantage examiné avant que l'on n'envisage de créer un nouveau mécanisme. En particulier, c'est sur ces vues que les négociations se poursuivront en vue de parvenir à un accord qui sera validé en décembre 2019 par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

535. S'agissant de la propriété intellectuelle (OMPI), le Bureau de Genève a fourni en 2017, une assistance technique et logistique au Groupe africain pendant les négociations sur les questions des savoirs traditionnels, des exceptions et limitations au droit d'auteur, des brevets, et des dessins et modèles industriels et de développement. Cette assistance a permis au Groupe africain de faire entendre sa voix de manière coordonnée et de défendre efficacement les intérêts de l'Afrique. En conséquence, le Groupe africain a obtenu que la conférence diplomatique sur le droit des dessins et modèles industriels ne soit convoquée que s'il y a un accord sur les questions techniques, y compris la déclaration de l'origine des savoirs traditionnels contenus dans les demandes d'enregistrement de ces dessins.

536. Le Bureau de Genève a contribué à la préparation de la position africaine avant la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (MC11) en fournissant toute l'assistance nécessaire au Groupe africain. Il a organisé une Retraite des ambassadeurs et des experts du Groupe africain à Genève les 6 et 7 juillet 2017, avec la participation d'une forte délégation de la Commission. Au cours de la Retraite, le Groupe africain a procédé

à un examen approfondi de toutes les questions de négociation du Cycle de Doha et d'autres questions liées au commerce, et a organisé une série de sessions de réflexion afin d'élaborer des positions communes sur les résultats attendus de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (MC11). Les résultats de la Retraite ont éclairé les délibérations de la réunion ministérielle informelle qui a été organisée à Addis-Abeba en septembre 2017, pour préparer l'Afrique à parler d'une seule voix, au cours des prochaines négociations.

537. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Bureau de Genève a aidé le Groupe africain à mieux mettre en œuvre les résultats « maafikiano » de Nairobi, ce qui permettra à l'Afrique de tirer le meilleur parti des décisions de la CNUCED. Le Bureau de Genève participera aux réunions qui seront organisées par cette agence des Nations Unies, en utilisant entre autres, comme guide, les résultats de la CNUCED XIV qui a eu lieu à Nairobi.

538. Le Bureau de Genève a préparé les rapports sur les activités des membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour le Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi. Ces rapports ont été utilisés pour préparer la Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail. Une question qui a été source de grandes préoccupations au cours de la période considérée a été la lenteur de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986 qui, une fois entré en vigueur, démocratisera le Conseil d'administration du BIT en éliminant « les sièges permanents » occupés par dix pays - Brésil, Chine, France, Allemagne, Italie, Inde, Japon, Russie, États-Unis et Royaume-Uni. Sur l'insistance du groupe des pays africains, cette question demeure un point permanent de l'ordre du jour de l'OIT. Une autre question importante pour l'Union africaine a été la révision des règlements intérieurs des réunions régionales. Le Groupe africain a proposé des principes régissant la participation des États non africains aux réunions régionales africaines. Les amendements aux règlements intérieurs eux-mêmes seront basés sur ces principes adoptés par le Conseil d'administration du BIT.

539. Afin de renforcer la coordination et la cohésion entre la Commission et le Bureau de Genève sur la question des migrations, le Bureau de Genève a facilité la contribution des experts du Groupe africain au projet de Position africaine commune sur le Pacte mondial sur les migrations. Les contributions ont été soumises au CTS sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées et ont été intégrées dans le présent projet de document qui sera examiné par le Sommet de janvier 2018. L'accroissement des flux migratoires sud-sud a conduit les ambassadeurs africains à Genève à réfléchir sur une contribution conjointe des pays du Sud au processus du Pacte mondial sur les migrations. Ce travail se poursuit en coordination avec les pays d'Asie et d'Amérique du Sud dans des domaines d'intérêt commun.

540. En ce qui concerne les candidatures africaines au système international qui ont été approuvées par le Conseil exécutif en 2017, deux éminents fils de l'Afrique ont été élus à la tête de deux organisations internationales, à savoir S.E. M. Gilbert Fossoun HOUNGBO, ancien Premier ministre de la République togolaise, en tant que Président

du Fonds international de développement agricole (FIDA) basé à Rome, et S.E. Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, ancien ministre des Affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en qualité de directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), basée à Genève.

541. Le succès des campagnes a été dû à la solidarité et à la cohésion de toutes les missions africaines à Genève, en coordination avec le Groupe africain au siège des Nations Unies. Le Bureau de Genève a joué un rôle de catalyseur dans la mobilisation du Groupe africain à Genève, avec lequel il a fait du lobby auprès de centaines d'États membres représentés à Genève, ce qui n'a pas été le cas à Paris où, en dépit d'une campagne intense, le candidat africain n'a pas obtenu toutes les voix africaines, et en particulier à Madrid où l'Union africaine s'est retrouvée avec deux candidats pour le même poste. Il est donc bon que l'organisation engage une réflexion avec les CER et d'autres parties prenantes sur la question du soutien aux candidatures africaines dans le système multilatéral.

MISSION PERMANENTE AU BRUXELLES

542. La Mission permanente de l'UA à Bruxelles (Bureau de Bruxelles) sert de Secrétariat au Groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles et convoque les réunions mensuelles du Groupe pour les sensibiliser sur les positions de l'UA et assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de l'UA. Le Bureau a également continué de faciliter les activités du Groupe africain.

543. Pendant la période considérée, le Bureau de Bruxelles s'est concentré sur la mise en œuvre des instruments de coopération entre l'Afrique et l'Union européenne, en plus du suivi des relations de travail de l'UA avec les institutions européennes, notamment dans la mise en œuvre et le suivi du Partenariat UA-UE et de sa Feuille de route pour la période 2014-2017, ainsi que la préparation du cinquième Sommet UA-UE tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2017.

544. Préparatifs du Sommet UA-UE : Le Bureau de Bruxelles a participé à toutes les réunions de coordination de l'UE pour assurer le suivi des activités, des projets et programmes dans les différents secteurs définis dans le Plan stratégique 2014-2017. Il a soutenu le travail du Comité directeur conjoint UA-UE pour l'organisation du Sommet et la position de négociation du COREP. Le Bureau de Bruxelles a également coordonné plusieurs réunions et sessions d'information entre le Groupe africain et le COREP à Bruxelles et à Addis-Abeba, ce qui a permis d'enrichir les documents finals du Sommet UA-UE adoptés par le Conseil exécutif.

545. Post-Cotonou : Concernant l'expiration de l'Accord ACP-UE de Cotonou d'ici février 2020 et la nécessité de réfléchir sur les relations post-2020, le Bureau de Bruxelles et le Groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles ont mis en place un Groupe de travail pour aider à définir la position commune sur cette question importante. Des rapports détaillés et des documents, y compris une note conceptuelle sur les différentes options et scénarios possibles sur l'avenir du Groupe ACP et les relations ACP-UE post-

2020, ont été fournis par le Bureau de Bruxelles au Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et au COREP. Le Bureau de Bruxelles a fourni au COREP et à son Sous-comité sur la coopération multilatérale des informations sur cette question à Addis-Abeba et à Bruxelles.

546. Entre-temps, le Bureau de Bruxelles a continué à assister aux réunions du Groupe ACP, en particulier aux réunions du Comité des ambassadeurs ACP, afin de guider les ambassadeurs africains sur les positions de l'UA relatives aux points en discussion. La Mission a participé aux sessions du Conseil des ministres ACP tenues en mai 2017, au cours desquelles elle a contribué à sensibiliser les ministres africains sur la nécessité de reporter toute décision sur l'avenir du Groupe ACP jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise par les Organes de décision. Le Bureau de Bruxelles a également assisté à la réunion du Comité ACP des ministres du Commerce tenue en octobre 2017 à Bruxelles, ainsi qu'aux Assemblées parlementaires ACP et ACP-UE au cours desquelles le Bureau de Bruxelles a souligné la nécessité d'harmoniser les positions des États africains dans ces institutions conformément aux décisions des Organes de décision.

547. Représentation, plaidoyer, relations publiques : Au cours de la période considérée, le bureau de Bruxelles a régulièrement contacté les partenaires internationaux, les médias et les autres parties prenantes de l'UE pour communiquer et défendre les positions de l'UA dans toutes les sphères d'intérêt pertinentes. Il a également mis en place une Plate-forme de la jeunesse de la diaspora de l'UA pour renforcer les relations avec la diaspora africaine en Europe.

548. L'UA a besoin de plusieurs actions pour résoudre les divergences entre les ACP, l'UE et l'UA et leurs processus parallèles sur les relations ACP après 2020. À cet égard, les Organes de décision devraient accélérer l'examen et l'adoption d'une Position commune africaine sur la question.

MISSION DE REPRÉSENTATION DE L'UA AUX ÉTATS-UNIS

549. La Mission de représentation de l'UA auprès des États-Unis appuie le partenariat et le dialogue entre le gouvernement des États-Unis et la Commission de l'Union africaine.

550. Réunions de partenariat de haut niveau : La Mission a organisé le cinquième Dialogue annuel de haut niveau entre la Commission de l'Union africaine et les États-Unis à Washington, en novembre 2017, suivi d'une réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire d'État.

551. Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) : L'AGOA a été prorogée sous la présidence de Barack Obama pour une période supplémentaire de dix ans (2015-2025). La Commission de l'UA et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont continué d'encourager les États membres à adopter des stratégies nationales de l'AGOA afin de maximiser les avantages de l'AGOA. La Commission, la CEA et le Groupe africain des pays éligibles à l'AGOA ont organisé à

Washington, DC, en juillet 2017, une réunion d'examen à mi-parcours pour préparer le Forum. Une des recommandations était de créer un Comité consultatif composé de représentants du Groupe des ambassadeurs africains, des agences américaines impliquées dans la mise en œuvre de l'AGOA, du secteur privé, de la société civile et des ONG à Washington, DC. En août 2017, la Commission a pris part au Forum de l'AGOA tenu à Lomé.

552. Coordination des positions africaines : La Mission a continué de jouer un rôle clé dans la coordination du Groupe des ambassadeurs africains pour faire avancer l'intérêt commun africain. Il sert de secrétariat au Corps diplomatique africain et accueille les réunions mensuelles de ce dernier. La Mission accueille également des réunions des divers comités du Groupe des ambassadeurs africains sur l'AGOA, le renforcement des capacités, les médias et les célébrations de la Journée de l'Afrique.

553. Sensibilisation : Le Groupe soutient les programmes de sensibilisation de la diaspora de l'UA à travers divers canaux médiatiques. Un comité de rédaction composé de représentants des médias des ambassades est créé pour mettre en œuvre l'initiative.

DÉLÉGATION PERMANENTE DE L'UA AUPRÈS DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

554. La Délégation permanente de l'Union africaine (le Bureau du Caire) auprès de la Ligue des États arabes (LEA) coordonne et gère les relations avec le Secrétaire général de la LEA, les ambassades des pays observateurs auprès de l'UA ainsi que les institutions du pays hôte.

555. Réunions du Partenariat Afrique-Arabe : En 2017, le Bureau du Caire a continué à coordonner le partenariat Afrique-Monde arabe avec la Ligue des États arabes. Ensemble, ils ont facilité la réunion du Comité de coordination des partenariats au niveau ministériel à New York en septembre 2017. Les ministres ont examiné les résolutions du Sommet de Malabo (2016) et élaboré des plans pour mettre en œuvre ces résolutions. Le Bureau du Caire a également facilité la réunion entre le Président de la Commission et le Secrétaire général de la LEA. Les deux leaders ont échangé des questions d'intérêt commun, y compris les conflits et les crises agitant les deux régions et les progrès dans la mise en œuvre des décisions du Sommet de Malabo. Ils ont également profité de l'occasion pour commémorer quarante années du Partenariat Afrique-Monde arabe.

556. Le Bureau du Caire a également continué de suivre la coopération entre les deux organisations sur la question palestinienne, en apportant sa contribution aux rapports de la Commission et aux projets de résolution sur cette question.

557. Appui au Groupe africain : Le Bureau du Caire a accueilli et participé aux réunions du Groupe des ambassadeurs africains.

558. Communication et sensibilisation : le Bureau du Caire a mené des activités de communication et de sensibilisation afin de vulgariser le travail de l'UA et de l'Agenda 2063, notamment :

- Rédaction de communiqués de presse sur toutes les réunions de partenariat et autres événements significatifs ;
- Parrainage des sessions de recherche et de formation organisées par des instituts de recherche égyptiens sur les affaires africaines dans les universités du Caire, d'Assiout et d'Alexandrie ;
- Renforcement des relations avec le Comité des affaires africaines du Parlement égyptien et les échanges sur les questions d'actualité et la collaboration entre le Parlement égyptien et le Parlement panafricain.

BUREAU DE L'UA EN AFRIQUE AUSTRALE (SARO), LILONGWE

559. Afin d'aider les États membres à résoudre les problèmes de conflit et d'insécurité, et à promouvoir la croissance économique, le SARO, en collaboration avec le Bureau de la CEA pour l'Afrique australe, a mené la série d'activités suivantes en 2017 :

- **INDUSTRIALISATION :** Diverses réunions ont été organisées pour promouvoir les stratégies et plans d'industrialisation régionaux, conformément à l'Agenda 2063. Un programme intitulé « 100 jeunes dans le monde des affaires réelles chaque année », qui a une incidence directe sur le thème de l'année la jeunesse et le besoin d'industrialisation, a été initié et promu par le Bureau régional de l'Union africaine. Le programme vise à introduire systématiquement 100 jeunes dans le secteur privé chaque année, notamment dans l'industrie, l'agroalimentaire, la fabrication de biens, etc. En supposant que ces jeunes créeront des emplois pour eux-mêmes et ensuite pour d'autres jeunes. Le programme est également orienté vers la production de biens au niveau national, qui pourraient être exportés vers la sous-région.
- **ÉLECTRIFICATION GRÂCE À L'ÉNERGIE GÉOTHERMIQUE :** Des campagnes d'information ont été menées dans les pays où le projet était ciblé, à travers la distribution de différents documents relatifs aux projets aux ministères concernés.
- **INTÉGRATION DANS LES LOIS NATIONALES :** La sensibilisation sur divers documents clés de l'UA et de l'Afrique a été menée en vue de faciliter leur intégration dans les lois nationales. Les groupes cibles pour la sensibilisation étaient les ministères concernés dans les États membres de

la région. Les documents comprenaient des projets du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), ainsi que l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre. Des réunions de travail ont également été organisées avec la SADC, l'Union africaine, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et le Parlement panafricain (PAP) pour définir une stratégie commune d'intégration dans les lois nationales des instruments juridiques de ces institutions par les États membres.

- **PARTICIPATION DES JEUNES D'AFRIQUE AUSTRALE :** Pour assurer une plus grande visibilité de l'UA et sa participation aux activités de l'Union, le SARO a encouragé la création de clubs de jeunes dans les universités. Actuellement, 11 clubs sont opérationnels et 380 jeunes en sont membres. Les pays où les clubs existent sont : le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho, le Swaziland, l'Angola, la République démocratique du Congo, la Zambie, la Tanzanie, le Malawi et le Mozambique.

CONCLUSION : CENTRE D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2018

560. La Commission a parcouru un long chemin en tant qu'institution et a accompli des progrès considérables, en particulier au niveau de l'élaboration des cadres stratégiques et normatifs. Toutefois, le continent reste confronté à de nombreux défis en matière de réduction de la pauvreté, de croissance, d'inégalité et de fragilité de la gouvernance démocratique dans certains de ses pays. Le continent n'est pas non plus aussi intégré qu'il devrait l'être. Manifestement, il existe un fossé entre la grande promesse stratégique de l'Agenda 2063 et la réalité et l'exécution sur le terrain.

Recommandations et questions pour les décisions

561. Les États membres, les CER et tous les organes de l'UA doivent harmoniser leurs plans de développement avec l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre. Le Cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 sera soumis pour adoption aux Organes de décision lors du Sommet de janvier 2018. Il a été entériné par le CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration en octobre 2017.

562. Des ressources nationales sont également nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des programmes et projets phares de l'Agenda 2063. Le CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration a adopté le projet de Stratégie de mobilisation des ressources intérieures pour l'Agenda 2063 en octobre 2017 et l'a recommandé pour adoption par les Organes de décision lors du Sommet de janvier 2018.

563. Les Organes de décision devraient encourager les États membres à appliquer sans délai la Décision de Kigali sur le financement de l'Union. L'Union et ses organes ont un besoin impérieux de ressources humaines et financières suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leur mission. La mise en œuvre de la Décision de Kigali contribuera également à réduire la dépendance excessive de l'Union vis-à-vis des fonds des partenaires pour ses programmes.

564. Les organes de l'UA doivent également se conformer strictement au Règlement financier et administratif de l'UA, ainsi qu'aux recommandations des rapports d'audit. La Commission a entamé la tenue de réunions régulières avec les chefs des organes afin d'examiner les questions d'uniformisation des politiques, ainsi que les problèmes financiers et de gestion.

565. Enfin, les Organes de décision devraient encourager les États membres à signer et ratifier tous les traités de l'OUA/UA et les instruments relatifs aux droits de l'homme. Dans le cadre du Programme d'intégration de l'Union, les Organes de décision devraient accorder une attention particulière à la signature et à la ratification de l'Accord de libre-échange, de la Décision de Yamoussoukro et du Protocole sur la libre circulation des personnes, afin d'accélérer leur entrée en vigueur. Les États membres devraient

également conclure sans délai les négociations restantes sur le projet de Protocole relatif aux marchandises et le soumettre à l'adoption des Organes de décision compétents.

Prévision des priorités pour 2018

566. En 2018, la Commission concentrera donc son attention sur l'identification des leviers et vecteurs essentiels en vue de combler le fossé entre l'ambition et l'aspiration, d'une part, et l'action et la réalisation concrète, d'autre part. Il s'agit là, en soi, d'une tâche gigantesque qui implique l'introduction de changements tant au sein de la Commission qu'en ce qui concerne son engagement avec les organes de l'UA et d'autres parties prenantes.

567. Les domaines sur lesquels l'Union africaine se concentrera, en plus des mandats de la Commission et de ses départements, organismes et agences sont les suivants :

1) Cohérence des politiques

568. Reconnaissant que les objectifs de l'Agenda 2063 ne peuvent être atteints sans des systèmes de gouvernance et de gestion efficaces, la Commission s'attachera tout particulièrement à relever les défis de cohérence interne qui entravent son efficacité et son efficience.

569. Comme point de départ, la Commission a l'intention d'aborder deux grands domaines : premièrement, la politique et les chevauchements de programmes en matière de brevets et les écarts qui existent entre la Commission de l'UA et d'autres organes de l'Union. La Commission a initié une étude pour élaborer un éventail d'options visant à rationaliser les mandats, à renforcer la planification stratégique et la budgétisation conjointes, la détermination des priorités, la mise en œuvre des programmes, le partage de l'information et les rapports sur les organes législatifs, judiciaires et des droits de l'homme. Cet exercice vise à introduire davantage d'opportunités pour une collaboration plus étroite et efficace entre les autres organes de l'UA.

570. Le deuxième domaine s'inscrit dans les relations entre la Commission et ses institutions spécialisées. À cet effet, la Commission entamera prochainement une étude d'évaluation afin de déterminer et de renforcer la valeur actuelle et potentielle que les agences spécialisées peuvent apporter. Les aspects de ces études contribueront à la réalisation d'un certain nombre de jalons de la feuille de route pour la réforme institutionnelle de l'Union.

2) Gouvernance et gestion

571. Il est nécessaire que la Commission elle-même, en tant qu'organe, accorde une attention particulière à l'amélioration globale de son organisation, de ses systèmes et de ses procédures. Un travail de diagnostic a déjà été effectué dans ce domaine afin d'identifier les lacunes et les défis à relever pour améliorer la performance institutionnelle globale. Le résultat de ce travail a été la production d'un « rapport sur l'état d'avancement

des travaux » qui a fourni à la Commission une série de réformes devant être entreprises pour permettre à la Commission d'accomplir sa mission. Cette année, la Commission consacrera beaucoup d'efforts à la première phase de la mise en œuvre des options de réforme organisationnelle proposées.

3) Visibilité

572. La Commission est consciente qu'une grande partie de la population africaine ne connaît pas grand-chose au travail de l'Union africaine. En 2018, la Commission renforcera et étendra les modes de communication existants, de retour d'information et de participation des parties prenantes. La Commission concentrera son attention sur le développement de plates-formes élargies pour l'échange d'informations avec les parties prenantes privées et publiques sur le continent et au-delà. Des accords structurés avec les principales plates-formes médiatiques des États membres pour faire connaître la Commission et ses travaux, élargir la communication numérique avec les secteurs désagrégés de la population africaine, en particulier les jeunes, les femmes et la diaspora, créer un site Web interactif pour l'Union, redéfinir la marque de l'Union, notamment tous ses organes, et introduire des réunions de discussion ouverte pour permettre au Président de l'Union et au Président de la Commission de dialoguer avec les citoyens des États membres, constitueront un vecteur essentiel de cet objectif. Ces mesures, en plus d'autres, serviront à faire connaître l'UA au peuple.

4) Intégration régionale

573. La transformation de la croissance économique du continent en une économie continentale inclusive est un impératif primordial pour l'Afrique. Les CER sont des vecteurs essentiels pour assurer la réalisation de cet objectif. Par conséquent, la Commission a l'intention d'intensifier son engagement avec les CER afin de s'entendre sur la répartition des tâches entre le CER et la Commission de l'UA. Plus précisément, la Commission a l'intention d'introduire un calendrier de réunions ordinaires entre la Commission de l'UA et les CER. Parallèlement à ces engagements, une étude approfondie a été commanditée afin d'élaborer un cadre exhaustif et efficace visant à renforcer la collaboration.

5) Paix, sécurité et gouvernance

574. La Commission continuera, en 2018, à associer l'UA aux efforts de paix dans les États membres en jouant un rôle de soutien pour assurer une paix, une sécurité et une gouvernance durables sur le continent. Pour ce faire, la Commission poursuivra ses efforts soutenus en faveur de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, ainsi qu'à faire progresser la mise en œuvre des instruments de l'UA relatifs à la gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme. Les efforts se poursuivront également dans la prévention et la lutte contre le terrorisme.

6) Partenariats

575. Conformément à l'impératif stratégique de renforcer le rôle de l'UA en tant qu'institution régionale prééminente et à la position de l'Afrique sur la scène mondiale, la Commission élaborera une stratégie sur la voix et la représentation mondiales de l'Afrique à soumettre à l'approbation de des Organes de décisions de l'UA. En outre, la Commission renforcera l'efficacité des bureaux de représentation de l'UA pour qu'ils soient efficaces dans le renforcement de l'engagement et du plaidoyer de l'UA au niveau mondial. Pour ce faire, il faudra renforcer les capacités de ces bureaux, renforcer les mécanismes de performance, de responsabilisation et d'établissement de rapports, et exiger des résultats fondés sur des données factuelles qui démontrent le renforcement des relations de l'Afrique avec les autres blocs continentaux et son influence au niveau mondial.

576. Dans cette entreprise, la Commission et les autres organes de l'UA continueront à dépendre de la bonne volonté et du soutien des Organes de décision, comme cela a été le cas par le passé.